



GRÂCE À L'ÉPARGNE DE KATHLEEN ET DE MILLIERS D'AUTRES ACTIONNAIRES DU FONDS, WILLIAM OCCUPE UN EMPLOI DURABLE ET VOIT L'AVENIR AVEC ENTHOUSIASME.



UNE ÉCONOMIE PLEINE DE VIES | RAPPORT ANNUEL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

UNE
ÉCONOMIE
PLEINE
DE VIES

Rapport annuel et de développement durable 2017



KATHLEEN
P.4

A COTISÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS
CETTE ANNÉE À UN REER AU FONDS

SOMMAIRE

2 MESSAGES DE LA DIRECTION | 4 ÉPARGNER TÔT | 10 TOUJOURS FAIRE MIEUX | 16 INVESTIR LÀ OÙ ÇA COMPTE
24 POURSUIVRE EN MODE CROISSANCE | 32 PROFITER D'UN MILIEU DE VIE STIMULANT | 42 RÉALISER UN RÊVE
46 RAPPORT DE GESTION | 83 ÉTATS FINANCIERS | 120 GOUVERNANCE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

NOTRE MISSION EN ACTION

Créer, maintenir ou
sauvegarder des emplois

Former les travailleurs
en matière de finance
et d'économie

Aider les Québécois
à préparer leur retraite

Contribuer à développer
l'économie du Québec

**Année après année, les
épargnants du Québec souscrivent
en plus grand nombre au Fonds
de solidarité FTQ.**

Ainsi, nous disposons du capital de développement nécessaire pour investir dans un plus grand nombre d'entreprises québécoises et les accompagner dans la réalisation de leurs ambitions.

En même temps, nous déployons des programmes de formation qui permettent à des travailleurs de toutes les régions du Québec de parfaire leurs connaissances en matière de finance et d'économie.

Au final, nous aidons des entreprises d'ici à créer, à maintenir ou à sauvegarder des emplois de qualité alors que les actionnaires du Fonds accumulent de l'épargne pour se donner les moyens de réaliser leur projet de retraite.

Voilà autant de gestes concrets pour que l'économie du Québec s'inscrive sur la voie de la prospérité durable et responsable.

DES GENS QUI FONT NOTRE HISTOIRE

Ils viennent de divers horizons. Ensemble, ils constituent une formidable force pour faire du Québec « une économie pleine de vies ». Quelques-uns d'entre eux nous racontent leur histoire.

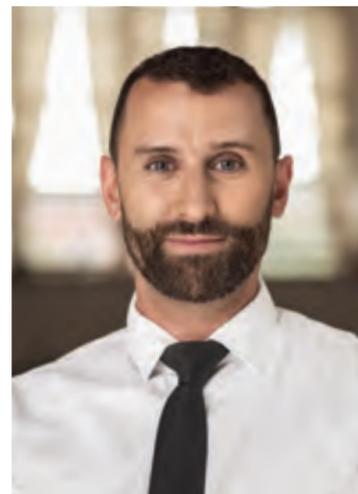


Kathleen et Jacques

NOUVELLE ACTIONNAIRE DU FONDS ET SON RL

À 29 ans, Kathleen prend déjà les moyens qu'il faut pour réaliser son projet de retraite, grâce aux bons conseils de Jacques, son responsable local (RL).

[La suite à la page 4](#)



Simon

ANALYSTE EN GESTION DE DONNÉES FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Simon est continuellement à la recherche de façons de mieux faire les choses. En plus de travailler au Fonds, il met ses compétences à profit au sein du conseil d'administration du Chic Resto Pop.

[La suite à la page 10](#)



Nathalie

CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN MARKETING FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Spécialiste de l'agroalimentaire, Nathalie explique comment le Fonds accompagne les entrepreneurs de ce secteur reconnu comme un des pôles d'excellence de l'économie du Québec.

[La suite à la page 16](#)

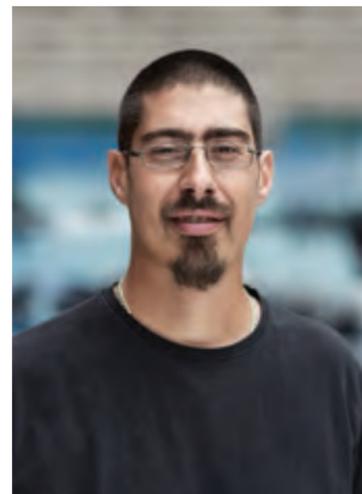


Jacques

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL LES PRODUCTIONS HORTICOLES DEMERS

Jacques voit grand pour Les Productions Horticoles Demers. Et il peut compter sur l'appui du Fonds.

[La suite à la page 24](#)



Jonathan

TECHNICIEN DE SCÈNE ET LOCATAIRE AUX HABITATIONS PARADOXE

Depuis un peu plus d'un an, Jonathan profite des avantages d'être locataire des Habitations Paradoxe, un organisme d'insertion sociale qui bénéficie de l'appui du Fonds.

[La suite à la page 32](#)



Louis et Chantal

RETRAITÉ ET FUTURE RETRAITÉE

Voyez comment Louis profite d'une retraite bien méritée après avoir confié son épargne au Fonds pendant 15 ans. Sa conjointe, Chantal, entend bien faire comme lui dans quelques années.

[La suite à la page 42](#)

fondsftq.com

545, boulevard Crémazie Est
Bureau 200
Montréal (Québec) H2M 2W4
Téléphone : 514 383-8383
Télécopieur : 514 383-2502
Sans frais : 1 800 361-5017

Service à l'épargnant

Montréal : 514 383-3663
Sans frais : 1 800 567-3663

Dépôt légal – 3^e trimestre 2017
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

This document is also available
in English.

B-08-00-0324

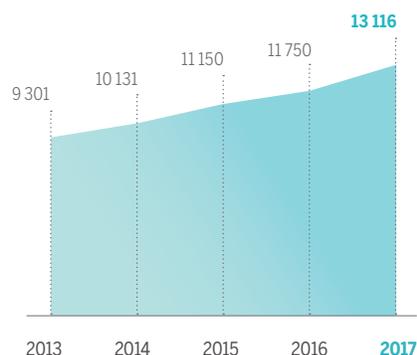


NOS RÉSULTATS EN UN COUP D'ŒIL

Au 31 mai 2017, l'actif net du Fonds s'élevait à 13,1 milliards de dollars, en hausse de 1,4 milliard de dollars par rapport à la même date l'an dernier. Ainsi, l'actif net par action se situe à 37,88 \$, ce qui se traduit par un rendement à l'actionnaire de 9,1 % pour l'exercice 2016-2017.

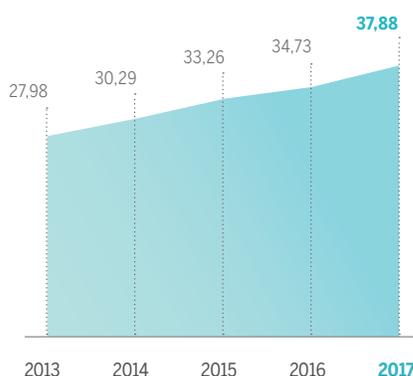
ACTIF NET

Aux 31 mai (en millions \$)



ACTIF NET PAR ACTION (tel que publié)

Aux 31 mai (en dollars)



RENDEMENT À L'ACTIONNAIRE

Exercices terminés les 31 mai

2017 **9,1 %**

2016	4,4 %	2015	9,8 %
2014	8,3 %	2013	5,2 %

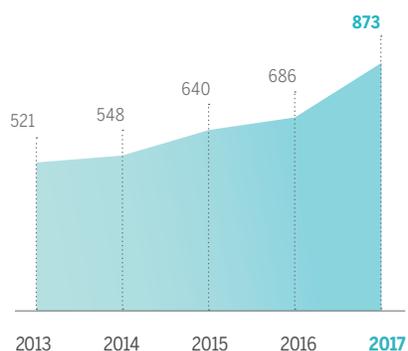
RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

1 an	9,1 %	3 ans	7,7 %
5 ans	7,3 %	10 ans	4,1 %

Au cours de l'exercice, le Fonds a investi un total de 873 millions de dollars en capital de développement, ce qui a permis de porter à 2 719 le nombre d'entreprises partenaires, une augmentation de 83 par rapport à l'exercice précédent.

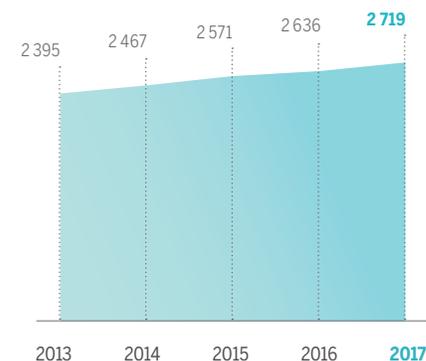
INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT*

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



NOMBRE D'ENTREPRISES PARTENAIRES

Aux 31 mai (Fonds et réseau)



* Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.



Robert Parizeau

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Encore une fois, le Fonds a démontré qu'il joue un rôle clé dans l'essor du Québec. En plus de ses excellents résultats financiers, les retombées de ses activités méritent d'être soulignées. D'abord, un nombre croissant de jeunes choisissent le Fonds pour commencer à épargner pour la retraite, ce qui est une excellente nouvelle, compte tenu des enjeux liés au vieillissement de la population. Ensuite, le Fonds soutient toujours plus d'entreprises, tant dans la métropole qu'en région, dont plusieurs ont les qualités nécessaires pour devenir des fleurons de notre économie ; à cela s'ajoute la contribution du Fonds immobilier au dynamisme de nos environnements urbains, notamment par la création de logements sociaux.

Au nom du conseil, je félicite et remercie les dirigeants ainsi que tous les employés d'avoir permis une autre année sous le signe de la réussite. Leur mobilisation autour du plan stratégique adopté l'an dernier témoigne de leur dévouement envers la mission du Fonds ainsi que de leur détermination à toujours faire mieux pour servir un plus grand nombre d'entreprises d'ici, former les travailleurs et les travailleuses en matière d'économie et les aider à préparer leur retraite.

Sur le plan de la gouvernance, le conseil d'administration a lui aussi plusieurs réalisations à son actif. Ainsi, en plus d'avoir piloté la refonte des chartes qui encadrent le travail des comités d'investissement et mis en place un comité pour superviser la gestion des risques, le conseil a revu les codes d'éthique auxquels sont soumis les dirigeants et les employés du Fonds. Par ailleurs, en avril dernier, le conseil a accueilli M. Claude Séguin à titre d'administrateur indépendant, pour succéder à M^e Gérard Coulombe, décédé subitement en août 2016 ; les compétences et la vaste expérience de M. Séguin seront des atouts précieux au conseil du Fonds.

Je remercie les membres du conseil et toutes les personnes qui participent aux travaux de nos différentes instances décisionnelles. Leur expertise et leur dévouement contribuent au succès du Fonds de solidarité FTQ. Fort de ce succès, le Fonds s'inscrit aujourd'hui comme une force vive du Québec contemporain.

Robert Parizeau



Daniel Boyer

PRÉSIDENT DE LA FTQ ET PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2017, la FTQ célèbre ses 60 ans d'existence. Dès le départ, notre mandat visait notamment la promotion sociale, économique, culturelle et politique des travailleuses et travailleuses du Québec. En ce sens, la création du Fonds de solidarité FTQ, en 1983, compte sans contredit parmi les réalisations dont nous sommes les plus fiers.

Le Fonds investit dans des entreprises qui sont parties prenantes du progrès de la société québécoise. Ce faisant, il contribue à créer des emplois de qualité pour les travailleuses et travailleurs d'ici. Et grâce à la formation en entreprise que leur offre le Fonds, ceux-ci peuvent exercer une influence accrue sur le développement économique du Québec.

Depuis toujours, le Fonds exerce ses activités d'investissement en harmonie avec les valeurs syndicales que lui a transmises la FTQ. Nous sommes déterminés à soutenir sa mission. J'encourage donc les responsables locaux à poursuivre leurs efforts remarquables de promotion du Fonds dans leur milieu de travail. En conjuguant ses forces, le milieu syndical maintient ainsi un engagement ferme envers le Fonds et son rôle de premier plan pour bâtir une économie durable et socialement responsable au Québec.

Daniel Boyer



Gaétan Morin

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le Fonds de solidarité FTQ, c'est d'abord et avant tout des gens. Dans les pages du présent rapport, vous rencontrerez quelques-uns d'entre eux ; des gens de divers horizons qui ont accepté de nous raconter un moment de vie, et la place qu'y occupe le Fonds. Leur témoignage renforce notre engagement à toujours aller plus loin.

Les résultats du dernier exercice sont certainement à la hauteur de cet engagement. Pour la première fois, nous avons enregistré un bénéfice annuel supérieur à un milliard de dollars. Cela s'est traduit par un rendement annuel à l'actionnaire de 9,1 %, compte tenu d'une valeur de l'action qui a atteint un nouveau sommet, à 37,88 \$. Autre élément important, nous avons accueilli au cours de l'exercice 47 346 nouveaux épargnants, ce qui porte à plus de 645 000 le nombre de nos actionnaires. Et nous avons investi quelque 873 millions de dollars dans des entreprises d'ici pour les aider à se développer. Nous sommes ainsi sur la bonne voie pour atteindre notre objectif, énoncé en 2016, d'investir 3 milliards de dollars dans l'économie du Québec d'ici 2020.

Si le Fonds connaît de tels succès, c'est grâce au travail assidu de toutes nos équipes. J'aimerais notamment souligner la créativité et la détermination du personnel responsable des relations avec les épargnants afin de sensibiliser un plus grand nombre de jeunes à l'importance d'épargner pour la retraite. Soulignons également l'excellent travail de nos experts de l'investissement qui, tant au siège social qu'au sein des Fonds régionaux de solidarité FTQ et des fonds locaux de solidarité, assurent une présence active dans toutes les régions et localités du Québec afin de repérer et d'accompagner des entrepreneurs déterminés à faire progresser leur entreprise. Sans oublier le Fonds immobilier de solidarité FTQ, qui continue de faire sa marque comme partenaire de premier choix dans la réalisation de projets résidentiels ou commerciaux structurants pour les économies locales. Bravo également à tous les autres services du Fonds qui, année après année, font preuve d'un formidable esprit d'équipe et d'une grande efficacité à soutenir leurs collègues de l'investissement et de l'épargne.

Le Fonds est aujourd'hui en excellente position pour tirer parti de la conjoncture favorable qui prévaut au Québec. Nous venons de terminer le premier exercice complet au cours duquel nos équipes ont uni leurs efforts pour mettre en œuvre le plan stratégique adopté l'an dernier. Nous entendons ainsi contribuer encore davantage à la croissance économique du Québec. Dans cette optique, nous prenons soin de bien cibler nos actions, toujours dans une perspective d'investissement responsable et de développement durable. Même si les indicateurs économiques sont encourageants, les entreprises d'ici font face à de nombreux défis ; l'amélioration de leur productivité et de leur compétitivité en est un de taille. C'est pourquoi nous continuons d'encourager l'innovation et la formation au sein des entreprises afin qu'elles puissent relever ce défi.

En vertu de notre plan stratégique, nous visons en fait à constamment améliorer l'expérience à la fois de nos actionnaires et de nos entreprises partenaires. Nous veillons à développer nos outils et notre offre de service pour toujours mieux répondre à leurs besoins et les accompagner dans la réalisation de leurs projets. Mises ensemble, toutes ces actions constituent notre feuille de route pour faire du Québec « une économie pleine de vies ».

Gaétan Morin

Kathleen Boucher
NOUVELLE ACTIONNAIRE DU FONDS

ÉPARGNER TÔT

Quand on lui demande ce qu'elle aimerait faire à la retraite, Kathleen a déjà une idée bien précise en tête. « Mes parents sont originaires du Nouveau-Brunswick et ils vivent aujourd'hui à Cuba, commence-t-elle par dire. Comme eux, j'aimerais découvrir de nouveaux horizons. Je me vois au volant d'une maison motorisée partir à la découverte de l'Amérique. Je vais certainement rester très active. Je fais du vélo régulièrement, j'adore le plein air et, souvent, je vais marcher au mont Rigaud, qui est tout près de chez moi. Je passe aussi mes vacances en camping. »

Kathleen est à l'emploi du fabricant de spiritueux Diageo depuis près d'un an. Elle suit en quelque sorte les traces de son beau-père, qui travaillait pour la même entreprise. « Mon beau-père a pris sa retraite il y a quelques mois, poursuit Kathleen, après 35 ans au sein de l'entreprise. Il m'a souvent parlé de l'ambiance de travail très agréable qu'il y trouvait. Et il avait tout à fait raison : on a du plaisir à y travailler et il y a un bel esprit d'équipe qui nous encourage à donner le meilleur de nous-mêmes. »

Même si elle ne travaille pas chez Diageo depuis très longtemps et qu'elle est encore jeune, Kathleen a bien compris que, pour réaliser ses rêves de retraite, il faut y penser dès maintenant. Pour la première fois cette année, elle a cotisé à un REER

au Fonds par retenues sur le salaire. « En fait, j'avais déjà entendu parler des avantages du Fonds, ajoute-t-elle. Dès que j'en ai eu la possibilité, je me suis renseignée pour savoir comment faire. J'ai rencontré le responsable local, Jacques Talbot, à une séance d'information à la cafétéria. Il a su répondre à toutes mes questions. C'était très rassurant de voir à quel point il connaît son affaire. Ça m'a convaincue d'aller de l'avant. »

Kathleen n'a eu qu'à remplir le formulaire qui lui a été remis, et le tour était joué. « Pour commencer, j'ai choisi un montant qui me semblait raisonnable. J'ai bien l'intention de l'augmenter pour atteindre le maximum admissible dès que j'en aurai la possibilité », dit-elle avec détermination. 

UNE
ÉCONOMIE
PLEINE
DE
VIES

645 664

QUI SONT NOS ACTIONNAIRES ?

Depuis sa création, le Fonds constitue un véhicule d'épargne pour la retraite ouvert à tous les Québécois. Toute personne qui cotise au Fonds devient par le fait même un actionnaire.

Au cours de l'exercice 2016-2017, nous avons accueilli 47 346 épargnants qui souscrivaient pour la première fois à des actions du Fonds, ce qui a porté à 645 664 le nombre total d'actionnaires en date du 31 mai, net du nombre d'épargnants qui se sont retirés.

Une fois de plus, nos efforts pour stimuler l'épargne auprès des jeunes ont porté leurs fruits. Grâce à des campagnes ciblées, par l'entremise de divers canaux de communication, nous observons en effet une augmentation constante de la proportion de nouveaux actionnaires de moins de 40 ans. Pour l'exercice 2016-2017, ils constituaient près de la moitié (49 %) des nouveaux actionnaires.

Compte tenu de ses origines et de ses valeurs, le Fonds demeure une institution qui a de solides assises au sein du milieu syndical. Son actionariat est constitué d'une majorité (54 %) de travailleurs syndiqués.

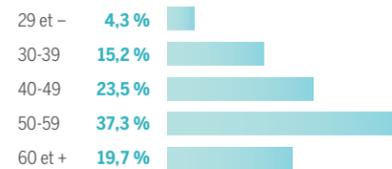
NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Aux 31 mai



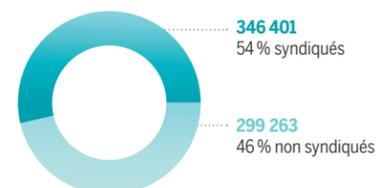
RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT PAR TRANCHE D'ÂGE

Au 31 mai 2017



PROFIL DES ACTIONNAIRES

Au 31 mai 2017



OUTILLER LES TRAVAILLEURS POUR MIEUX PRÉPARER LEUR RETRAITE

L'un des volets de la mission du Fonds est d'inciter les travailleurs à épargner pour leur retraite. C'est pourquoi le Fonds soutient le réseau des fiduciaires qui siègent à des comités de retraite ainsi que les syndicats dans leur rôle de promotion et d'administration des régimes complémentaires de retraite. Il travaille ainsi à la création et à la mise à jour de formations et à l'organisation d'activités d'information destinées à ce réseau. Ces activités visent à outiller les travailleurs pour qu'ils fassent en sorte d'avoir un revenu suffisant à la retraite et pour qu'ils puissent voir à la mise en place de certaines dispositions visant à améliorer ce revenu.

Le Fonds souhaite également favoriser la participation éclairée des travailleurs à l'administration des régimes de retraite. Des travailleurs mieux outillés en matière d'épargne et de retraite adoptent de bonnes stratégies : ils connaissent mieux ce que leur offrent les régimes publics, ils s'assurent d'avoir un bon régime complémentaire si nécessaire et ils accumulent de l'épargne personnelle, par exemple en cotisant au Fonds. Ainsi, une fois à la retraite, ces travailleurs ne sont pas en situation de pauvreté et contribuent au développement économique du Québec.



VALEUR DES ACTIONS ÉMISES

Les épargnants peuvent acquérir des actions du Fonds par retenue sur le salaire, par prélèvements bancaires automatiques ou par versement unique, en ligne ou à l'un de nos points de service.

La valeur des actions émises par le Fonds au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017 s'élève à 900 millions de dollars, une augmentation de 126 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

ÉMISSIONS D' ACTIONS

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



QUI SONT LES RL ?



Rencontre annuelle des RL au Palais des congrès de Montréal

Les responsables locaux (RL) constituent une force distinctive pour assurer un lien de proximité avec nos actionnaires. Tous animés d'un profond engagement envers le Fonds, ils en sont les ambassadeurs par excellence dans leur milieu de travail.

Leur rôle? Sensibiliser leurs collègues à l'importance de l'épargne et susciter leur adhésion au Fonds.

Au 31 mai 2017, nous comptons 1 702 RL. Ensemble, ils ont consacré 8 525 journées à la promotion du Fonds en milieu de travail. Sans oublier toutes les autres occasions saisies au quotidien d'inviter leurs collègues à passer à l'action.

LE PROGRAMME DE FORMATION DES RL

La formation des RL relève du Centre de formation du Fonds de solidarité FTQ. Celui-ci se charge notamment de la conception et de l'organisation des activités de formation, de la mise en place des équipes d'animation et du soutien à l'animation.

Le Fonds de solidarité FTQ s'assure que tous les RL suivent une formation rigoureuse leur permettant d'acquérir et de maintenir les connaissances et les compétences essentielles à l'accomplissement de leur mandat, et ce, dans le respect du cadre légal établi par l'Autorité des marchés financiers.

Composé d'un axe « formation initiale » et d'un axe « formation continue », le programme de formation des RL repose sur trois points principaux :

- le développement, le suivi et le maintien des connaissances et des compétences essentielles;
- le développement des compétences sur le terrain;
- l'approfondissement des connaissances.

RÉPARTITION DES RL PAR RÉGION

Au 31 mai 2017

Région	Nombre de RL
Bas-Saint-Laurent	56
Saguenay-Lac-Saint-Jean	99
Capitale-Nationale	141
Mauricie	56
Estrie	61
Montréal	521
Outaouais	53
Abitibi-Témiscamingue	71
Côte-Nord	55
Nord-du-Québec	16
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14
Chaudière-Appalaches	119
Laval	45
Lanaudière	40
Laurentides	77
Montérégie	235
Centre-du-Québec	43
Total	1 702

ACTIVITÉS DE FORMATION DES RL

Exercice 2016-2017

Nombre d'activités	121
Nombre de participants	3 299

DÉPLOYER UNE OFFRE MULTICANAL

Si les RL demeurent le point de contact direct pour un très grand nombre d'actionnaires, ces derniers peuvent obtenir l'information dont ils ont besoin par l'intermédiaire du service téléphonique, du service en ligne ou à nos différents points de service.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Assurer un service téléphonique efficace et de qualité fait partie des priorités du Fonds. Le Service à l'épargnant a traité 286 726 appels au cours de l'exercice 2016-2017, une augmentation de plus de 42 000 par rapport à l'exercice précédent. Dans 83 % des cas, les actionnaires ont obtenu la communication avec un agent en moins de 90 secondes.

Selon le même principe, divers moyens s'offrent aux actionnaires lorsqu'il s'agit de souscrire aux actions du Fonds. La retenue sur le salaire gagne en popularité, notamment avec l'entrée en vigueur de la loi concernant le RVER. Les souscriptions en ligne, compte tenu de leur aspect pratique et de la rapidité d'action qu'elles offrent, s'avèrent également un moyen de prédilection pour un nombre grandissant d'actionnaires.

RÉPARTITION DES SOUSCRIPTIONS SELON LE CANAL DE COMMUNICATION

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)

	2015		2016		2017	
	\$	%	\$	%	\$	%
Web	118,3	18	194,7	25	265,6	30
Épargne automatique	427,8	64	420,9	54	463,2	51
Points de service	55,1	8	88,1	12	103,7	12
Poste	66,1	10	70,8	9	67,5	7
Total	667,3		774,5		900,0	

RVER

Depuis le 31 décembre 2016, toutes les entreprises québécoises de 20 employés et plus sont tenues d'offrir un régime volontaire d'épargne retraite (RVER); cette obligation sera graduellement étendue aux entreprises de 5 à 20 employés. La retenue sur le salaire permettant aux employés de cotiser au Fonds est reconnue par la loi concernant le RVER comme une solution équivalente au RVER. Au 31 mai 2017, ce sont 7 765 entreprises qui avaient mis en place cette solution pour aider leurs employés à épargner pour la retraite.

UNE
ÉCONOMIE
PLEINE
DE VIES



Simon Brulotte
ANALYSTE EN GESTION DE DONNÉES
AU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

TOUJOURS FAIRE MIEUX

Chaque fois qu'il en a l'occasion, Simon met ses connaissances à l'œuvre pour trouver la solution qui permettra de gagner en efficacité et en qualité. C'est d'ailleurs en ayant ce principe en tête qu'il a accepté de siéger comme trésorier au conseil d'administration du Chic Resto Pop, une entreprise d'insertion et d'économie sociale du quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal.

« Je sentais que mon apport pouvait être constructif, fait-il valoir. Comme j'ai la possibilité de voir les choses d'un point de vue extérieur, je suis en mesure de rapidement déceler ce qui peut être amélioré et de proposer des solutions pour en arriver à un maximum de résultats avec les ressources dont l'organisme dispose. Chaque gain, si minime soit-il, est une source de grande satisfaction. »

Cette détermination à toujours faire mieux, Simon en a fait son *modus operandi* dans son travail. Entré au Fonds en 2011 comme technicien, il a aussitôt fait preuve d'initiative en proposant des améliorations aux outils dont il se servait. En peu de temps, il a accédé à un poste avec de plus grandes responsabilités. Aujourd'hui, il fait partie de l'équipe dont le mandat consiste à optimiser les processus d'analyse financière. L'objectif : s'assurer que le Fonds est doté des meilleurs outils et processus en matière de contrôle financier.

« C'est un travail très valorisant, ajoute Simon. Il faut entretenir de solides liens avec les équipes opérationnelles. Il est essentiel pour moi de travailler en étroite collaboration avec mes collègues, tant des finances que des autres unités d'affaires du Fonds, pour m'assurer de bien comprendre leurs besoins et leurs façons de faire. Quand je retourne à mon bureau, j'ai tout ce qu'il me faut pour proposer les améliorations appropriées. Quand, à la fin de la journée, un ou une collègue me dit que je lui ai facilité la vie, je peux dire "mission accomplie"! »

S'APPUYER SUR DES RESSOURCES HAUTEMENT DYNAMIQUES



Le Fonds, c'est d'abord et avant tout des gens aux compétences diversifiées et de pointe. C'est ce qui nous permet de maintenir le cap pour offrir des services de qualité supérieure tant à nos actionnaires qu'à nos entreprises partenaires.

D'un exercice à l'autre, nos différentes équipes travaillent de concert à continuellement améliorer les services offerts. Sans oublier les efforts que nous faisons pour accroître l'efficacité de nos opérations, nous doter de systèmes et de technologies de pointe et assurer une utilisation optimale des ressources à notre disposition, et ce, tout en déployant les moyens nécessaires pour faire connaître le Fonds auprès de ses parties prenantes et sensibiliser les travailleurs à l'importance d'épargner pour la retraite.

Dans un tel contexte d'amélioration continue, nous veillons à mettre en œuvre différentes actions pour appuyer nos équipes dans l'accomplissement de leurs tâches. Ainsi, au cours de l'exercice 2016-2017, nous avons entrepris de déployer un nouveau programme de gestion de la performance pour mobiliser encore davantage nos employés, les aider à progresser au sein de l'organisation et mieux répondre aux attentes de nos parties prenantes. Dans un premier temps, nous avons fait en sorte que les gestionnaires acquièrent les compétences et les connaissances requises pour engager un dialogue constructif avec chacun des membres de leur équipe et les accompagner dans leur développement.

Pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique adopté par le Fonds au cours de l'exercice 2015-2016, nous avons créé plusieurs postes afin d'élargir notre éventail d'expertise et de compétences. Par conséquent, le personnel responsable du recrutement a eu fort à faire pour combler ces nouveaux postes, en plus de ceux à pourvoir pour le remplacement du personnel parti à la retraite en cours d'année. Non seulement il fallait repérer les bonnes personnes, mais il fallait surtout être en mesure de les accueillir et de leur offrir l'encadrement approprié pour qu'elles se sentent pleinement à l'aise dans leurs nouvelles fonctions.

DES EFFORTS CONCERTÉS POUR UNE EXPÉRIENCE ÉPARGNANT OPTIMALE

Durant l'exercice, le Bureau de projets et du développement des solutions d'affaires a travaillé de concert avec différentes équipes du Fonds dans une perspective d'amélioration continue, notamment pour actualiser et optimiser les systèmes en place. L'un des projets qui a principalement retenu l'attention en 2017 visait la mise à niveau des systèmes qui appuient le Service à l'épargnant. Il s'agissait entre autres de mettre en place des applications au goût du jour et plus performantes sur les plans de la mobilité et de l'accessibilité à partir de tout type d'appareil. Cette démarche a notamment mené les intervenants à revoir la conception d'une partie du site Internet actuel. Les travaux se poursuivent pour la mise en ligne de la première phase au cours de l'automne 2017. En parallèle, l'équipe a entrepris de remplacer le système des centres d'appels en se fondant sur les pratiques exemplaires en matière de gestion de la relation client. Ensemble, ces deux projets contribueront à rendre l'expérience épargnant toujours plus efficace et satisfaisante.



NOTRE ÉQUIPE EN UN COUP D'ŒIL

Au 31 mai 2017, l'équipe du Fonds comptait 466 employés permanents, 16 de plus qu'un an plus tôt.

L'évolution de l'effectif par rapport à l'exercice précédent résulte de l'embauche de 39 personnes et du départ de 23 employés, dont 17 qui ont pris leur retraite, ce qui constitue un taux de roulement relativement faible au sein de notre secteur d'activité.

Par ailleurs, un taux d'absentéisme moyen de 3,3 % (4,0 % pour les femmes et 2,6 % pour les hommes) pour l'ensemble de l'exercice 2016-2017 vient notamment confirmer que nous pouvons compter sur du personnel dévoué et stable.

Outre le recrutement de personnel qualifié, des programmes favorisant le perfectionnement des employés font partie intégrante de nos actions. S'y ajoute l'accompagnement nécessaire pour soutenir l'amélioration continue de nos façons de faire et de notre offre de services.

Au cours de l'exercice 2016-2017, nos employés ont participé en moyenne à 20 heures de formation. Cette moyenne est la même pour les femmes et pour les hommes. Les gestionnaires et les professionnels y ont consacré un peu plus de temps, les moyennes étant de 21 et 22 heures, respectivement. Dans le cas du personnel technique et de bureau, cette moyenne se situe à 19 heures.

S'ajoutent aux 466 employés du Fonds les 104 employés permanents qui travaillent au sein de notre réseau, soit les Fonds régionaux de solidarité FTQ (57), le Fonds immobilier de solidarité FTQ (41) et les Fonds locaux de solidarité FTQ (6).

GARANTIR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Pour attirer du personnel qualifié et le fidéliser, nous faisons en sorte d'offrir une rémunération qui soit concurrentielle, tout en respectant les exigences réglementaires en matière d'équité salariale.

En comparant le salaire offert aux femmes et celui qui est offert aux hommes, nous obtenons, au 31 mai 2017, un ratio de 0,83 pour les gestionnaires, de 0,88 pour les professionnels et de 0,99 pour le personnel technique et de bureau. Si ce ratio est inférieur à 1,0, c'est notamment en raison de la proportion d'hommes et de femmes qui varie selon les échelons et les catégories d'emplois; la rémunération est la même pour les postes dont les responsabilités et les compétences requises sont de même niveau.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PERMANENT

Au 31 mai 2017

Âge	Femmes	Hommes	Total	%
Moins de 35 ans	21	17	38	8,2
35 à 44 ans	38	60	98	21,0
45 à 54 ans	106	80	186	39,9
55 ans et plus	70	74	144	30,9
Total	235	231	466	100,0
Âge moyen	50	49	50	
Répartition selon le sexe	50,4 %	49,6 %		100,0

RÉPARTITION SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

Gestionnaires	23	38	61	13,1
Professionnels	109	157	266	57,1
Personnel technique et de bureau	103	36	139	29,8
Total	235	231	466	100,0

ÉVOLUTION DU PERSONNEL PERMANENT

Du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017

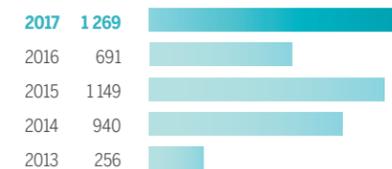
	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'employés permanents au 31 mai 2016	230	220	450
Embauches	17	22	39
Retraites	(11)	(6)	(17)
Départs	(1)	(5)	(6)
Nombre d'employés permanents au 31 mai 2017	235	231	466

UNE PERFORMANCE GLOBALE REMARQUABLE

Grâce à la compétence de notre personnel et à la bonne performance de nos entreprises partenaires, nous avons connu en 2016-2017 des résultats exceptionnels. Notre résultat global (profit) a d'ailleurs dépassé pour la première fois le cap du milliard de dollars.

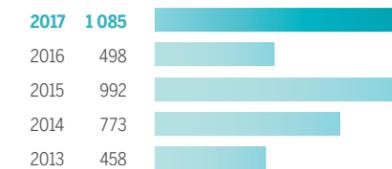
PRODUITS

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



RÉSULTAT GLOBAL

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



UTILISER NOS RESSOURCES DE FAÇON OPTIMALE

Pour optimiser le rendement à l'actionnaire, nous utilisons de la façon la plus efficace possible les ressources financières qui sont à notre disposition. Nous nous assurons ainsi d'exercer un contrôle constant de nos dépenses pour que le ratio des charges opérationnelles totales demeure inférieur au ratio des frais de gestion de fonds équilibrés canadiens, qui se situe autour de 2,2 % sur une base annuelle.

Pour l'exercice 2016-2017, notre ratio des charges opérationnelles totales est de 1,4 %, un résultat stable par rapport aux exercices précédents.

RATIO DES CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

Exercices terminés les 31 mai (en pourcentage)



1 085 M\$



Nathalie Bilodeau
CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN MARKETING
AU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

UNE
ÉCONOMIE
PLEINE
 DE VIES

INVESTIR LÀ OÙ ÇA COMPTE

Rien n'enthousiasme davantage Nathalie que la perspective de rencontrer des entrepreneurs. « C'est toujours un plaisir pour moi de m'asseoir avec eux et de les écouter me raconter leur histoire, me parler de leur vision et de leurs ambitions, affirme-t-elle. Et c'est d'autant plus vrai avec les entrepreneurs du secteur agroalimentaire. Ils font face à des défis de taille, et c'est fascinant de constater la passion qui les anime pour relever ces défis. Ce sont de beaux exemples de persévérance et de détermination. »

Au fil des rencontres et des analyses, Nathalie a acquis une connaissance approfondie du secteur agroalimentaire, pour lequel elle a développé une véritable passion. Rappelons que ce secteur constitue l'un des quatre pôles d'excellence que le Fonds a retenus en vue de contribuer davantage à la croissance économique du Québec. « À mes yeux, il reste encore beaucoup de choses à faire pour développer notre secteur agroalimentaire, en augmentant la productivité et la capacité des entreprises à vendre tant au Québec que sur les marchés extérieurs. Les possibilités de croissance sont immenses ; il faut semer les bonnes graines aux bons endroits, » renchérit-elle avec humour.

« Par exemple, dans le seul domaine de la culture en serres, nous accusons un retard important par rapport aux autres provinces, poursuit Nathalie. La technologie est là, les sources d'énergie aussi, mais il demeure certains obstacles pour que le Québec puisse prendre son élan à cet égard. L'industrie serricole exige d'importants capitaux. Il en faut de l'argent pour



construire une serre, avec tout ce que cela demande comme équipement, et il faut une bonne stratégie de commercialisation pour que les caisses de fruits ou de légumes se retrouvent quotidiennement sur les étagères des épicereries. Les entrepreneurs doivent avoir les reins solides. C'est là qu'on comprend l'importance du rôle du Fonds comme investisseur. Nous offrons du capital patient qui permet de donner vie à leurs rêves. »

« Nous pouvons également leur faire profiter de notre connaissance du marché et leur ouvrir des portes. C'est souvent ce qui fait la différence pour un entrepreneur », conclut-elle. ▸

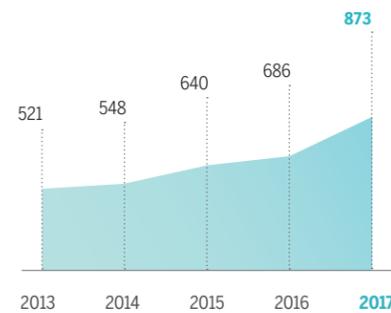
APPUYER UN NOMBRE CROISSANT D'ENTREPRISES

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Fonds a investi 873 millions de dollars dans des entreprises partenaires afin de soutenir leur développement, une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente.

Au 31 mai 2017, la juste valeur de nos investissements en capital de développement dans des entreprises québécoises s'élevait à près de 8,5 milliards de dollars.

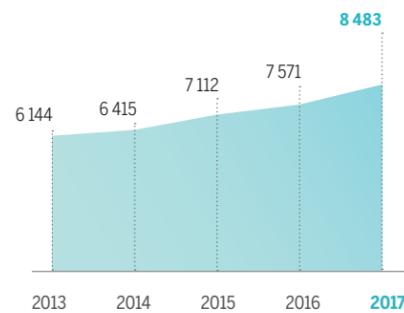
INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT*

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)



JUSTE VALEUR DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT*

Aux 31 mai (en millions \$)



* Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES PARTENAIRES

L'accompagnement des entreprises partenaires constitue un élément clé de l'approche du Fonds. À cet égard, le Centre de formation travaille à faire évoluer son offre de service aux entreprises partenaires afin d'optimiser son impact sur leur développement et leur main-d'œuvre. Ce faisant, les formateurs privilégient une approche qui met à contribution l'expérience des employés afin de favoriser l'apprentissage, le partage des meilleures pratiques ainsi que l'émergence d'idées innovantes. Le Fonds souhaite ainsi valoriser l'expérience des travailleurs dans leur milieu de travail. De plus, en misant sur le développement du savoir et du savoir-être, le Fonds entend favoriser la performance et la santé organisationnelle des entreprises dans lesquelles il investit.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Centre de formation a ainsi concentré ses efforts sur la définition de l'offre de formation afin qu'elle soit davantage adaptée aux besoins des entreprises partenaires. La formation que propose le Fonds se veut ainsi complémentaire aux formations techniques généralement bien implantées dans les entreprises. Cette démarche a mené à la création d'outils qui permettent de documenter les interventions afin d'en mesurer les retombées concrètes.

Afin d'optimiser la réalisation des objectifs poursuivis, l'équipe du Centre s'est engagée dans un processus de formation continue pour que ses membres puissent approfondir leurs connaissances sur les meilleures pratiques de formation et d'intervention en entreprise. Plusieurs projets pilotes réalisés dans des entreprises partenaires ont permis de valider ou d'ajuster les contenus de la formation et les outils utilisés. Notons que d'autres projets pilotes sont prévus en 2017-2018 avant que le tout ne soit déployé à une plus grande échelle.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Le développement local et régional doit être envisagé dans une perspective globale qui intègre les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales. À cette fin, le Fonds élabore des sessions de formation en étroite collaboration avec le service de l'éducation de la FTQ, les fonds locaux de solidarité et les conseils régionaux, afin de répondre aux besoins et aux objectifs spécifiques de développement économique de chacune des régions.

SOUTENIR LES SECTEURS D'EXCELLENCE DU QUÉBEC

Le Fonds est actif dans tous les grands secteurs d'activité du Québec. À cette fin, il dispose d'équipes qui ont développé une connaissance approfondie des secteurs auxquels elles sont rattachées. En outre, afin de maximiser les retombées de ses actions et de contribuer davantage à la croissance économique du Québec, le Fonds concentre principalement ses efforts sur quatre champs d'intervention, établis dans le cadre d'un processus rigoureux de planification stratégique.

Le premier champ d'intervention est constitué de quatre pôles d'excellence de l'économie. Au cours de l'exercice, le Fonds y avait investi 281 millions de dollars, répartis comme suit : 79 millions de dollars dans des entreprises du secteur de l'aérospatiale, 113 millions en sciences de la vie, 88 millions dans le domaine de l'agroalimentaire et 1 million dans des entreprises du secteur des produits forestiers, sans compter le soutien financier du Fonds à Solifor et au Fonds Valorisation Bois qui sont également actifs dans ce dernier secteur.

Deux autres champs d'intervention ont fait l'objet d'investissements au cours du dernier exercice, soit l'innovation et le soutien aux fleurons québécois cotés en bourse. Ceux-ci ont donné lieu à des investissements de 94 millions et de 144 millions de dollars respectivement.

Quant au quatrième champ d'intervention, qui consiste à soutenir des projets immobiliers à vocation socioéconomique, des projets sont en développement et devraient voir le jour durant la prochaine année.

S'il accorde une attention particulière aux entreprises des quatre pôles d'excellence jugés névralgiques pour l'économie québécoise (aérospatiale, agroalimentaire, produits forestiers et sciences de la vie), le Fonds demeure attentif aux besoins d'entreprises des autres secteurs afin de les appuyer dans leur développement. Entre autres, l'industrie manufacturière et les technologies de l'information comptent pour une part importante du portefeuille d'investissements du Fonds, vu leur poids au sein de l'économie et le nombre élevé d'emplois qu'ils soutiennent.

281 M\$

FLEURONS QUÉBÉCOIS COTÉS EN BOURSE

L'un des grands objectifs stratégiques du Fonds consiste à déployer les efforts nécessaires pour garder au Québec les fleurons de son économie. Ainsi, le Fonds a réservé une enveloppe de 500 millions de dollars pour l'achat de titres d'entreprises québécoises cotées en bourse. Au 31 mai 2017, le Fonds y avait consacré quelque 147 millions de dollars répartis dans 8 entreprises, dont 144 millions au cours du dernier exercice.

QUELQUES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE



Agroalimentaire

LES FERMES LUFA MONTRÉAL

Producteur d'aliments frais pour le marché urbain à partir de serres installées sur des toits d'immeubles, tout en intégrant les principes d'agriculture responsable et de développement durable.

(\$) : 3,0 millions de dollars

(✓) : Les Fermes Lufa poursuit son expansion avec la construction de sa troisième et plus grande serre sur le toit d'un immeuble situé dans l'arrondissement d'Anjou. Ses nouvelles installations sont dotées des plus récentes technologies, ce qui lui permet de produire encore plus d'aliments frais pour le marché local.

LES PRODUCTIONS HORTICOLES DEMERS SAINT-NICOLAS (LÉVIS), CHAUDIÈRE-APPALACHES

Producteur spécialisé dans la culture de petits fruits et de tomates.

(\$) : 6,75 millions de dollars

(✓) : Les productions horticoles Demers triplera la superficie de ses installations de Drummondville, ce qui en fera la plus grande serre de production de tomates au Québec.

LA COOP FÉDÉRÉE

Plus importante entreprise agroalimentaire au Québec, seule coopérative agricole pancanadienne ; ses activités sont réparties selon trois divisions : alimentaire (Olymel), agricole et quincaillerie (Groupe BMR).

(\$) : 45,0 millions de dollars

(✓) : Compte tenu de la contribution d'autres partenaires financiers, la Coop fédérée dispose d'un total de 200 millions de dollars pour la réalisation de sa stratégie de croissance, laquelle repose notamment sur des projets d'acquisition et des investissements en immobilisations au sein de ses différentes divisions.

(\$) : Investissement

(✓) : Résultat



Sciences de la vie

VERSANT VENTURES CAPITAL VI

Nouveau fonds de capital de risque d'envergure mondiale et spécialisé dans le domaine des sciences de la vie ; il cible notamment les entreprises innovantes dont les travaux visent la mise au point de nouveaux traitements.

(\$) : 20,1 millions de dollars

(✓) : Le Fonds Versant Ventures Capital VI dispose d'un total de 400 millions de dollars, qu'il prévoit investir dans 20 à 25 entreprises en biotechnologie afin de les accompagner dans leur développement.

GLY PHARMA THÉRAPEUTIQUE MONTRÉAL

Compagnie pharmaceutique qui a entrepris la mise au point d'un produit ayant le potentiel de traiter les maladies et infections gastro-intestinales et de prévenir les infections bactériennes d'origine intestinale grâce à l'amélioration et au maintien de la santé de l'intestin.

(\$) : 5,4 millions de dollars

(✓) : Grâce à cet investissement, Gly Pharma poursuivra le développement de soins de soutien en oncologie et d'applications spécifiques en gastroentérologie.

SCIENCES DE LA VIE

Dans le cadre d'une entente conclue en mai 2017, le Fonds agira comme partenaire stratégique et financier du gouvernement du Québec pour sa Stratégie des sciences de la vie. En combinant une expertise de plus de 30 ans dans ce domaine et son offre de capital patient, le Fonds appuiera le gouvernement pour la création et la croissance d'entreprises québécoises qui deviendront les fleurons de demain. Ainsi, le Fonds contribuera à faire du Québec l'un des cinq premiers pôles nord-américains en sciences de la vie d'ici 2027 et à attirer des investissements privés de 4,4 milliards de dollars d'ici 2022.

À ce jour, le Fonds a investi plus de 1,2 milliard de dollars dans ce secteur, y compris dans des fonds spécialisés. Nous avons récemment multiplié nos efforts auprès des entreprises en biotechnologie. Au cours de l'exercice 2016-2017, nos investissements dans ce secteur se sont élevés à 113 millions de dollars, ce qui porte à 48 le nombre d'entreprises en portefeuille, comparativement à 24 à la fin de 2013.



Produits forestiers

SCIERIE LAPOINTE & ROY COURCELLES, ESTRIE

Entreprise spécialisée dans le sciage de bois résineux et sa transformation en bois d'œuvre pour la construction et la rénovation domiciliaire.

(\$) : Investissement de 1,5 million de dollars du Fonds Valorisation Bois

(✓) : Scierie Lapointe & Roy a procédé à la modernisation de ses installations touchées par un incendie ; elle reprend ses activités avec des équipements à la fine pointe de la technologie ; 18 personnes sont de retour au travail.

FONDS VALORISATION BOIS

Le Fonds Valorisation Bois (FVB) dispose de plus de 170 millions de dollars afin d'appuyer financièrement les entreprises du secteur des produits forestiers qui ont un potentiel économique à long terme et qui désirent passer à l'ère moderne. Notamment, le Prêt modernisation du FVB constitue une solution sur mesure offerte aux scieries québécoises de toutes les régions pour le financement de leur projet de modernisation. Le Fonds de solidarité FTQ est responsable de la gestion du FVB dans lequel il a investi 75 millions de dollars.



Technologies de l'information

DISTRICT M MONTRÉAL

Entreprise spécialisée dans le domaine des solutions technologiques programmatiques pour éditeurs et annonceurs; ses solutions permettent la diffusion de campagnes publicitaires ciblant des individus en fonction de leurs intérêts et intentions du moment.

💰 : 8,0 millions de dollars

✓ : District M poursuit ses efforts de développement de la technologie afin de se positionner parmi les chefs de file de son industrie au Canada et de poursuivre son expansion aux États-Unis; elle prévoit doubler son effectif d'ici 2018 (l'entreprise compte plus de 40 employés et dessert plusieurs grands groupes médias, tant au Canada qu'aux États-Unis).

Industrie manufacturière

PLASTIQUE MICRON SAINTE-CLAIRE, CHAUDIÈRE-APPALACHES

Fabricant de contenants de plastique, l'un des plus importants dans l'est du Canada, pour les industries pharmaceutique, cosmétique, alimentaire et industrielle.

💰 : 6,3 millions de dollars

✓ : Plastique Micron poursuit sa stratégie de croissance et prévoit ajouter des lignes de production à ses installations existantes de même qu'elle entend procéder à des acquisitions.

STIMULER L'INNOVATION EN ENTREPRISE

Comme la compétitivité de l'économie québécoise est largement tributaire de la capacité des entreprises à innover pour accroître leur productivité et être plus concurrentielles, le Fonds choisit de soutenir activement les entreprises québécoises dans leurs projets d'innovation.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Fonds a accordé du financement de près de 94 millions de dollars à 13 entreprises de divers secteurs d'activité qui faisaient de l'innovation une composante clé de leur stratégie de développement. De cette somme, 13,5 millions de dollars ont été investis dans des fonds d'amorçage québécois en guise d'aide aux entreprises innovantes en démarrage.

À la suite de sa planification stratégique, le Fonds a lancé en 2016 une initiative visant à stimuler l'innovation en entreprise. Notre objectif est triple : (1) sensibiliser nos entreprises partenaires et nos équipes à l'importance d'innover, (2) soutenir nos entreprises dans leur projet d'innovation, (3) mesurer et démontrer l'impact de l'innovation sur la croissance et la compétitivité des entreprises.

Dans cette optique, le Fonds et **Inno-Centre**, un organisme spécialisé en services-conseils aux PME innovantes du Canada, ont annoncé en février 2017 une initiative conjointe en vue d'accompagner plus de 60 PME québécoises dans un processus d'innovation. Les entreprises participantes, préalablement identifiées par le Fonds pour leur fort potentiel de croissance,

bénéficient de l'accès à des services professionnels pour un total de 300 heures chacune. Ces services visent d'une part à les sensibiliser à l'importance d'innover et d'autre part à les appuyer dans la mise en œuvre de solutions pratiques qui contribueront à améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Le Fonds a également annoncé la mise en place d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 120 millions de dollars pour soutenir l'innovation. De ce montant, 75 millions de dollars seront investis dans des fonds d'investissement innovants au Québec et 45 millions de dollars, pour soutenir des entreprises innovantes des secteurs de l'agroalimentaire, des produits forestiers et de l'aérospatiale.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Fonds a également participé à la tournée « Propulser nos manufacturiers innovants ». Cette tournée a permis de rencontrer des entreprises de 16 régions du Québec pour leur rappeler l'importance d'innover et leur présenter les sources de financement et d'accompagnement à leur disposition pour y arriver.

Par ailleurs, en juin 2016, le Fonds faisait part de la mise sur pied du **Lab Innovation** en collaboration avec le **Quartier de l'innovation de Montréal**. Ainsi, le Salon 1861 offre à plus de 20 entreprises innovantes en plein essor un espace de travail privilégié afin qu'elles puissent concentrer leurs efforts et moyens financiers à la seule réalisation de leurs projets.

INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE

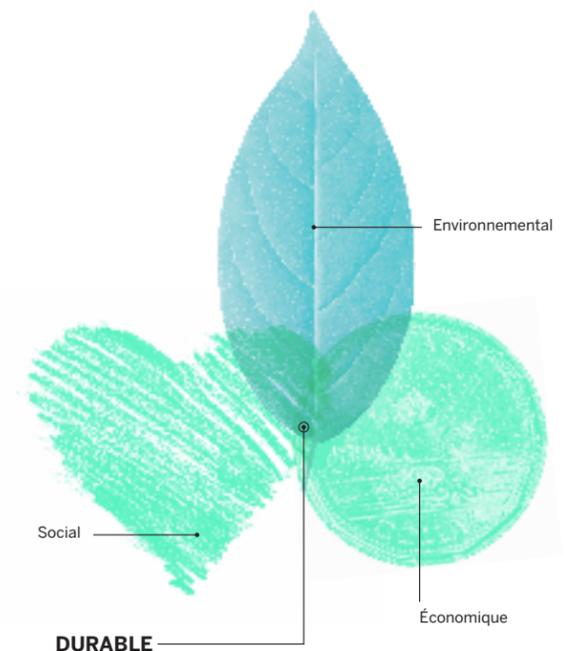
Dans le cadre de son Plan de développement durable 2016-2017, le Fonds a encore renforcé son engagement envers l'investissement socialement responsable (ISR).

Nous poursuivons nos efforts en appui à la gouvernance mondiale en matière d'ISR, notamment par notre adhésion aux six Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies et notre participation aux activités du chapitre Québec des PRI.

Nous avons également reconduit l'entente avec la Shareholder Association for Research and Education (SHARE) en vertu de laquelle cette dernière entreprend un dialogue au nom du Fonds avec des sociétés cotées en Bourse au Canada sur des sujets touchant la gouvernance, la responsabilité sociale et l'environnement. Parmi les actions menées de l'avant au cours de l'exercice, mentionnons :

- l'appui d'une résolution d'actionnaires demandant à la société ExxonMobil d'améliorer la divulgation d'information quant à l'impact des politiques concernant les changements climatiques sur ses activités (cette résolution a obtenu la majorité des voix lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la société, le 31 mai 2017);
- l'ajout du Fonds au nombre des signataires de la Workforce Disclosure Initiative, un nouveau programme mis en place avec la participation de SHARE pour promouvoir une reddition de comptes standardisée par les entreprises cotées en Bourse en ce qui concerne le personnel de leurs différentes installations à l'échelle mondiale;
- l'amorce d'un dialogue avec les dirigeants de la société américaine Kroger afin d'obtenir leur engagement à améliorer leurs pratiques et leur reddition de comptes concernant le respect des droits des travailleurs.

Autre action importante en faveur du développement durable : la participation du Fonds à la première émission d'obligations vertes du gouvernement du Québec en mars 2017. Ainsi, le Fonds s'est porté acquéreur à lui seul de 4,6 % des obligations émises, pour la somme de 22,9 millions de dollars. Les capitaux levés par le gouvernement grâce à cette émission seront affectés à des projets spécifiques qui engendrent des bénéfices tangibles au Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques.



DURABLE
Pour être durable, le développement doit intégrer ces trois volets : social, économique et environnemental.





Jacques Demers
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
LES PRODUCTIONS HORTICOLES DEMERS

POUR SUIVRE EN MODE CROISSANCE

Quand on lui demande d'expliquer le projet de serre de l'entreprise familiale qu'il dirige, Jacques en parle avec une fierté évidente. « En octobre 2017, nous disposerons de la plus grande serre du Québec pour la culture de tomates, l'équivalent de 20 terrains de football, explique-t-il. Chaque semaine de l'année, nous pourrons livrer plus de 125 000 kg de tomates pour les consommateurs qui cherchent à s'approvisionner en produits locaux, des fruits de grande qualité et d'une fraîcheur incomparable. »

Cette notion de production locale est très importante pour Jacques, et c'est notamment ce qui l'inspire pour articuler la stratégie de croissance de l'entreprise. « Il s'agit d'appliquer le principe de l'économie de proximité, poursuit-il. Les gens sont de plus en plus soucieux de l'impact de leurs choix alimentaires, ils sont moins friands de fruits ou de légumes qui ont parcouru des milliers de kilomètres avant de se retrouver sur leur table. Et il y a un marché énorme pour des aliments produits localement à longueur d'année. Je dirais qu'il y a encore beaucoup d'espace à prendre sur les tablettes des supermarchés à cet égard. Mon souhait le plus cher, c'est que nos tomates prennent la place de celles qui viennent d'ailleurs. »

Si Les Productions Horticoles Demers ont connu leurs premiers succès en serriculture à Saint-Nicolas, près de Québec, c'est vers Drummondville que l'entreprise familiale s'est tournée pour poursuivre sa croissance. « Toutes les conditions y sont réunies pour que nous fassions de notre serre un modèle du genre sur le plan du développement durable, fait valoir Jacques. Nous

avons une entente avec la société Waste Management, qui nous fournit une énergie verte, produite à partir de biogaz, pour chauffer les serres. Sans oublier l'hydroélectricité pour éclairer les serres et maximiser la production durant les mois où l'ensoleillement est moindre. Comme nous faisons appel aux technologies de pointe et aux meilleures pratiques, nous obtenons d'excellents résultats sur le plan de l'efficacité énergétique. Autre avantage, nous sommes au centre du Québec, près de nos principaux marchés et des grands axes autoroutiers. »

Et le rôle du Fonds dans tout cela ? « Nous n'aurions pas pu réaliser ce projet tout seuls. Il faut des capitaux massifs pour construire une telle serre, et acheter des équipements aussi sophistiqués. Il a donc fallu du temps avant de récupérer les sommes investies. Et le Fonds est justement là pour nous accompagner à long terme, financièrement, mais aussi avec des conseils judicieux. Les gens du Fonds nous ont grandement aidés à mieux structurer nos façons de faire et à être plus efficaces », s'empresse-t-il de reconnaître. ▸

UNE
ÉCONOMIE
PLEINE
 DE
VIES

UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS TOUTES LES RÉGIONS ET LOCALITÉS

L'une des grandes forces du Fonds demeure les liens de proximité qu'il établit avec les entreprises partout au Québec par l'entremise de son réseau. Grâce à ce réseau, le Fonds est en mesure de servir toutes les entreprises, quels que soient leur région, leur localité, leur secteur d'activité et leur taille.



- EXPERTISE SECTORIELLE
- 20 SECTEURS D'ACTIVITÉ
- INVESTISSEMENTS DE 2 MILLIONS \$ ET PLUS



- EXPERTISE RÉGIONALE
- 16 BUREAUX
- INVESTISSEMENTS JUSQU'À 3 MILLIONS \$



- EXPERTISE LOCALE
- 73 FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (gérés par les mandataires du développement économique local)
- INVESTISSEMENTS JUSQU'À 100 000 \$



- FINANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE PROJETS IMMOBILIERS
- SECTEURS : RÉSIDENTIEL, DE BUREAUX, COMMERCIAL, INDUSTRIEL, INFRASTRUCTURES À VOCATION SOCIOÉCONOMIQUE



Les Fonds régionaux de solidarité FTQ (FRS) poursuivent leurs interventions afin d'appuyer à la fois la réalisation de projets structurants et le développement des PME, et ce, à l'échelle de la province. Ayant pignon sur rue dans chacune des 17 régions administratives du Québec, les FRS constituent une antenne privilégiée, au cœur de l'action.

Au cours de l'exercice 2016-2017, les FRS ont investi un total de 62,2 millions de dollars dans 93 entreprises, ce qui porte à 400 le nombre d'entreprises en portefeuille. La juste valeur des investissements était de 200,5 millions de dollars au 31 mars 2017.

Soulignons que les FRS possèdent une connaissance approfondie de toutes les dimensions du transfert d'entreprise et se positionnent comme des experts en la matière, notamment pour soutenir la relève des entrepreneurs. Au cours de l'exercice 2016-2017, quelque 32 projets d'investissement, représentant un total de 28,6 millions de dollars, visaient la passation harmonieuse d'entreprises à de nouveaux propriétaires.

NOMBRE D'INVESTISSEMENTS

2017	93	
2016	103	
2015	84	

SOMMES INVESTIES (en millions \$)

2017	62,2	
2016	74,7	
2015	48,1	

NOMBRE DE NOUVEAUX PARTENAIRES

2017	55	
2016	61	
2015	56	

Quelques investissements réalisés par les FRS

LES BOUTEILLES RECYCLÉES DU QUÉBEC

LAVAL

Les Bouteilles recyclées du Québec est une entreprise spécialisée dans l'importation et la distribution de bouteilles de verre haut de gamme. L'entreprise exerce ses activités dans trois créneaux : la vente de bouteilles neuves, le lavage et le triage de bouteilles ainsi que la livraison de bouteilles.

💰 : 4,2 millions de dollars

🔄 : Les Bouteilles recyclées du Québec poursuit sa stratégie de croissance afin de renforcer sa position dans le marché.

ACCÈS LOCATION D'ÉQUIPEMENTS

BELCÉIL, MONTÉRÉGIE

Service de location, de vente et d'entretien d'équipements de lavage neufs et usagés.

💰 : 3,0 millions de dollars

🔄 : Accès location d'équipements termine une première phase de son processus de relève, tout en conservant ses liquidités pour soutenir sa croissance, soit par acquisition, soit par une pénétration accrue du marché du Grand Montréal. Cet investissement permet également à l'entreprise de conserver sa marge de manœuvre dans le contexte de la construction d'un nouveau siège social.

DMB DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES, CAPITALE-NATIONALE

Chef de file du domaine de la distribution alimentaire, notamment de produits frais, auprès des supermarchés, grandes épiceries et marchés alimentaires régionaux. Il exerce ses activités à l'échelle du Québec, à partir de ses entrepôts de Mascouche et de Québec.

💰 : 3,2 millions de dollars

🔄 : DMB poursuit son développement par l'ajout constant de produits à distribuer et la croissance du nombre de clients ; ces derniers apprécient la prise de commandes centralisées, la capacité de recevoir une multitude de produits en une seule livraison, et la facturation unique.

💰 : Investissement

🔄 : Résultat

Quelques investissements réalisés par les FRS (suite)

LES HÔTELS ACCENTS

ÎLES-DE-LA-MADELEINE, GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Principal complexe hôtelier des Îles de la Madeleine, comprenant deux établissements, l'Auberge Madeli et le Château Madelinot.

💰 : 1,1 million de dollars

👍 : Gestion Gessico s'est portée acquéreur du complexe hôtelier pour ainsi devenir l'actionnaire majoritaire de l'entreprise. Grâce à cet investissement, des intérêts madelinots poursuivent le développement des deux établissements hôteliers.

MIRALIS

SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, BAS-SAINT-LAURENT

Fabricant d'armoires de cuisine, plus précisément de caissons et de portes d'armoire en bois, thermoplastiques et autres matériaux.

💰 : 1,1 million de dollars

👍 : Les actionnaires de Miralis se sont portés acquéreurs d'Armoires Distinction afin de soutenir leur réseau de distribution. Armoires Distinction deviendra non seulement une vitrine pour les produits Miralis, mais aussi un lieu de perfectionnement pour le réseau de boutiques partenaires de Miralis.

Présents dans toutes les régions du Québec, les Fonds régionaux de solidarité FTQ (FRS) sont constamment en quête d'occasions d'aider des entrepreneurs à réaliser leurs ambitions. Selon la taille des projets à réaliser, ils investissent de façon autonome ou conjointement avec le Fonds.

Quelques exemples d'investissements conjoints réalisés par le réseau du Fonds

FRESCHÉ SOLUTIONS

MONTRÉAL

Fresche Solutions offre des services-conseils en technologies de l'information et des télécommunications. Cette entreprise possède une expertise unique qui permet le développement, l'intégration ou la migration d'applications dans des environnements informatiques IBM AS/400 et iSeries. Elle propose également des logiciels outils qu'elle a acquis ou elle-même mis au point.

💰 : 13,0 millions de dollars

👍 : Fresche Solution s'est portée acquéreur de la société américaine Quadrant Group afin de diversifier son catalogue de produits et sa clientèle, d'accroître sa présence dans l'ouest du Canada et aux États-Unis, et de se donner accès à une source de revenus récurrents. L'entreprise confirme également sa position de leader dans le segment IBM AS/400.

GESTION YUZU

QUÉBEC, CAPITALE-NATIONALE

Franchiseur de la marque Yuzu Sushi dans le domaine de la restauration rapide; son réseau compte près de 50 succursales réparties au Québec et au Nouveau-Brunswick. Le Groupe se distingue par la qualité à la fois de ses produits et de l'encadrement des franchisés.

💰 : 2,4 millions de dollars

👍 : Groupe Yuzu poursuit le développement de son réseau de franchises au Québec et dans les Maritimes. Il prévoit l'ouverture de plusieurs nouveaux points de vente au cours des prochaines années.

HAMEAU SAINT-JACQUES

QUÉBEC, CAPITALE-NATIONALE

💰 : 5,3 millions de dollars

👍 : Construction d'un projet résidentiel à Québec, stratégiquement situé aux abords de la rivière Saint-Charles. Réalisé en partenariat avec le Groupe immobilier SMB, le projet enrichit le portefeuille immobilier du Fonds dans la grande région de Québec en plus de contribuer à la création d'emplois.



Créé en partenariat avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le réseau des fonds locaux de solidarité (FLS) célèbre ses 25 ans d'existence en 2016. Les 73 FLS que compte le réseau demeurent un formidable levier pour les économies locales, notamment en ce qui concerne l'appui au démarrage, à l'expansion et à la relève des petites et moyennes entreprises. En 25 ans, ce sont plus de 4 000 projets d'entreprises qui ont été financés par les FLS, ce qui représente des investissements de 122 millions de dollars et plus de 35 000 emplois créés et maintenus.

Au cours de leur exercice terminé le 31 décembre 2016, les FLS ont réalisé des investissements dans 294 entreprises, pour un total de 8,0 millions de dollars, ce qui constitue un sommet depuis la fondation du réseau. Ainsi, au 31 décembre 2016, le portefeuille des FLS comptait 1 056 entreprises, de tous les coins de la province, et représentant des investissements évalués à 20,6 millions de dollars.

Dans le but de favoriser la mise sur pied de FLS sur les territoires qui ne sont pas encore couverts, le Fonds a proposé à ses partenaires que sont le gouvernement du Québec et la FQM une nouvelle approche qui permet de réduire la contribution requise par le milieu lors de la création d'un FLS. Au total, ce sont 31,5 millions de dollars qui seront ainsi investis par le Fonds et ses partenaires pour soutenir les PME dans toutes les régions du Québec. Ce partenariat, confirmé par le Budget du Québec 2017-2018, permettra d'étendre le réseau des FLS à l'ensemble de la province et de favoriser le développement économique local créateur d'emplois.

Quelques investissements réalisés par les FLS

FH STUDIO

MONTRÉAL

Maison de production intégrée se spécialisant dans le film et la photographie publicitaire et commercial.

💰 : 35 000 \$

👍 : L'entreprise a agrandi ses locaux et amélioré ses infrastructures. Un premier investissement avait été consenti par le FLS en décembre 2013 pour soutenir sa croissance.

TRICA INC.

SAINT-JÉRÔME

Entreprise de fabrication de meubles haut de gamme.

💰 : 100 000 \$

👍 : L'entreprise a réalisé son projet de relève, ce qui lui permettra de maintenir 115 emplois et d'en créer 15 autres.

COTON VANILLE

RIMOUSKI

Entreprise de confection de pantalons évolutifs pour enfants.

💰 : 20 000 \$

👍 : L'entreprise a pu se relocaliser, augmenter son fonds de roulement et acheter de nouveaux équipements pour la production afin de répondre à la demande croissante.

STIMULER L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

En ciblant des entreprises à impact économique québécois et en leur fournissant le soutien financier et des services qui favorisent leur développement, le Fonds réalise un volet fondamental de sa mission. Au 31 mai 2017, en tenant compte des emplois directs, indirects et induits, les entreprises qui faisaient partie du portefeuille d'investissements du Fonds et de son réseau fournissaient de l'emploi à quelque 186 440 travailleurs québécois.

Fait important à souligner, les entreprises partenaires sont reconnues pour l'effet structurant de leurs activités et la qualité des emplois créés. En 2016, une étude réalisée par KPMG-Secor a d'ailleurs démontré que le salaire moyen versé par les entreprises en portefeuille est supérieur à la moyenne régionale dans la presque totalité des 17 régions administratives du Québec.

Des retombées importantes

À titre d'employeur et d'utilisateur de biens et services, le Fonds est également un contributeur au processus de création de richesse pour la société québécoise. Le tableau ci-dessous présente des données financières qui permettent de constater l'importance de ses activités.

IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS DU FONDS¹

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)

	2016	2017
Valeur économique directe créée (reflétée dans la valeur de l'action)		
Produits d'intérêts, de dividendes et distributions, loyers, honoraires et autres et intérêts sur billets	364,7	391,2
Gains réalisés, variation de la plus-value ou moins-value non réalisée et frais de transaction sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement	326,4	877,9
Valeur économique directe distribuée dans la société québécoise		
Coûts opérationnels	66,7	73,9
Salaires et avantages sociaux des salariés	84,3	91,6
Versements aux actionnaires (actions rachetées) ²	679,7	616,1
Versements à l'État (taxes et impôts)	16,2	21,2
Investissements dans la communauté (dons et commandites)	0,8	0,9

1. Ce tableau présente des données financières sommaires établies comme pertinentes par la Global Reporting Initiative, mais il ne se substitue aucunement aux états financiers du Fonds.

2. Le Fonds ne verse pas de dividendes.

Commentaire de Daniel Denis, associé et économiste, KPMG

La contribution des entreprises partenaires du Fonds à l'économie québécoise est très importante. En effet, leurs activités ont généré une valeur ajoutée au Québec estimée à 13,6 milliards de dollars au cours de la dernière année. Le poids des activités des entreprises partenaires du Fonds s'élevait ainsi à 4,3 % du produit intérieur brut privé du Québec.

IMPACT ÉCONOMIQUE POUR LE QUÉBEC LIÉ À LA PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES DES ENTREPRISES PARTENAIRES DU FONDS

Au 31 mai 2017

	Effets directs	Effets indirects	Effets directs et indirects
Valeur ajoutée aux prix de base (en milliards \$)	9,4	4,2	13,6
Emplois (en années-personnes)	98 884	51 201	150 085
Valeur ajoutée par emploi (en \$)	95 324	82 316	90 886

Source : Données d'emplois directs et indirects par secteur industriel du Fonds de solidarité FTQ et résultats du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec.

Les activités réalisées par les entreprises partenaires du Fonds ont permis de créer ou de maintenir 98 884 emplois directs au sein de leurs installations québécoises. En outre, ces entreprises soutiennent aussi de l'emploi chez leurs fournisseurs de biens et services qui, à leur tour, vont stimuler le niveau d'emploi d'autres fournisseurs. Ce processus associé à l'effet cascade des achats en biens et services correspond aux retombées indirectes des entreprises partenaires sur l'économie québécoise. Cet effet cascade des activités des entreprises partenaires du Fonds a contribué à soutenir 51 201 emplois indirects additionnels au Québec, pour un grand total de 150 085 emplois.

Plus de 43 % des emplois directs soutenus par les entreprises partenaires du Fonds se retrouvaient dans des industries productrices de biens, soit une propension deux fois plus importante que celle observée dans l'économie québécoise en général (19,8 %). Le secteur manufacturier est par ailleurs très bien représenté chez les entreprises partenaires du Fonds. Ce secteur comptait pour 33,4 % du total des emplois directs soutenus, alors que l'industrie manufacturière ne représente que 11,9 % des emplois totaux de l'économie québécoise.

À 90 886 \$, la valeur ajoutée par emploi direct et indirect a légèrement diminué par rapport à l'année précédente (-1,2 %), mais ce niveau demeure supérieur et croissant lorsque comparé à la moyenne des 5 ou des 10 dernières années (toutes les valeurs ont été ramenées en dollars de 2017 pour qu'elles soient comparables).

Jonathan Flint
TECHNICIEN DE SCÈNE ET
LOCATAIRE AUX HABITATIONS PARADOXE

PROFITER D'UN MILIEU DE VIE STIMULANT

Jusqu'à l'an dernier, Jonathan partageait un petit appartement avec plusieurs colocataires. Sans véritables possibilités d'emploi, il décide de suivre une formation en technique de scène offerte par le Groupe Paradoxe. « J'avais déjà un peu d'expérience dans ce domaine et je connaissais quelques trucs du métier, explique-t-il. La formation de Paradoxe m'a permis de me spécialiser et de me perfectionner. Surtout, Paradoxe m'a donné accès à un réseau de contacts pour trouver du travail. »

En même temps qu'il poursuivait sa formation, Jonathan a eu l'occasion d'emménager dans un logement bien à lui. « Un jour, des gens sont venus dans le local de formation pour nous informer qu'il y avait un logement disponible aux Habitations Paradoxe. J'ai donné mon nom et j'ai été choisi, dit-il avec fierté. J'ai aujourd'hui mon appartement à moi, un genre de studio, avec un salon et une cuisine à aire ouverte et une chambre fermée. C'est vraiment bien comme logement. »

Ce changement de lieu de vie a donné un nouvel élan à Jonathan. « Quand je suis arrivé chez Paradoxe, je n'avais presque rien et j'étais endetté. Ce n'est vraiment pas cher d'habiter là, donc, d'un point de vue financier, c'était ce qu'il me fallait, souligne-t-il. Et il y a du personnel sur place qui nous aide à trouver du travail ou à faire certaines démarches administratives, comme remplir une demande de passeport. C'est donc plus qu'un simple logement, c'est aussi un véritable accompagnement. »

Les Habitations Paradoxe, où Jonathan demeure depuis février 2016, est un projet réalisé en collaboration avec l'organisme Bâtir son quartier. Cette entreprise d'économie sociale coordonne la réalisation de projets d'habitation et d'immobilier communautaire, en partenariat avec le Fonds immobilier de solidarité FTQ, afin de créer des milieux de vie solidaires pour les ménages à faible et à moyen revenu. ▽

UNE
ÉCONOMIE
PLEINE
DE VIES

CONTRIBUER AU DYNAMISME DE MILIEUX DE VIE

LE FONDS IMMOBILIER DE SOLIDARITÉ FTQ EN UN COUP D'ŒIL

Au 31 décembre 2016

Projets en cours de développement ou de construction	48
Valeur	2,9 G\$
Nombre de partenaires	+ de 40
Création d'emplois	24 000
Immeubles sous gestion	46
Superficie des terrains à développer	17 M pi²



En investissant dans des projets immobiliers rentables, créateurs d'emplois et socialement responsables, le Fonds immobilier de solidarité FTQ participe au dynamisme et à la revitalisation de milieux de vie. En plus de 25 ans d'existence, le Fonds immobilier a fait sa marque comme partenaire de premier choix pour la réalisation de projets structurants dans diverses communautés à l'échelle de la province, lesquels projets contribuent notamment à stimuler l'économie locale.

Au cours de son exercice terminé le 31 décembre 2016, le Fonds immobilier a autorisé des investissements dans 54 projets, dont 19 nouveaux, pour une somme record de 169 millions de dollars. Au nombre des nouveaux projets, 10 sont associés au secteur des immeubles résidentiels locatifs et 5 autres, à celui des immeubles à usages multiples, qui comprennent notamment l'intégration d'espaces commerciaux au basilaire, une tendance de plus en plus répandue en milieu urbain.

Encourager l'entrepreneurship

Le Fonds immobilier et **Anges Québec**, un réseau d'investisseurs privés qui identifie et accompagne les entreprises innovantes à fort potentiel, ont conclu une entente de collaboration en vue de favoriser l'émergence des promoteurs immobiliers de la nouvelle génération tout en appuyant les promoteurs existants. En plus d'investir pour le démarrage de certains projets immobiliers, Anges Québec assignera des représentants qui accompagneront et conseilleront les nouveaux promoteurs, tandis que le Fonds immobilier offrira un appui financier aux entités qui auront été créées pour la réalisation des projets.

S'engager par solidarité

Pour le Fonds immobilier, la solidarité se traduit également par un engagement social. En accordant des taux préférentiels sur des prêts pour la réalisation de projets communautaires ou à vocation sociale, il permet à des familles à revenu faible ou modeste d'accéder à un logement qui correspond à leurs besoins. À ce jour, le Fonds immobilier a investi quelque 59 millions de dollars dans sept fonds voués à la réalisation de tels projets, ce qui a mené à la construction de 2 756 logements sociaux, communautaires ou abordables de qualité.

169 M\$



Humaniti, un projet phare au cœur du Quartier international de Montréal

Des partenariats porteurs de réussite

La consolidation de partenariats existants et les ententes avec de nouveaux partenaires font partie intégrante de l'approche du Fonds immobilier visant à réunir les ressources requises afin d'assurer le succès de chaque projet, quelle qu'en soit la nature. En voici quelques exemples.

HUMANITI MONTRÉAL

Le Fonds immobilier de solidarité FTQ et **Cogir immobilier**, un important gestionnaire immobilier québécois, ont uni leurs forces pour la réalisation d'un projet phare au cœur du Quartier international de Montréal. Évalué à plus de 200 millions de dollars, le complexe Humaniti s'inscrit comme un projet unique en son genre au Canada, compte tenu de la mixité d'usages qui en feront un lieu privilégié pour y vivre, y travailler, y être de passage et s'y divertir. Il comprendra un hôtel de 200 chambres, 335 logements et 140 copropriétés. S'y ajouteront 70 000 pi² d'espaces de bureaux et 20 000 pi² d'espaces commerciaux.

L'AURA SAINT-NICOLAS LÉVIS, CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le Fonds immobilier s'est associé au fabricant de modules pré-usinés pour la construction résidentielle, **Maisons Laprise**, pour la réalisation du projet résidentiel locatif L'Aura Saint-Nicolas à Lévis. Ce projet comptera, à terme, six immeubles de neuf unités chacun. Il fait partie d'un développement immobilier de premier plan dans un secteur en pleine effervescence.

VIVA-CITÉ SAINT-LAMBERT, MONTÉRÉGIE

Le Fonds immobilier fait équipe avec **Habitations Trigone** pour la construction des projets résidentiels locatifs Viva-Cité. Ces projets sont adaptés aux besoins de la clientèle des 55 ans et plus qui souhaitent demeurer actifs en ayant accès à toutes les commodités de la vie moderne. Le projet de Saint-Lambert, constitué de 215 unités, est le deuxième de la bannière Viva-Cité, après celui de Sainte-Thérèse. En 2016, les deux partenaires ont poursuivi le déploiement de cette bannière avec la mise en marché des complexes de Delson, Saint-Hubert, Brossard, Longueuil et Lachenaie.

UNE MISSION CENTRÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la grandeur du Fonds, quel que soit le service, les décisions s'inscrivent dans une volonté de contribuer au développement de la société de façon durable, sur le plan tant économique que social et environnemental. En fait, le développement durable se situe au cœur de notre mission.

Qu'il s'agisse d'encourager les travailleurs à épargner pour la retraite, de les aider à accroître leurs connaissances des questions économiques, ou de soutenir la création d'emplois et la croissance des entreprises québécoises, ces actions contribuent à l'essor de la société, et ce, au bénéfice des générations à venir.

S'y ajoute notre approche de l'investissement. En amont de toute transaction avec une entreprise, nous nous assurons d'inclure un bilan social au processus de vérification diligente. Nous obtenons ainsi un tableau complet pour une décision éclairée, conforme aux principes d'investissement responsable (voir « Investir de manière responsable » page 23). C'est ce qui nous permet aussi de mieux accompagner les entrepreneurs dans une perspective d'amélioration continue.



Plan de développement durable 2016-2017

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Fonds a adopté un plan de développement durable. Ce plan comprend un total de 95 actions réparties selon quatre grandes orientations : (1) développer une économie prospère, durable et responsable, dans un souci du dynamisme des collectivités partout au Québec, (2) assurer à nos employés un milieu de travail sain et stimulant, (3) réduire l'empreinte environnementale de nos activités, et (4) renforcer la gouvernance et la compréhension du concept de développement durable.

La version mise à jour et intégrale de ce plan peut être consultée à l'adresse www.fondsftq.com, à la section Développement durable de l'onglet « À propos de nous ».

DONNER UNE PORTÉE SOCIALE À NOS ACTIONS

Pour le Fonds, un plan de développement durable ne serait pas complet sans un programme structuré visant le mieux-être de la collectivité. C'est dans cet esprit que nous avons mis en place une politique de dons et commandites afin d'optimiser nos efforts à cet égard dans trois domaines liés à notre mission : (1) l'employabilité et l'intégration au marché du travail, (2) la sensibilisation à l'importance de l'épargne et à la consommation durable, et (3) l'enrichissement par la culture. Afin de soutenir les organismes communautaires dans toutes les régions du Québec, le Fonds offre également un soutien financier sous forme de don à chaque bureau régional de Centraide.

Soulignons également l'engagement soutenu du Fonds immobilier de solidarité FTQ en faveur de la construction de logements sociaux et communautaires. Permettre à plus de gens d'avoir accès à un logement de qualité à un prix abordable, c'est aussi un moyen de contribuer au mieux-être de la collectivité.

Par ailleurs, le Fonds demeure attentif afin d'être en mesure d'agir lorsque le besoin se fait sentir. Ainsi, il a fait un don de 35 000 dollars à la Croix-Rouge pour venir en aide aux sinistrés des inondations qui ont touché au-delà d'une centaine de municipalités du Québec en mai 2017. Plus tôt, en février, il s'est également joint aux membres de la communauté financière du Québec pour la création du fonds Inclusion, un fonds philanthropique de plus de 3,5 millions de dollars visant à appuyer des initiatives pour contrer l'intolérance, la discrimination et l'intimidation.



LES FONDS ÉTUDIANT SOLIDARITÉ TRAVAIL DU QUÉBEC

Depuis plus de 15 ans, les Fonds étudiant solidarité travail du Québec favorisent la création d'emplois pour les jeunes dans toutes les régions du Québec. Les programmes mis en œuvre constituent un moyen privilégié de stimuler la création d'emplois pour les jeunes et de contribuer activement à leur développement. Le Fonds étudiant I offre aux employeurs la possibilité d'embaucher des étudiants de niveau secondaire, collégial ou universitaire et de bénéficier d'un remboursement équivalant à 90 % du salaire. Le Fonds étudiant II vise les étudiants qui obtiennent un emploi d'été comme animateur d'une coopérative jeunesse de services; dans ce cas, le salaire est remboursé en totalité.

Au cours de l'été 2016, la contribution financière du Fonds étudiant I a été de 1 million de dollars, ce qui a permis la création de 237 emplois, notamment par des petites entreprises, des coopératives, des organismes du secteur communautaire et des organisations syndicales. Quant au Fonds étudiant II, il a versé des contributions pour le remboursement du salaire de 141 animateurs, pour un montant total de 910 975 \$.



LA FONDATION POUR L'ALPHABÉTISATION

Le Fonds et la Fondation pour l'alphabétisation unissent leurs efforts pour s'attaquer aux défis de l'alphabétisation du point de vue de l'employabilité. Ce partenariat mènera notamment à la réalisation d'une étude sur les impacts économiques de l'inaction face aux difficultés de littératie en milieu de travail. Les conclusions de cette étude seront dévoilées au début de 2018 dans le cadre du premier colloque *Journée Alpha réussite – Relevons les défis de l'employabilité et de l'alphabétisation*. En parallèle, le Fonds participera au programme *La lecture en cadeau* et soutiendra les lignes de références *Info-Alpha* et *Info Apprendre* de la Fondation.

AGIR EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement constitue une dimension clé du développement durable. La réduction de notre empreinte environnementale fait nécessairement partie de notre engagement comme entreprise responsable. À cet égard, nos actions touchent différents aspects, notamment :

- la promotion des modes de transport collectif et actif auprès des employés, puisque la grande majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux activités du Fonds sont le résultat de déplacements pour se rendre au travail ou à des rencontres d'affaires ;
- l'amélioration de la gestion des achats de matériel pour la conduite de nos activités et, par la même occasion, la réduction des matières résiduelles ;
- la mise en place de mesures favorisant une consommation optimale de l'énergie et de l'eau.

UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE MOINDRE, MALGRÉ UNE AUGMENTATION DES ACTIVITÉS

Du 31 mai 2013 au 31 mai 2017, le nombre d'employés du Fonds a augmenté de 3,8 %, le nombre d'actionnaires de 4,9 % et le nombre d'entreprises partenaires de 13,5 %. Malgré l'augmentation des activités qu'entraîne inévitablement cette croissance, l'empreinte environnementale du Fonds a diminué sur tous les fronts.

MATIÈRES PREMIÈRES

Depuis 2012-2013, la quantité de matières premières consommée annuellement par le Fonds a diminué de 13,9 %, de 139,3 tonnes cette année-là à 120,0 tonnes pour l'exercice clos le 31 mai 2017.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les 128 tonnes de matières résiduelles produites en 2016-2017 par le Fonds représentent un bas historique de 23,4 % inférieur aux 167 tonnes générées durant l'exercice précédent et de 37,6 % inférieur aux 205 tonnes générées en 2012-2013.

La performance exceptionnelle de cette année s'explique notamment par le faible volume de travaux de construction-rénovation-démolition dans l'édifice. Une nouvelle méthode de calcul rendue nécessaire par la modification du format du conteneur peut aussi avoir influencé le résultat. Enfin, la sensibilisation des employés se traduit par une utilisation moindre de papier pour l'impression (entraînant une réduction du volume de papier récupéré) et l'augmentation du recyclage du plastique-verre-métal.

ÉNERGIE – SIÈGE SOCIAL

La consommation d'énergie au siège social du Fonds est la plus basse jamais enregistrée. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017, elle était de 11,0 % inférieure à ce qu'elle était il y a cinq ans et de 5,4 % inférieure à ce qu'elle était pour l'exercice clos à la même date l'année précédente.

L'édifice Louis-Laberge se démarque par une performance nettement supérieure en matière d'intensité énergétique.

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE (ekWh/pi²/an)

2012-2013	11,8
2013-2014	12,3
2014-2015	11,5
2015-2016	11,1
2016-2017	10,5

COMPARAISON DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DU SIÈGE SOCIAL (ekWh/pi²/an)

Édifice Louis-Laberge, 2016-2017

10,5

Moyenne BOMA BEST Platine, 2015

16,9

Moyenne BOMA BEST, Québec, 2015

25,2

EAU

La consommation d'eau a été réduite de 54 % entre 2010-2011 (585 litres par mètre carré) et 2016-2017 (270 litres par mètre carré). Elle se maintient au même niveau depuis 4 ans.

Depuis cette année, l'organisation BOMA demande d'inclure les stationnements dans le calcul, ce qui a encore amélioré la position relative du Fonds :

COMPARAISON DE LA CONSOMMATION D'EAU (litres/m²)

Édifice Louis-Laberge, 2016-2017

270

Moyenne BOMA BEST Platine, 2015

440

Moyenne BOMA BEST, Québec, 2015

880



TRANSPORT DURABLE

La priorité accordée au transport durable par le Fonds se traduit par de substantielles réductions de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) depuis 5 ans. Du 31 mai 2013 au 31 mai 2017, la consommation annuelle d'énergie requise pour le navettage des employés et les transports d'affaires a diminué de 13,1 % et les émissions de GES en résultant, de 13,3 %.

ÉMISSIONS DE GES

Avec 1 482 tonnes d'équivalent CO₂ cette année, ces émissions sont en augmentation de 1,4 % par rapport à l'an dernier (1 462 tonnes), mais en diminution de 11,4 % depuis 2012-2013.

LEADERS EN TRANSPORT DURABLE – PRIX CONTINUITÉ

Le 27 septembre 2016, le Fonds de solidarité FTQ a reçu le **Prix Continuité**, dans le cadre de l'événement Leaders en transport durable. Ce prix souligne le travail exceptionnel d'entreprises qui sont résolument engagées dans la mise en œuvre de mesures favorisant le transport collectif et actif. Qu'il s'agisse des efforts en faveur du covoiturage, des incitatifs pour l'utilisation du transport collectif ou des ateliers donnés par Vélo-Québec, les actions du Fonds portent leurs fruits.

SOLIFOR

POUR UNE FORESTERIE RESPONSABLE

En 2005, le Fonds a créé la Société de gestion d'actifs forestiers Solifor. À ce jour, cette société en commandite a investi quelque 200 millions de dollars pour l'acquisition de propriétés forestières couvrant une superficie de plus de 175 000 hectares, ce qui en fait l'un des quatre plus importants propriétaires de territoires privés au Québec. Ces propriétés sont situées dans plusieurs régions du Québec, dont le Bas-Saint-Laurent, Lotbinière, le Saguenay, la Mauricie et l'Abitibi. S'y ajoute la plus récente acquisition, une propriété forestière dans l'État du Maine permettant d'approvisionner en matières premières des scieries et transformateurs de bois québécois.

Pour l'ensemble de ses propriétés, Solifor adopte des pratiques de gestion responsables et respectueuses dans une perspective, à la fois, de développement durable et de création de richesse. C'est notamment ce qui permet d'assurer la protection d'une ressource utile pour la réduction des gaz à effet de serre, puisque les arbres captent le dioxyde de carbone (CO₂) dans l'air pour stocker le carbone et rejeter l'oxygène.



PROJET ALVÉOLE – DES RUCHES AU FONDS!

Au printemps 2017, le Fonds s'est lancé dans un projet à la fois original et utile : l'apiculture urbaine. Ce projet a mené à l'installation de quatre ruches sur le toit de son siège social en vue d'une récolte de miel à l'automne. Il s'agit d'un geste concret en faveur du développement durable puisqu'il permet d'accroître la production locale de miel, tout en favorisant la pollinisation et le verdissement en milieu urbain. Cette démarche contribue également à protéger les abeilles, qui jouent un rôle indispensable dans notre environnement. Ce projet est réalisé en collaboration avec **Alvéole**, une entreprise sociale spécialisée en apiculture urbaine.

Photo : David Himbert

PARAMÈTRES DU RAPPORT ANNUEL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent rapport couvre l'exercice 2016-2017, soit la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017 ; il porte principalement sur les activités sous le contrôle direct du Fonds de solidarité FTQ de même qu'il contient des données et renseignements relatifs aux activités des composantes de son réseau, les Fonds régionaux de solidarité FTQ, les Fonds locaux de solidarité FTQ et le Fonds immobilier de solidarité FTQ. Les spécialistes du Fonds qui sont concernés en ont validé le contenu, lequel a été relu par des auditeurs indépendants.

Par ailleurs, le contenu du rapport a été élaboré conformément aux lignes directrices G4 de la Global Reporting Initiative (GRI), selon les exigences de l'option portant sur les critères essentiels. Il est possible de consulter l'index des indicateurs GRI, ainsi que tous les renseignements requis en fonction des critères essentiels, en se rendant à la section Développement durable du site www.fondsftq.com.



Louis Robert et Chantal Moreault
RETRAITÉ ET FUTURE RETRAITÉE

UNE
ÉCONOMIE
PLEINE
DE
VIES

RÉALISER UN RÊVE

Si vous souhaitez rencontrer Louis le matin, il faut aller à son centre de conditionnement physique. L'entraînement quotidien fait partie de ses habitudes depuis qu'il est à la retraite. « Je n'ai jamais été aussi en forme. Je me sens en bien meilleure santé qu'avant, dit-il avec un air de contentement. Et ça me donne l'énergie nécessaire pour faire plein de choses. »

Et ce n'est pas pour déplaire à son entourage, dont Chantal, sa conjointe, les quatre enfants de Louis et ses sept petits-enfants. « Comme Chantal travaille toujours, je m'occupe de tout à la maison. Je me suis même amusé à développer un moyen pour gérer de façon systématique le contenu du garde-manger. Les enfants appellent cela le "Dépanneur", ajoute Louis en riant. Et les enfants et petits-enfants, ils sont contents d'avoir un père ou un grand-père qui peut leur consacrer du temps quand ils en ont besoin. C'est très satisfaisant pour moi aussi de pouvoir leur donner un coup de main. »

Louis a versé des cotisations au Fonds pendant les 15 années qui ont précédé sa retraite. « J'ai vendu toutes mes actions il y a cinq ans au moment où j'ai arrêté de travailler. Rétrospectivement, je me rends compte que j'aurais dû attendre encore un peu compte tenu des rendements versés

depuis ce temps-là. Mais Chantal, elle, en profite; depuis 2002, elle cotise chaque année le montant maximum. Elle compte prendre sa retraite dans cinq ans. »

Au départ, Louis n'était pas nécessairement convaincu que c'était une bonne chose de confier son épargne au Fonds. Il a longuement hésité. « Quand j'ai compris à quel point c'était bon pour l'économie du Québec, que c'était une approche unique et novatrice, je suis devenu un véritable inconditionnel. J'en parlais à tout le monde autour de moi, je leur disais qu'ils avaient tout intérêt à profiter des crédits d'impôt qui étaient offerts. C'est bien simple, pour moi, tous les Québécois devraient profiter au maximum de ce superbe véhicule d'épargne qui, en plus, permet de soutenir le développement d'entreprises d'ici », conclut Louis avec conviction. ▸

FAIRE FRUCTIFIER L'ÉPARGNE

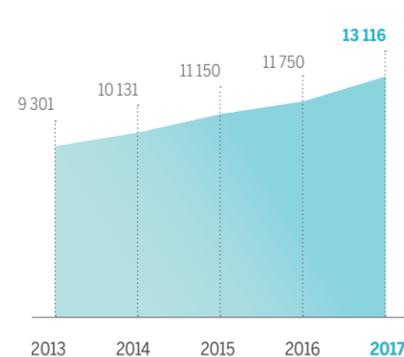
9,1 %

Lorsqu'ils nous confient leur épargne, nos actionnaires choisissent d'investir dans le développement économique du Québec. Sachant que cette épargne nous est aussi confiée dans le but de la faire fructifier, nous visons à générer un rendement raisonnable pour nos actionnaires.

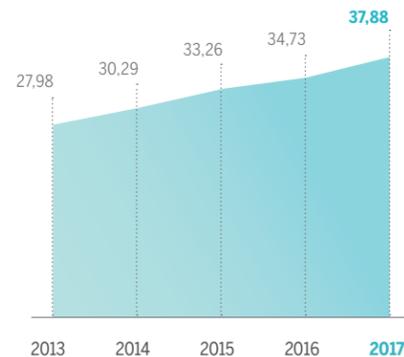
Au 31 mai 2017, l'actif net du Fonds s'élevait à 13,1 milliards de dollars, en hausse de 1,4 milliard de dollars par rapport à la même date l'an dernier. Ainsi, l'actif net par action se situe à 37,88 \$, ce qui se traduit par un rendement à l'actionnaire de 9,1 % pour l'exercice 2016-2017.

L'actionnaire qui aurait investi, grâce à des retenues sur le salaire, le même montant chaque année aurait obtenu, à la valeur actuelle de l'action (37,88 \$) et compte tenu des crédits d'impôt pour fonds de travailleurs du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral, un rendement composé annuel de 17,6 % et de 13,3 % sur une période de 7 ans et de 10 ans, respectivement. En plus de ce rendement, l'actionnaire peut bénéficier d'avantages fiscaux supplémentaires s'il transfère les actions du Fonds dans un REER.

ACTIF NET
Aux 31 mai (en millions \$)



ACTIF NET PAR ACTION (tel que publié)
Aux 31 mai (en dollars)



RENDEMENT À L'ACTIONNAIRE

Exercices terminés les 31 mai

2017 **9,1 %**

2016	4,4 %	2015	9,8 %
2014	8,3 %	2013	5,2 %

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

1 an	9,1 %	3 ans	7,7 %
5 ans	7,3 %	10 ans	4,1 %

Profiter de l'épargne accumulée

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Fonds a traité 42 698 demandes de rachat d'actions, pour un total de 614 millions de dollars versés à des actionnaires qui souhaitent consacrer leur épargne à la réalisation d'un projet, particulièrement de retraite, ou pour faire face à une circonstance particulière.

Les actionnaires du Fonds peuvent utiliser l'épargne accumulée dans un certain nombre de circonstances. La préretraite et la retraite demeurent les principales raisons invoquées pour procéder à une demande de rachat de leurs actions. En 2016-2017, le Fonds a reçu 32 069 demandes de rachat d'actionnaires qui étaient arrivés à cette étape de leur vie, pour une somme équivalente à 519 millions de dollars ou 84 % du total consacré au rachat d'actions.

La loi constituant le Fonds de solidarité FTQ prévoit que d'autres circonstances de la vie sont admissibles comme raisons de demander le rachat de ses actions. L'achat d'une première maison en ayant recours au Régime d'accès à la propriété (RAP) en fait partie. Au cours de l'exercice 2016-2017, 3 448 demandes de rachat d'actions ont été faites dans ce contexte, représentant un total de 34 millions de dollars.

D'autres situations exceptionnelles peuvent permettre de racheter les actions du Fonds. La perte d'un emploi, des dommages à la résidence principale à la suite d'un sinistre, une diminution importante des revenus, notamment en raison d'un retour aux études, ainsi qu'une maladie grave et irréversible ou une invalidité prolongée sont autant de situations lors desquelles les actionnaires peuvent utiliser leur épargne accumulée au Fonds.

Depuis ses débuts en 1984, le Fonds a retourné quelque 8,3 milliards de dollars à des épargnants qui étaient prêts pour la retraite ou qui devaient composer avec l'une ou l'autre des circonstances admissibles pour un rachat d'actions.

LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE, UN CHOIX SENSÉ

Pour le Fonds, épargner pour la retraite est essentiel, encore faut-il être en mesure de bien la planifier. C'est pourquoi nous appuyons année après année des organismes dont la mission est d'éduquer le public en matière de finances personnelles. **Question Retraite**, un organisme créé par Retraite Québec, et la Canadian Foundation for Economic Education, sont les deux principaux vecteurs de notre action à ce chapitre.

RACHATS D' ACTIONS

Exercices terminés les 31 mai (en millions \$)

2017	614	
2016	678	
2015	643	
2014	730	
2013	542	

RÉPARTITION DES RACHATS PAR CRITÈRE

Exercice terminé le 31 mai 2017

Rachats prévus à la Loi du Fonds et à la politique d'achat de gré à gré	N ^{bre}	Valeur (M\$)	%
Retraite et préretraite	32 069	519	84
Décès, invalidité, rachats 60 jours	3 082	37	6
Accession à la propriété	3 448	34	6
Situations exceptionnelles (perte d'emploi et autres)	3 541	18	3
Retour aux études	288	1	-
Autres critères (injection de capitaux dans une entreprise, émigration, rachat de crédit de rente et inadmissibilité aux crédits d'impôt)	270	5	1
Total	42 698	614	100

SÉCURIFONDS, DES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

Au moment de transférer les sommes accumulées dans leur REER au Fonds vers d'autres véhicules de placement, les actionnaires du Fonds peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier de l'éventail de produits financiers offerts par SÉCURIFONDS.

SÉCURIFONDS leur permet d'abord d'obtenir, gratuitement et sans engagement, un profil financier complet et personnalisé en vue d'établir la meilleure stratégie d'investissement. La gestion des placements est ensuite offerte sans frais d'adhésion et selon des frais de gestion concurrentiels.

Au cours de l'exercice 2016-2017, 1 258 épargnants ont adhéré à ce service, ce qui porte le total à 6 757. Au 31 mai 2017, l'actif sous gestion de SÉCURIFONDS était de 194 millions de dollars, en hausse de 47 millions de dollars par rapport à l'année dernière.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MAI 2017

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2017

Ce rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs d'évaluer, du point de vue de la direction, les résultats et la situation financière du Fonds de solidarité FTQ (le « Fonds ») ainsi que les changements importants survenus à l'égard de ceux-ci pour l'exercice terminé le 31 mai 2017. Le rapport de gestion annuel complète les états financiers et contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Fonds. Pour faciliter leur compréhension, les lecteurs doivent lire ce rapport de gestion en parallèle avec les états financiers et les notes complémentaires qui les accompagnent.

Ce rapport contient certains énoncés prospectifs qui devraient être interprétés avec précaution. Ces énoncés comportent nécessairement des hypothèses, des incertitudes et des risques; il est donc possible, en raison de plusieurs facteurs, qu'ils ne se réalisent pas. Des changements d'ordre législatif ou réglementaire, les conditions économiques et commerciales ainsi que le degré de concurrence ne sont que quelques exemples de facteurs importants qui peuvent influencer, parfois de façon significative, sur la justesse des énoncés prospectifs contenus dans ce rapport. Le rapport de gestion est daté du 29 juin 2017.

Le Fonds est assujéti au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* (le « Règlement ») et applique donc les exigences de ce Règlement, notamment dans ses états financiers et dans son rapport de gestion.

Afin de simplifier l'information présentée, il est à noter que, depuis le semestre terminé le 30 novembre 2016, le Fonds ne présente que le rendement à l'actionnaire dans son rapport de gestion.

Vous pouvez obtenir gratuitement les états financiers annuels au 31 mai 2017 ainsi que l'information intermédiaire de l'une des façons suivantes :

- en consultant notre site Internet (fondsftq.com) ou le site Internet de SEDAR (sedar.com)
- sur demande :
 - en communiquant avec le Service à l'épargnant au 514 383-3663 ou, sans frais, au 1 800 567-3663;
 - en nous écrivant à l'adresse suivante : Case postale 1000, Succursale Youville, Montréal (Québec) H2P 2Z5.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers des cinq derniers exercices. Ces renseignements découlent des états financiers audités du Fonds. Pour les exercices terminés les 31 mai 2017, 2016, 2015 et 2014, les données financières sont présentées conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Les données financières de l'exercice terminé le 31 mai 2014 ont été retraitées afin que leur présentation soit conforme aux IFRS. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2013 les données financières sont présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR ») alors en vigueur. Les résultats du Fonds sont commentés sous la rubrique « Résultats d'exploitation », à la page 52.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 mai

(en millions de dollars, sauf si autrement spécifié)	2017 (IFRS)	2016 (IFRS)	2015 (IFRS)	2014 (IFRS)	2013 (PCGR)
Produits ^a	1 269	691	1 149	940	256
Résultat net ^b	1 081	513	985	772	458
Résultat global ^b	1 085	498	992	773	s.o.
Juste valeur des investissements en capital de développement ^c	8 483	7 571	7 112	6 415	6 144
Actif net	13 116	11 750	11 150	10 131	9 301
Émissions d'actions	900	774	667	787	855
Rachats d'actions	614	678	643	730	542
Actions de catégorie A en circulation (nombre, en milliers)	346 264	338 320	335 197	334 234	332 441
Nombre d'actionnaires (nombre)	645 664	618 551	610 605	613 958	615 664
Ratio des charges opérationnelles totales ^d (%)	1,35	1,36	1,36	1,51	1,44
Ratio des frais d'opérations ^e (%)	0,02	0,01	0,01	0,02	0,02
Taux de rotation du portefeuille ^f :					
Investissements en capital de développement (%)	6,39	9,92	6,05	7,14	8,44
Autres investissements (%)	62,92	97,18	119,55	167,36	115,57

- a Pour les exercices terminés les 31 mai 2017, 2016, 2015 et 2014, les produits incluent les gains et les pertes réalisés et non réalisés, les distributions, les loyers, honoraires et autres, ce qui n'est pas le cas pour l'exercice terminé le 31 mai 2013.
- b Le résultat net correspond aux produits des activités ordinaires, desquels on déduit les charges opérationnelles totales et les impôts. Pour obtenir le résultat global, on déduit du résultat net (ou on ajoute à celui-ci) la réévaluation du passif net au titre des prestations définies.
- c Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.
- d Le ratio des charges opérationnelles totales est obtenu en divisant les charges opérationnelles totales du résultat net de l'exercice par l'actif net moyen attribuable aux porteurs du Fonds de l'exercice.
- e Le ratio des frais d'opérations est obtenu en divisant les frais de transaction par l'actif net moyen attribuable aux porteurs du Fonds de l'exercice.
- f Le taux de rotation du portefeuille reflète le nombre de changements apportés à la composition d'un portefeuille. Par exemple, un taux de rotation de 100 % du portefeuille signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

VARIATION DE L'ACTIF NET PAR ACTION

Exercices terminés les 31 mai

(en dollars)	2017 (IFRS)	2016 (IFRS)	2015 (IFRS)	2014 (IFRS)	2013 (PCGR)
Actif net par action au début de l'exercice^a	34,73	33,26	30,31	27,98	26,59
Effet de la transition aux IFRS				0,02	
Actif net par action au début de l'exercice après effet de la transition aux IFRS^a	34,73	33,26	30,31	28,00	26,59
Augmentation provenant de l'exploitation ^b :	3,17	1,52	2,94	2,31	1,41
Intérêts, dividendes et distributions, loyers, honoraires et autres et intérêts sur billets ^c	1,14	1,09	1,02	1,08	0,79
Gains réalisés ^d	0,45	0,51	0,67	0,53	0,30
Gains non réalisés	2,14	0,46	1,74	1,21	0,77
Charges opérationnelles totales ^e	(0,51)	(0,47)	(0,44)	(0,45)	(0,40)
Impôts sur le résultat	(0,05)	(0,07)	(0,05)	(0,06)	(0,05)
Augmentation (diminution) provenant de l'autre élément du résultat global	0,01	(0,04)	0,02	0,01	
Écart attribuable aux émissions et aux rachats d'actions	(0,03)	(0,01)	(0,01)	(0,01)	(0,02)
Actif net par action à la fin de l'exercice^a	37,88	34,73	33,26	30,31	27,98

- a L'actif net par action est fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré.
- b L'augmentation provenant de l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice considéré.
- c Pour les exercices terminés les 31 mai 2017, 2016, 2015 et 2014, ce poste comprend les distributions ainsi que les loyers, honoraires et autres.
- d Pour l'exercice terminé le 31 mai 2013, les distributions étaient présentées dans les gains réalisés.
- e Pour l'exercice terminé le 31 mai 2013, les loyers, honoraires et autres étaient présentés en diminution des charges opérationnelles totales.

CONJONCTURE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial a baissé en 2016 comparativement à 2015, passant de 3,4 % à 3,1 %. Les pays développés et les pays émergents ont vu leur croissance diminuer respectivement de 0,4 % et 0,1 %. L'élection de Donald Trump, en novembre 2016, s'est accompagnée de plusieurs promesses susceptibles de favoriser la croissance économique aux États-Unis. Toutefois, plusieurs économistes sont d'avis que les mesures protectionnistes que l'Administration américaine envisage pourraient avoir des répercussions négatives sur le commerce international et la croissance des économies tant émergentes qu'avancées. Néanmoins, la montée récente des indicateurs d'activité des entreprises (PMI¹) et des indices de confiance laisse entrevoir une croissance économique soutenue pour 2017 et 2018.

L'Europe

La croissance de l'économie de la zone euro est demeurée modeste, passant de 2,0 % en 2015 à 1,8 % en 2016. Selon plusieurs économistes, on devrait s'attendre à une croissance plutôt modérée pour 2017 et 2018. D'une part, les indicateurs PMI ne cessent de croître depuis le début de 2017 et ont atteint de nouveaux sommets en six ans, ce qui devrait avoir des répercussions positives sur la production industrielle, les investissements des entreprises et les embauches. D'autre part,

¹ L'indice des directeurs d'achat est un indicateur composite de l'activité manufacturière d'un pays. Il prend en compte les prises de commandes, la production, l'emploi, les livraisons et les stocks du secteur manufacturier.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

L'incertitude liée au Brexit, les élections récentes en France, celles à venir en Allemagne et en Italie, les déficits budgétaires ainsi que le fort niveau d'endettement de certains pays pourraient influencer la croissance économique de la zone euro. Grâce à un taux de chômage qui a atteint en 2017 son plus bas niveau depuis 2009, soit 9,3 % en avril dernier, et à des indices de confiance des consommateurs qui sont les plus élevés en dix ans, les ventes au détail devraient demeurer adéquates. L'inflation de la zone euro a été volatile au cours des douze derniers mois : elle est passée de -0,1 % en mai 2016 à 2 % en février 2017 en raison de l'incidence temporaire du rebond des prix de l'énergie, et s'est par la suite atténuée pour se chiffrer à 1,4 % en mai 2017. Par ailleurs, la Banque centrale européenne a maintenu son taux directeur inchangé à -0,40 %, mais elle a commencé à comprimer son programme d'assouplissement quantitatif en ramenant le montant d'achat d'obligations de 80 milliards € à 60 milliards € par mois, et ce, jusqu'en décembre 2017.

Le Royaume-Uni a entamé, en avril 2017, la première étape de sa sortie de l'Union européenne avec des pourparlers avec ses homologues européens. Puisque le résultat des négociations de sortie avec Bruxelles ne sera connu que dans un à deux ans, les effets de celles-ci prendront du temps à se faire sentir.

Les États-Unis

La croissance de l'économie américaine a ralenti en 2016 comparativement à 2015, passant de 2,6 % à 1,6 %. Ce ralentissement a été principalement causé par une chute des investissements des entreprises, une diminution des dépenses gouvernementales et un léger repli des ventes au détail au premier semestre de 2016. Le PIB a faiblement augmenté au premier trimestre de 2017 (1,2 % sur une base annualisée), ce qui est attribuable à un ralentissement significatif de la consommation, qui devrait être toutefois temporaire selon les économistes. La faible croissance au premier trimestre de 2017 n'est donc pas nécessairement une indication quant à la situation économique à venir. D'ailleurs, les économistes prévoient une croissance plus forte en 2017 et en 2018, de 2,2 % et de 2,4 %, respectivement, stimulée par une augmentation des investissements des entreprises, une croissance plus importante des exportations, une accélération graduelle des dépenses gouvernementales et une contribution soutenue de la consommation.

Du côté de la situation politique américaine, l'applicabilité des mesures proposées par le président Trump est souvent remise en question par le Congrès. Ces difficultés ont accru l'incertitude politique et assombri quelque peu l'optimisme des économistes concernant l'avenir de la réforme fiscale et l'augmentation des dépenses dans le budget ainsi que leurs incidences positives sur la croissance économique. Ces développements à Washington n'ont toutefois pas empêché les marchés boursiers et plusieurs indices de monter, notamment l'indice de confiance des consommateurs, qui a atteint un sommet historique. Par ailleurs, la volonté de mettre en place des mesures protectionnistes et l'imposition de barrières tarifaires pourraient influencer négativement sur la croissance des principaux partenaires commerciaux des États-Unis, comme le Canada, le Mexique, l'Allemagne et la Chine.

En mai 2017, le taux de chômage aux États-Unis s'élevait à 4,3 % comparativement à 4,7 % en mai 2016. Le taux de participation de la population active est quant à lui resté stable. Ensemble, ces deux indicateurs rendent compte d'un optimisme plus grand quant au marché du travail. Les économistes s'attendent à ce que le taux de chômage demeure faible pour les deux prochaines années. Le taux d'inflation a pour sa part augmenté, passant de 1,0 % en mai 2016 à 2,7 % en février 2017 pour rebaisser ensuite et atteindre 1,9 % en mai 2017, reflet de la remontée des prix de l'énergie. Cette hausse temporaire de l'inflation devrait se stabiliser au cours des prochains mois et ne semble pas inquiéter la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») outre mesure. Dans ce contexte, la Fed, qui a en grande partie atteint son double objectif de création d'emploi et de contrôle de l'inflation à 2 %, a décidé de monter son taux directeur de 1,00 % à 1,25 % le 14 juin 2017, une troisième hausse en six mois.

Le Canada

Après avoir connu un certain ralentissement en 2015, l'économie canadienne a affiché une remontée en 2016 avec une croissance de 1,4 % de son PIB (0,9 % en 2015). Cette croissance a toutefois été volatile puisque les incendies de forêt en Alberta, qui ont interrompu la production de pétrole, ont fait chuter la croissance au deuxième trimestre de 2016. La croissance du PIB a ensuite rebondi au troisième trimestre pour finalement se stabiliser au dernier trimestre grâce à une augmentation des exportations nettes. La croissance au premier trimestre de 2017 s'est établie à 3,7 % sur une base annualisée et s'explique par l'augmentation de la consommation et des investissements des sociétés.

Les promesses de dépenses comprises dans le budget fédéral de 2016, qui se chiffrent à 50 milliards \$, et la création de la banque de l'infrastructure devraient soutenir la croissance économique des prochaines années. Toutefois, on peut s'attendre à ce que le fort niveau d'endettement des ménages canadiens et la réduction de l'activité immobilière causée, entre autres, par les

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

mesures annoncées pour freiner la spéculation dans ce secteur, notamment dans la région de Toronto et de Vancouver, diminueront légèrement la croissance de la consommation au cours des prochains trimestres. La croissance des exportations dans le secteur de l'énergie devrait contribuer davantage au PIB tandis que celle des exportations non énergétiques devrait demeurer timide, notamment à cause des mesures protectionnistes envisagées par le gouvernement américain. L'incertitude grandissante entourant les politiques de l'actuel gouvernement américain pourrait rendre la renégociation de l'ALENA plus difficile et ce gouvernement pourrait même cibler d'autres secteurs qui ne sont pas inclus dans le présent accord, notamment le secteur du bois d'œuvre, qui a été récemment visé par l'imposition de droits compensateurs de près de 20 %. Malgré ces facteurs, les économistes s'attendent tout de même à une croissance soutenue du PIB canadien de 2,3 % en 2017 et de 2,0 % en 2018.

Le taux de chômage a diminué légèrement au cours des 12 derniers mois pour s'établir à 6,6 % en mai 2017 (6,9 % en mai 2016), tandis que le taux de participation de la population active a grimpé, ce qui démontre que le marché de l'emploi est en bonne santé. L'inflation a quant à elle fluctué, passant de 1,5 % en mai 2016 pour atteindre 2,1 % en janvier 2017, avant de redescendre à 1,3 % en mai 2017. Cette volatilité a été causée par la remontée des prix de l'énergie, un phénomène qui s'est estompé graduellement au cours des derniers mois. La Banque du Canada a maintenu son taux directeur inchangé à 0,50 % lors de sa réunion du 24 mai 2017, et elle demeure prudente quant aux perspectives économiques du pays. Elle s'inquiète notamment des difficultés des exportateurs canadiens, des faibles investissements des entreprises et de la croissance timide des salaires. Les économistes prévoient une hausse du taux directeur en 2017, et potentiellement une deuxième hausse de celui-ci en 2018.

Au cours des 12 derniers mois, les taux d'intérêt à court terme (2 ans) et à long terme (10 ans) au Canada ont augmenté, passant respectivement de 0,61 % à 0,69 % et de 1,32 % à 1,42 %. Le rebond du PIB et la baisse du taux de chômage au Canada ont contribué à cette hausse des taux d'intérêt. Pendant cette même période, les écarts de crédit des provinces ont connu une tendance à la baisse et les écarts de crédit des sociétés de haute qualité ont enregistré une baisse encore plus marquée. Le dollar canadien par rapport au dollar américain a légèrement baissé, passant de 0,76 \$ US au 31 mai 2016 à 0,74 \$ US au 31 mai 2017.

Le Québec

La croissance économique est passée de 1,2 % en 2015 à 2,0 % en 2016, ce qui représente la meilleure performance économique du Québec depuis le début de la décennie et surpasse également la croissance du PIB canadien. D'une part, la forte progression de la consommation ainsi que la hausse des investissements résidentiels et des entreprises ont contribué favorablement à cette croissance. D'autre part, l'atteinte de l'équilibre budgétaire et l'annonce d'un excédent pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017 ont donné une marge de manœuvre additionnelle au gouvernement du Québec, qui se traduit par des initiatives, annoncées dans le dernier budget, d'environ 10,7 milliards \$ d'ici 2021-2022. Le gouvernement du Québec investira, entre autres, d'importantes sommes dans les infrastructures, qui s'ajoutent aux investissements du gouvernement fédéral. Pour 2017, les économistes s'attendent à une croissance similaire à celle de 2016 grâce à la consommation des ménages, aux investissements résidentiels, aux dépenses gouvernementales et des entreprises ainsi qu'au rebond des exportations nettes. Le secteur du bois d'œuvre, qui a été visé récemment par des droits compensateurs pouvant atteindre 20 % ainsi que par des droits antidumping d'environ 7 % par les États-Unis, ne devrait pas affecter significativement l'économie québécoise. Au cours des 12 derniers mois, le taux de chômage a diminué significativement, passant de 7,0 % en mai 2016 à un bas historique de 6,0 % en mai 2017. Le Fonds continuera certainement de jouer un rôle important notamment en contribuant à la création et au maintien d'emplois au Québec et en accompagnant les entreprises québécoises ayant le désir et la volonté de prendre de l'expansion à l'étranger tout en générant des retombées économiques pour le Québec.

En conclusion, malgré l'optimisme de plusieurs acteurs économiques, la conjoncture demeure incertaine. Cette situation occasionne bien des préoccupations sur le plan économique qui pourraient avoir des répercussions sur les marchés financiers et sur la performance future de plusieurs institutions financières, dont le Fonds.

ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

RÉSULTATS DU FONDS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017, le Fonds a réalisé un résultat global de 1,1 milliard \$, comparativement à 498 millions \$ pour l'exercice précédent. Le rendement à l'actionnaire pour l'exercice terminé le 31 mai 2017 a été de 9,1 % (4,0 % au premier semestre et 4,9 % au deuxième semestre)², comparativement au rendement de 4,4 % enregistré au cours de l'exercice précédent (1,0 % au premier semestre et 3,4 % au deuxième semestre). Cette augmentation du rendement s'explique par la bonne performance des portefeuilles d'investissements en capital de développement et des autres investissements, qui ont tous deux évolué dans un contexte plus favorable des marchés boursiers et financiers au cours de l'exercice. L'actif net du Fonds a atteint 13,1 milliards \$ au 31 mai 2017, en regard de 11,7 milliards \$ au 31 mai 2016. La valeur de l'action du Fonds a ainsi augmenté de 3,15 \$ par rapport à celle annoncée le 5 juillet 2016 et de 1,77 \$ par rapport à celle annoncée le 5 janvier 2017, pour se chiffrer à 37,88 \$ au 5 juillet 2017.

En raison de la mission du Fonds, une partie importante de son portefeuille est constituée de titres privés et de fonds spécialisés. En général, la répartition des actifs du Fonds tend à limiter son potentiel de rendement dans un cycle haussier des marchés boursiers tandis que, dans un cycle baissier, celle-ci tend à limiter son potentiel de pertes.

RENDEMENT

Exercices terminés les 31 mai

	2017			2016		
	Actif sous gestion* M\$	Pondération %	Rendement %	Actif sous gestion* M\$	Pondération %	Rendement %
Investissements en capital de développement	6 931	52,5	10,0	6 190	52,4	8,8
Autres investissements**	6 261	47,5	11,0	5 633	47,6	3,0
	13 192	100,0	10,5	11 823	100,0	6,0
Rendement à l'actionnaire (annuel)			9,1			4,4

* L'actif sous gestion correspond à la juste valeur, à la fin de l'exercice, de l'actif géré par les secteurs Investissements et Placements et qui a servi à générer les produits présentés aux résultats. Ce montant diffère de celui de l'actif présenté aux états financiers qui, contrairement à l'actif sous gestion, inclut entre autres les billets provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux, locaux et immobilier, ainsi que de certains autres fonds spécialisés.

** Les autres investissements représentent le solde des actifs non investis dans les entreprises partenaires. Gérés par le secteur Placements, ils sont constitués des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations, d'actions, de fonds internationaux d'infrastructures et de titres à revenu élevé. Il est à noter que le désinvestissement du portefeuille de titres à revenu élevé s'est terminé en février 2017.

² Le rendement annuel à l'actionnaire est calculé en tenant compte de la variation non annualisée de la valeur de l'action pour l'exercice en question. Le rendement à l'actionnaire pour un semestre est calculé en tenant compte de la variation non annualisée de la valeur de l'action pour la période en cause.

RÉSULTATS PAR SECTEUR

Le secteur Investissements

L'actif géré par le secteur Investissements se compose essentiellement des investissements en capital de développement que fait le Fonds, conformément à sa mission, en actions, en parts ou en prêts, dans des entreprises privées et cotées. Afin de stabiliser son rendement, le Fonds favorise une pondération optimale entre les investissements sous forme de prêts – généralement non garantis, qui procurent un rendement courant grâce aux paiements d'intérêts, les investissements en actions – au rendement potentiellement plus élevé, qui comportent un niveau de volatilité plus important–, et les investissements dans des parts de fonds spécialisés – qui, en plus d'entraîner un afflux de capitaux privés et de capitaux étrangers au Québec, permettent au Fonds de mieux diversifier son portefeuille. Les investissements en capital de développement sont régis par la *Politique d'investissement* du Fonds, une composante importante de sa *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*.

Le secteur Investissements a obtenu un rendement brut de 10,0 % pour l'exercice, comparativement à un rendement brut de 8,8 % enregistré pour l'exercice précédent. En considérant ce rendement, et compte tenu du niveau des investissements liés à la mission du Fonds, l'actif de ce secteur a atteint 6,9 milliards \$ à la fin de l'exercice et correspond à 52,5 % de l'actif sous gestion au 31 mai 2017 (respectivement, 6,2 milliards \$ et 52,4 % au 31 mai 2016).

La performance du secteur Investissements est influencée par différents facteurs, notamment le comportement des marchés financiers et les conditions économiques et commerciales dans lesquelles évoluent nos entreprises partenaires, ainsi que par la gestion de nos investissements. Le rendement brut de 10,0 % du secteur Investissements pour l'exercice qui vient de se terminer s'explique principalement par :

- le rendement brut de 9,1 % généré par notre portefeuille de titres privés et fonds spécialisés au cours de l'exercice (comparativement à 8,2 % pour l'exercice précédent). Cette performance s'explique globalement par la solidité générale du portefeuille – qui a produit des revenus d'intérêt, des dividendes et des distributions, et qui en outre a généré une plus-value au cours de l'exercice dans un contexte de bonne croissance économique au Québec;
- le rendement brut de 14,3 % généré au cours de l'exercice par notre portefeuille de titres cotés (comparativement à 11,9 % pour l'exercice précédent). La performance de l'exercice s'explique notamment par le rendement obtenu sur les titres de sociétés québécoises, qui ont évolué dans un contexte de marchés boursiers favorables.

Le secteur Placements

Le secteur Placements gère les autres investissements du Fonds, c'est-à-dire les actifs non investis dans ses entreprises partenaires. Ces autres investissements sont constitués des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations, d'actions, de fonds internationaux d'infrastructures et de titres à revenu élevé (désinvestissement terminé en février 2017). Leur gestion est régie par la *Politique du portefeuille autres investissements*, qui fait partie intégrante de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique du portefeuille autres investissements* vise à optimiser le ratio rendement-risque du Fonds, à diversifier le portefeuille d'investissements en capital de développement et à assurer un niveau de liquidité permettant au Fonds de respecter tous ses engagements.

Pour l'exercice, le secteur Placements a obtenu un rendement brut de 11,0 %, comparativement au rendement brut de 3,0 % réalisé au cours de l'exercice précédent. Quant à l'actif de ce secteur, il est de 6,3 milliards \$, ou 47,5 % de l'actif sous gestion du Fonds au 31 mai 2017 (respectivement, 5,6 milliards \$ et 47,6 % au 31 mai 2016).

L'évolution des taux d'intérêt du marché obligataire (taux des obligations du Canada et écarts de crédit) et des taux de change ainsi que la performance des marchés boursiers sont les facteurs déterminants quand on analyse la performance du secteur Placements. Ainsi, les résultats obtenus par ce secteur sont influencés par le comportement des marchés et par les conditions touchant l'environnement économique. Le rendement brut de 11,0 % du secteur Placements pour l'exercice s'explique principalement par :

- la bonne performance des marchés boursiers étrangers qui, combinée à la dépréciation du dollar canadien, a contribué à produire un rendement brut de 18,8 % pour les portefeuilles d'actions et autres titres³. La hausse des marchés

³ Les autres titres sont constitués des portefeuilles de fonds internationaux d'infrastructures et de titres à revenu élevé. Il est à noter que le désinvestissement du portefeuille de titres à revenu élevé s'est terminé en février 2017.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

boursiers canadiens a également contribué favorablement à ce rendement. Ces portefeuilles avaient enregistré un rendement brut de 3,1 % au cours de l'exercice précédent dans un contexte des marchés boursiers alors moins favorable;

- le rendement brut de 3,3 % réalisé sur notre portefeuille de titres à revenu fixe au cours de l'exercice, comparativement au rendement brut de 3,0 % produit au cours de l'exercice précédent. Le rendement obtenu au cours de l'exercice s'explique essentiellement par les revenus d'intérêt générés par le portefeuille et le rétrécissement des écarts de crédit des sociétés de haute qualité et des provinces, contrebalancés en partie par une légère baisse de valeur des titres obligataires en portefeuille causée par une hausse des taux d'intérêt.

RENDEMENT PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

Exercices terminés les 31 mai

	2017			2016		
	Actif sous gestion M\$	Pondération %	Rendement %	Actif sous gestion M\$	Pondération %	Rendement %
Investissements en capital de développement						
Titres privés et fonds spécialisés	5 644	42,8	9,1	5 236	44,3	8,2
Titres cotés	1 287	9,7	14,3	954	8,1	11,9
Autres investissements						
Titres à revenu fixe	3 046	23,1	3,3	2 786	23,5	3,0
Actions et autres titres	3 215	24,4	18,8	2 847	24,1	3,1
	13 192	100,0	10,5	11 823	100,0	6,0

CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

Les charges opérationnelles totales sont constituées principalement des charges liées aux actifs sous gestion, aux services offerts aux actionnaires, aux activités de souscription, à la formation économique, aux systèmes et contrôles ainsi qu'à leur amélioration, au processus d'investissement dans les entreprises, au personnel et à toutes les autres ressources nécessaires pour permettre au Fonds de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs. Bien qu'il soit essentiel pour le Fonds d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission, il est également primordial pour ce dernier d'exercer un contrôle sur ses charges. En moyenne, le Fonds a été en mesure de garder son ratio des charges opérationnelles totales à un niveau inférieur à celui du ratio des frais de gestion de fonds équilibrés canadiens⁴, qui se situe autour de 2,2 % sur une base annuelle.

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2017, le ratio des charges opérationnelles totales attribuable aux porteurs du Fonds, calculé selon la méthode stipulée au Règlement, est de 1,4 % (1,4 % pour l'exercice précédent). Les charges opérationnelles totales en dollars se chiffrent à 172 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2017, en augmentation de 16 millions \$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation provient essentiellement de la mise en œuvre des grandes orientations stratégiques du Fonds, de la hausse prévue des salaires et d'une augmentation des coûts associés aux charges sociales.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE, DU BILAN ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du Fonds représentent un montant total négatif de 255 millions \$ pour l'exercice, comparé à un montant total négatif de 94 millions \$ pour l'exercice précédent. La variation de ces flux de trésorerie résulte principalement de nos activités courantes.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités de financement du Fonds ont généré un montant total de 284 millions \$ pour l'exercice, comparé à un montant total de 93 millions \$ pour l'exercice précédent. Ces flux de trésorerie pour les deux exercices résultent du montant des émissions d'actions de 900 millions \$⁵ (773 millions \$ pour l'exercice précédent), duquel on soustrait

⁴ Source : Bloomberg (basé sur un échantillon de 178 fonds équilibrés canadiens destinés aux particuliers).

⁵ Ce montant est présenté sur une base de trésorerie et inclut donc la variation nette des souscriptions d'actions entre le 31 mai 2016 et le 31 mai 2017.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

le montant versé pour les rachats d'actions de 616 millions \$⁶ (680 millions \$ pour l'exercice précédent). Quant aux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Fonds, ceux-ci correspondent à une sortie nette de liquidités d'un montant de 5 millions \$ pour l'exercice, comparé à une sortie nette de 4 millions \$ pour l'exercice précédent.

Aux 31 mai 2017 et 2016, le Fonds disposait d'une marge de crédit d'un montant de 60 millions \$ pour les besoins de son fonds de roulement. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée au cours des exercices terminés les 31 mai 2017 et 2016 et son solde était nul aux 31 mai 2017 et 2016.

Bilan et éléments hors bilan

Le montant des investissements en capital de développement au bilan est passé de 6,6 milliards \$ au 31 mai 2016 à 7,5 milliards \$ au 31 mai 2017. Cette augmentation de 923 millions \$ s'explique principalement par la plus-value enregistrée au cours de l'exercice sur les investissements en capital de développement et par les investissements nets de 482 millions \$ (des investissements de 901 millions \$ moins des désinvestissements de 419 millions \$).

Au cours de l'exercice, sur une base d'engagements, le Fonds a réalisé des investissements en capital de développement de 873 millions \$, comparativement aux 686 millions \$ enregistrés au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, les fonds engagés mais non déboursés se chiffrent à 996 millions \$ au 31 mai 2017 (1,0 milliard \$ au 31 mai 2016).

De plus, le montant des autres investissements au bilan a augmenté de 626 millions \$ au cours de l'exercice, pour s'établir à 6,2 milliards \$ au 31 mai 2017 (5,6 milliards \$ au 31 mai 2016). Cette augmentation est principalement attribuable aux rentrées nettes de fonds (émissions d'actions moins rachats d'actions) et aux revenus générés par le portefeuille des autres investissements.

Le Fonds n'utilise pas d'instruments financiers dérivés dans un but de spéculation. Toutefois, dans le cadre de la gestion de ses actifs, le Fonds peut utiliser des instruments dérivés afin de faciliter la gestion des portefeuilles, d'augmenter ses revenus, de gérer ses risques de marché, d'effectuer des changements dans la répartition de l'actif et de gérer la couverture des devises étrangères.

MISSION DU FONDS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES

MISSION ET OBJECTIFS

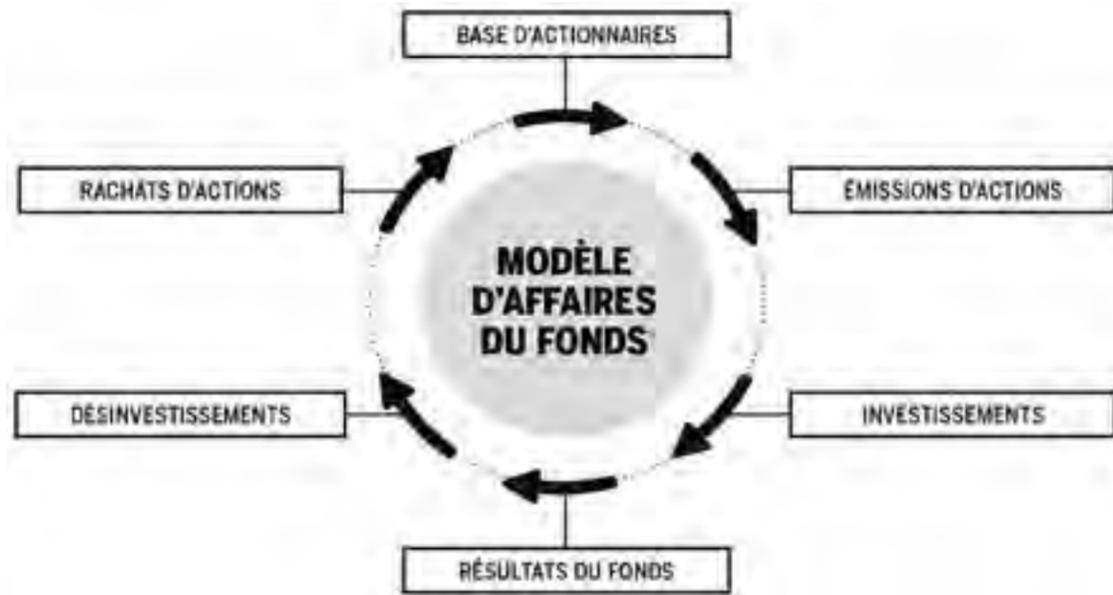
Le Fonds est un fonds d'investissement en capital de développement d'appartenance syndicale, issu de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Créé en 1983 par la *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)*, il vise à recueillir les épargnes des membres de la FTQ et des résidents du Québec qui veulent, par ce moyen, participer à la création et au maintien d'emplois en vue d'améliorer la situation des travailleurs et de stimuler l'économie du Québec. Le Fonds a également pour mission de sensibiliser et d'encourager les travailleurs à épargner pour leur retraite ainsi que de leur offrir de la formation dans le domaine de l'économie.

La mission du Fonds est appuyée par les deux paliers de gouvernement, puisque les actions du Fonds sont admissibles au REER et donnent droit à des crédits d'impôt du Québec et du fédéral.

Nous pouvons illustrer le modèle d'affaires qu'applique le Fonds pour réaliser sa mission de la façon suivante :

⁶ Ce montant est présenté sur une base de trésorerie et inclut donc la variation des sommes à payer entre le 31 mai 2016 et le 31 mai 2017.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)



Lorsque les actionnaires achètent des actions du Fonds, tout un processus se déclenche. Une partie des sommes recueillies auprès des actionnaires (et en contrepartie desquelles le Fonds leur émet des actions) est d'abord investie par le Fonds, conformément à sa mission, en actions, en parts ou en prêts dans des entreprises privées et cotées du Québec ou encore dans des entreprises ayant des retombées économiques au Québec. Les investissements effectués par le Fonds conformément à sa mission constituent le portefeuille d'investissements en capital de développement, et les entreprises dans lesquelles le Fonds investit deviennent des entreprises partenaires du Fonds. Selon la loi constitutive du Fonds, cette partie investie auprès des entreprises partenaires doit respecter la norme d'investissement⁷. Afin d'assurer une saine diversification de ses actifs financiers, l'autre partie des sommes recueillies non investie dans les entreprises partenaires du Fonds est placée dans d'autres instruments financiers de façon à permettre au Fonds de répondre à ses besoins de liquidités, et à produire un revenu courant suffisant pour qu'il puisse acquitter ses charges et contribuer à générer un rendement raisonnable pour ses actionnaires. L'ensemble de ces autres investissements financiers constitue le portefeuille des autres investissements. Les participations du Fonds dans les entreprises partenaires sont qualifiées de capital patient du fait que l'on vise à les détenir selon un horizon d'investissement qui varie généralement entre 5 et 7 ans, suivant l'instrument financier utilisé. Les sommes recueillies lorsque le Fonds vend ou se fait racheter une participation (désinvestissement) sont réinvesties dans d'autres entreprises ou encore utilisées pour rembourser l'actionnaire lors de sa demande de rachat d'actions, selon nos critères de retraite ou de préretraite. En moyenne, les actionnaires procèdent au rachat environ 11 ans après leur premier achat d'actions. Pendant cette période moyenne de 11 ans, compte tenu de l'horizon d'investissement du Fonds, l'argent de l'actionnaire serait donc investi plus de 1,5 fois en capital de développement.

STRATÉGIES

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Fonds a poursuivi le déploiement des orientations stratégiques adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice précédent. Ce déploiement permettra au Fonds, à moyen terme, de continuer à accroître son impact socio-économique et d'optimiser ses activités actuelles et, à long terme, de faire évoluer son modèle d'affaires.

Développement du marché de l'épargne

Pour les orientations stratégiques du secteur Développement du marché de l'épargne, le Fonds a identifié deux champs d'intervention :

- l'accompagnement des épargnants

⁷ Veuillez vous reporter à la section de ce présent rapport portant sur la norme d'investissement pour plus d'informations.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

- le régime volontaire d'épargne retraite (RVER)

Accompagnement des épargnants

Cette orientation d'accompagnement consiste à bonifier l'offre du Fonds à ses actionnaires et aux épargnants québécois en tenant compte de leur cycle de vie et en permettant à ceux-ci d'entrer en relation avec le Fonds sur le canal de communication de leur choix. La priorité a donc été accordée au déploiement d'outils numériques pour soutenir l'offre du Fonds, mais également au développement d'une connaissance plus fine des besoins et préférences d'épargne des Québécois afin de mieux y répondre.

Régime volontaire d'épargne retraite (RVER)

Depuis le 31 décembre 2016, tous les employeurs comptant 20 employés et plus au Québec sont assujettis à la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne retraite*. Considérée comme une alternative au RVER, l'épargne systématique par retenue sur le salaire constitue pour le Fonds une occasion d'offrir son produit d'épargne auprès de ces employeurs. L'année 2016 a donc été une année charnière au chapitre de la fidélisation et de l'acquisition d'employeurs offrant à leurs employés l'épargne systématique par retenue sur le salaire.

Pour saisir cette occasion, le Fonds a réalisé dans un premier temps plusieurs activités de communication afin de fidéliser et de protéger sa base actuelle de plus de 6 000 employeurs. Toutes les équipes du Fonds en lien avec des employeurs ont été sollicitées afin de participer à un plan d'action visant à acquérir de nouveaux employeurs, pour ainsi leur permettre d'offrir cette alternative au RVER à leurs employés.

Investissements en capital de développement

Pour ses orientations stratégiques du secteur Investissements, qui visent à mieux soutenir l'économie et les entreprises du Québec, le Fonds a identifié quatre champs d'intervention :

- les pôles d'excellence de l'économie québécoise
- l'innovation
- les infrastructures immobilières à vocation socioéconomique
- le pôle pérennité pour le soutien des fleurons québécois

Pôles d'excellence de l'économie québécoise

Le Fonds a développé une solide expertise dans 25 secteurs d'activité économique sur tout le territoire québécois et il continuera à appuyer tous ces secteurs. Cela dit, l'économie du Québec a aussi besoin d'interventions ciblées dans certains secteurs névralgiques. Les stratégies visant à soutenir davantage les pôles d'excellence identifiés ont commencé à être mises en œuvre. Ces pôles sont les secteurs économiques suivants :

- l'aérospatiale
- l'agroalimentaire
- les produits forestiers
- les sciences de la vie

Innovation

Le Fonds s'est associé à des organisations québécoises (le CRIQ, Inno-centre et Manufacturiers et Exportateurs du Québec) dans le but d'identifier, avec les entrepreneurs, des pistes concrètes pour stimuler l'innovation dans leur entreprise et de leur offrir du financement afin d'augmenter leur compétitivité et leur productivité. Depuis le lancement de notre stratégie d'innovation, des interventions ont eu lieu auprès d'une trentaine d'entreprises québécoises, en partenariat avec Inno-centre, pour les aider dans leurs démarches liées à l'innovation.

Infrastructures immobilières à vocation socioéconomique

Le développement d'infrastructures immobilières à vocation socioéconomique est un enjeu de taille pour le Québec.

Depuis 25 ans, par l'intermédiaire de son fonds immobilier, le Fonds a acquis une expertise reconnue en développement de projets immobiliers. Le Fonds veut donc déployer 400 millions \$ supplémentaires d'ici 2021 pour financer des infrastructures

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

immobilières de petite et moyenne taille telles que des écoles, des résidences pour étudiants, des bibliothèques et des complexes sportifs. Les projets seront développés en partenariat avec les villes, les commissions scolaires et les gouvernements, selon un modèle d'affaires innovateur.

Les investissements seront assumés par le fonds immobilier et par un promoteur privé local qui seront propriétaires de l'actif. À la différence des partenariats publics-privés, les villes ou les commissions scolaires seront locataires des édifices et leurs employés seront responsables d'en assurer l'entretien quotidien. Les baux pourraient être établis sur une période de 30 à 35 ans. À la fin du bail, le locataire peut relouer l'actif et le Fonds et ses partenaires privés en demeureront propriétaires et assumeront au besoin les risques liés au redéveloppement de l'immeuble.

Pôle pérennité pour le soutien des fleurons québécois

La présence de sièges sociaux au Québec est un gage de richesse et d'emplois de qualité. C'est un enjeu majeur pour l'économie québécoise, et le Fonds se préoccupe de cet enjeu depuis longtemps.

En raison de sa mission, le Fonds est un acteur naturel pour participer au soutien des fleurons économiques du Québec. C'est pourquoi le Fonds investira jusqu'à 500 millions \$ additionnels au cours des trois prochaines années afin d'acheter des blocs d'actions d'entreprises québécoises inscrites à la bourse. Au 31 mai 2017, 147 millions \$ ont été investis dans le cadre de cette initiative stratégique.

Le Fonds ne prétend pas, par cette stratégie, empêcher à lui seul une offre d'achat ou bloquer une transaction mais il veut envoyer un signal pour mobiliser les capitaux d'ici et renforcer la détention d'actions d'entreprises québécoises par des intérêts québécois.

Bilan social et formation économique

Une autre des orientations stratégiques concerne le bilan social. En effet, depuis sa création, le Fonds se démarque des autres investisseurs institutionnels par la réalisation d'un bilan social des entreprises dans lesquelles il investit et par une offre de formation économique adaptée aux besoins des salariés de ces entreprises. La réflexion stratégique a amené le Fonds à vouloir bonifier son approche en développant une nouvelle offre de formation aux entreprises partenaires basée sur un bilan social enrichi d'éléments de santé organisationnelle. Les travaux de l'exercice 2016-2017 ont permis d'inclure au bilan social de nombreux indicateurs liés à la gestion des ressources humaines. Au cours de la prochaine année, les travaux se poursuivront en vue de continuer le processus d'amélioration du bilan social et de la formation économique, deux éléments distinctifs, et de valider la nouvelle approche avec les entreprises partenaires.

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Le secteur Développement du marché de l'épargne

L'exercice 2016-2017 a été marqué par des rendements positifs : le Fonds a enregistré d'importantes rentrées de fonds totalisant 900 millions \$ et a accueilli plus de 47 000 nouveaux actionnaires, dont près d'un sur deux est âgé de moins de 40 ans.

Au cours de l'hiver 2017, les phases des campagnes publicitaires « adhésion » et « fidélisation » ont été diffusées dans différents types de médias. Elles ont permis au Fonds de se démarquer de la concurrence durant la période de promotion des REER et de mettre en valeur les avantages liés à la simplicité et à l'efficacité de l'épargne automatique. De plus, les responsables locaux (RL) ont fortement contribué au cours de la dernière campagne REER, réalisant plus de 3 000 activités de blitz en milieu de travail.

Le volume annuel de souscriptions par épargne automatique, qui représente plus de la moitié des rentrées de fonds, s'est chiffré à 463 millions \$. Le plan d'action axé sur le régime volontaire d'épargne retraite (RVER) a fortement contribué à ce résultat, donnant lieu à l'adhésion de plus de 400 nouveaux employeurs et amenant par le fait même 2 108 nouveaux actionnaires.

Les transactions en ligne ont quant à elles continué d'augmenter : 20 284 nouveaux actionnaires ont adhéré par l'entremise du site Internet du Fonds, à quoi s'ajoutent des souscriptions forfaitaires pour un total de 266 millions \$. Ces sommes ont été recueillies par l'intermédiaire des différents canaux, dont 19 % par l'entremise d'appareils mobiles.

Au 31 mai 2017, le nombre total d'actionnaires a atteint 645 664, un nouveau sommet. Le volume des rachats d'actions s'est quant à lui établi à 614 millions \$.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Le secteur Investissements

Fidèle à sa mission, le Fonds réalise des investissements dans des entreprises de tous les secteurs de l'économie. Ainsi, sur une base d'engagements, le Fonds a investi 873 millions \$ au cours de l'exercice afin de contribuer à l'essor de ces entreprises et soutenir la création, le maintien et la sauvegarde d'emplois de qualité partout au Québec. Voici quelques exemples de la contribution du Fonds au développement économique du Québec au cours de l'exercice.

Pour le secteur agroalimentaire, l'une de nos stratégies est d'appuyer l'industrie serricole et de soutenir l'objectif de la souveraineté alimentaire du Québec. Notre investissement de 6,8 millions \$ dans les Productions Horticoles Demers inc. pour la construction de la plus grande serre de production de tomates au Québec cadre bien avec l'atteinte de cet objectif et contribuera à la création de nouveaux emplois en région. De plus, le Fonds a récemment annoncé un investissement de 3 millions \$ afin d'appuyer la construction d'une troisième serre pour Les Fermes Lufa inc. L'entreprise vise à commercialiser un concept de serres urbaines et compte environ 140 employés.

Le Fonds a investi 6,3 millions \$ dans Plastique Micron inc., un manufacturier de contenants de plastique occupant une position dominante dans l'Est du Canada. L'entreprise est établie à Sainte-Claire (Québec) depuis plus de 40 ans et ne cesse de progresser. Plastique Micron se spécialise dans la fabrication de contenants de petite taille, à faible volume de production. Elle œuvre principalement pour les industries pharmaceutique, cosmétique et alimentaire.

Le Fonds continue d'appuyer le secteur technologique, comme en témoigne son investissement de 8,0 millions \$ dans l'entreprise québécoise de technologie numérique District M inc. Celle-ci souhaite poursuivre sa croissance au Canada et accélérer son expansion à l'étranger. Le Fonds a également investi 4,2 millions \$ dans Solutions Processia, qui envisage d'accroître sa position sur les marchés internationaux. Solutions Processia inc. contribue à l'innovation des entreprises manufacturières dans plusieurs secteurs économiques du Québec. Elle compte 200 travailleurs.

Le Fonds investit également dans des fonds de capital de risque qui soutiennent les entreprises en sciences de la vie. Au cours de l'exercice, le Fonds a notamment investi 20,1 millions \$ dans Versant Venture Capital VI L.P. Ce fonds met l'accent sur les technologies qui suscitent un intérêt marqué auprès des entreprises pharmaceutiques en Amérique du Nord et en Europe. De plus, dans les prochains mois, le Fonds contribuera à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec dans le cadre de la stratégie de ce dernier appelée « L'innovation prend vie ». Le Fonds appuiera le gouvernement pour faire du Québec un des cinq premiers pôles nord-américains en sciences de la vie d'ici 2027.

Finalement, dans un souci de soutenir les fleurons québécois, le Fonds a réalisé un investissement de 50,0 millions \$ dans Uni-Sélect inc., un chef de file nord-américain de la distribution de pièces automobiles.

Au cours de leur exercice terminé le 31 mars 2017, les Fonds régionaux de solidarité FTQ ont investi un montant total de 62,2 millions \$. En tout, 93 investissements ont été effectués, dont 55 dans de nouvelles entreprises.

Au cours de leur exercice terminé le 31 décembre 2016, les Fonds locaux de solidarité ont investi un montant total de 8,0 millions \$. En tout, 294 investissements ont été effectués, dont 240 dans des nouvelles entreprises.

Au cours de son exercice terminé le 31 décembre 2016, le Fonds immobilier de solidarité FTQ a de nouveau battu son record en effectuant des investissements totalisant 169,3 millions \$, une augmentation de 8 % par rapport à l'exercice 2015. Il a notamment autorisé des investissements dans 19 nouveaux projets immobiliers dont 5 projets mixtes et 5 projets résidentiels locatifs de la bannière Viva Cité, qui cible les personnes âgées de 55 ans et plus. Au terme de l'année 2016, le Fonds immobilier détenait 46 immeubles sous gestion et 17 millions de pieds carrés de terrain à développer, et avait 48 projets immobiliers en cours de développement ou de construction qui ont une valeur de 2,9 milliards \$ et permettront de créer quelque 24 000 emplois. De plus, le Fonds immobilier cumulait des investissements de 59 millions \$ destinés à des projets de logements sociaux, communautaires ou abordables qui ont contribué à construire ou à rénover 2 756 logements de qualité pour des ménages à faible revenu.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Politique d'investissement hors Québec⁸

Au fil des années, le Fonds a fait, en vertu de la *Politique d'investissement hors Québec*, des investissements à l'extérieur du Québec, mais qui ont eu d'importantes retombées économiques pour la province. Au cours de l'exercice, le Fonds a investi, en vertu de cette politique, 51 millions \$ (15 millions \$ pour l'exercice précédent). De ce montant, 43 millions \$ ont été investis dans deux fonds privés hors Québec, soit : (i) Lumira Capital IV, SEC, un fonds ontarien spécialisé en biotechnologie et en technologies médicales qui vise à investir dans des entreprises de différents stades de développement; et (ii) Versant Venture Capital VI, L.P., un fonds d'investissement qui vise à investir dans des entreprises pharmaceutiques de stade précoce en Amérique du Nord et en Europe en s'appuyant sur des unités d'accélérateurs biopharmaceutiques dont l'une d'elles est basée à Montréal.

Le réseau d'investissement du Fonds

Depuis sa fondation, en 1983, le Fonds a développé un solide réseau d'investissement qui permet aux entrepreneurs de réaliser leurs ambitions en leur permettant d'avoir accès à du capital patient selon leurs besoins. Véritable carrefour d'affaires, d'idées, de talents et de connaissances, ce réseau donne la possibilité aux entreprises partenaires du Fonds de partager leurs préoccupations avec d'autres PME, de tirer profit des expériences passées et d'amorcer de nouvelles relations d'affaires. Le réseau d'investissement du Fonds, qui couvre l'ensemble du territoire québécois, se déploie essentiellement sur cinq paliers d'investissement.

- Le Fonds répond aux besoins des entreprises de taille plus importante en offrant un niveau d'investissement se chiffrant généralement à 2 millions \$ et plus. Le Fonds intervient notamment lors du financement d'une fusion, d'une acquisition, d'une expansion, du développement de nouveaux marchés ou d'un rachat.
- Les Fonds régionaux de solidarité FTQ offrent du capital allant généralement de 100 000 \$ à 3 millions \$ pour répondre aux besoins des entreprises de leur région.
- Les Fonds locaux de solidarité, établis par le Fonds et la Fédération québécoise des municipalités, répondent aux besoins des plus petites entreprises qui désirent obtenir du financement variant généralement entre 5 000 \$ et 100 000 \$.
- Le Fonds immobilier de solidarité FTQ se spécialise en investissement et en développement immobilier. Son principal objectif est la création et la sauvegarde d'emplois grâce à la construction ou à la rénovation majeure d'immeubles de bureaux et de propriétés commerciales, industrielles, institutionnelles et résidentielles.
- Les autres fonds spécialisés forment un réseau d'investissement présent au Québec et à l'étranger, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité. L'engagement du Fonds envers ce réseau s'est poursuivi en 2016–2017, toujours dans le but de faciliter l'accès à des capitaux aux PME québécoises à tous les stades de leur développement.

Les entrepreneurs québécois ont accès à l'ensemble du réseau d'investissement du Fonds à partir de son site Internet www.fondsftq.com. En plus de faciliter la recherche de nos dossiers de financement et des membres de nos équipes d'experts, ce guichet unique de l'investissement présente toutes les particularités du Fonds, des fonds régionaux, des fonds locaux et du fonds immobilier.

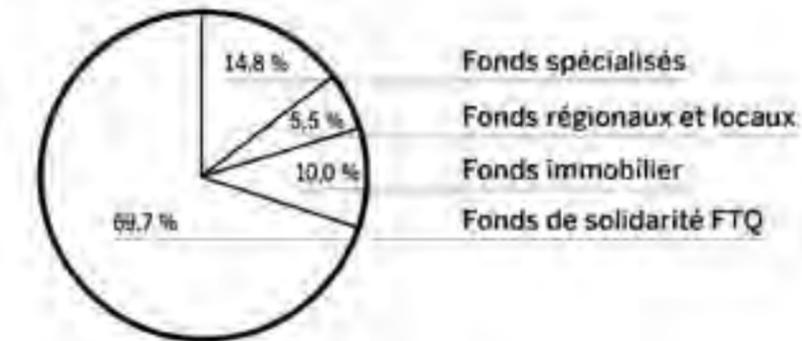
⁸ Depuis 1998, le Fonds est autorisé par le ministre des Finances du Québec à investir à l'extérieur du Québec dans la mesure où certaines conditions bien définies sont respectées, notamment en ce qui a trait aux retombées économiques au Québec. Les principaux groupes d'investissements admissibles sont les fonds privés hors Québec, les entreprises à impact économique québécois et les projets d'investissements importants (financement d'une expansion, modernisation, accroissement de la productivité).

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Le graphique suivant présente la répartition des investissements du Fonds en fonction des différentes composantes de son réseau.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR COMPOSANTES DU RÉSEAU (AU COÛT)

Au 31 mai 2017

**GESTION INTÉGRÉE DES ACTIFS DU FONDS**

Le Fonds a mis en place la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, qui s'applique à l'ensemble des actifs financiers du Fonds. Cette politique vise à gérer les actifs financiers de façon intégrée et globale afin d'assurer une saine diversification et un profil rendement–risque optimal en respectant la mission du Fonds et les attentes de ses parties prenantes. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Les actifs du portefeuille des autres investissements sont répartis de façons complémentaires au portefeuille d'investissements dans les entreprises partenaires réalisés suivant la mission du Fonds afin d'obtenir globalement le rapport rendement–risque désiré.

La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* tient compte des changements constatés et anticipés de l'évolution des affaires du Fonds, notamment l'augmentation prévue des rachats d'actions en raison du vieillissement des actionnaires et l'augmentation de la taille du portefeuille des investissements en capital de développement réalisés conformément à sa mission, entre autres en raison de la hausse du seuil de la norme d'investissement d'ici 2020 (voir la section « Norme d'investissement » à la page 63 pour plus de détails). En effet, le poids des investissements déboursés du Fonds, qui se situait au 31 mai 2017 à un niveau de 53 % (52 % au 31 mai 2016), devrait augmenter graduellement.

Investissements en capital de développement

Au cours de l'exercice 2016–2017, le Fonds a poursuivi le déploiement des orientations stratégiques adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice précédent. Ce déploiement s'est fait à l'intérieur d'un cadre de gestion des risques mis en place il y a déjà plusieurs années par le secteur Investissements, qui a contribué à augmenter la qualité du portefeuille et à stabiliser le rendement.

Afin de favoriser une diversification du risque, le Fonds continuera de répartir son portefeuille d'investissements en capital de développement entre différents secteurs de l'économie, incluant le secteur immobilier par l'entremise du Fonds immobilier de solidarité FTQ. Par ailleurs, afin de concrétiser son engagement régional et local, le Fonds continuera d'investir dans toutes les régions du Québec par l'entremise des Fonds régionaux de solidarité FTQ et des Fonds locaux de solidarité.

Les activités du secteur Investissements, qui soutiennent la réalisation de la mission du Fonds à l'égard des investissements en capital de développement dans l'économie québécoise, s'intègrent dans la perspective d'ensemble définie par la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* – qui inclut la *Politique d'investissement* –, et varient, notamment, selon les fluctuations de la norme d'investissement que doit appliquer le Fonds en vertu de sa loi constitutive (à ce sujet, voir plus loin la section « Norme d'investissement »).

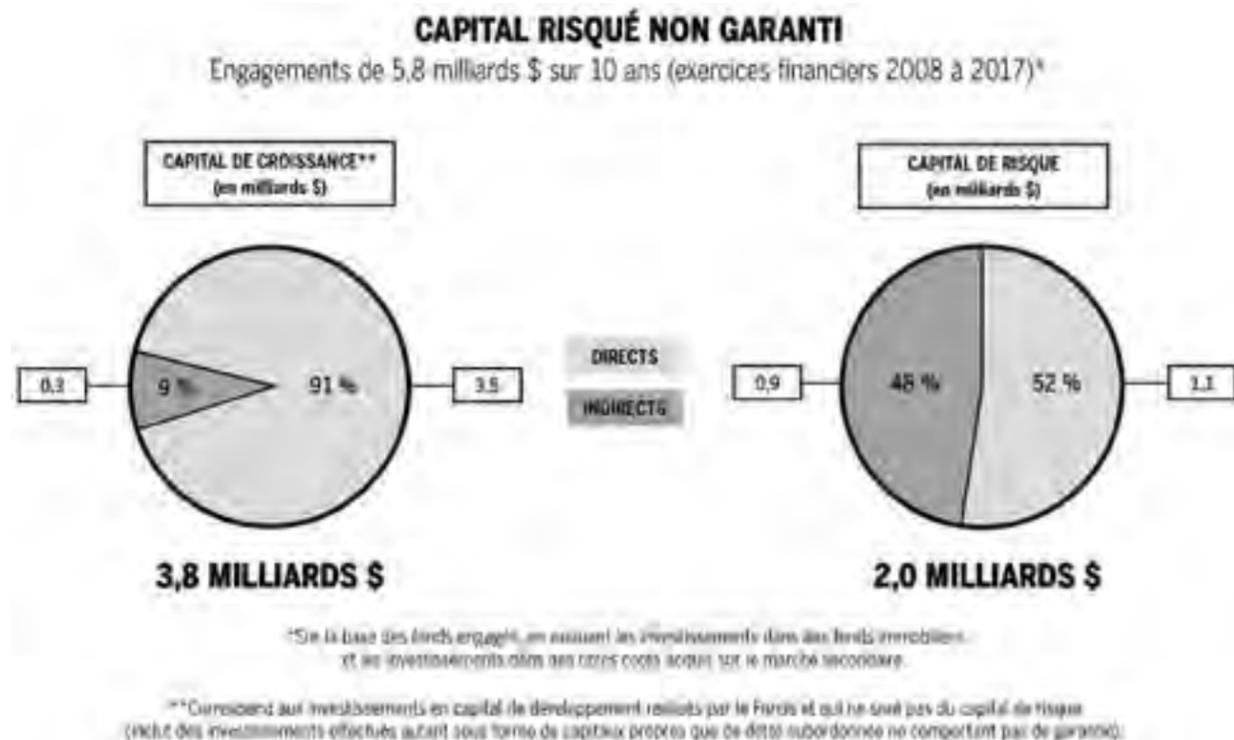
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

De manière générale, le Fonds détient une participation minoritaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Cette orientation, en matière d'investissements, a permis au Fonds de développer, au fil des ans, une connaissance approfondie des divers secteurs dans lesquels il investit, et l'expertise qu'il a ainsi acquise est prise en compte par nos entreprises partenaires.

Des équipes multidisciplinaires appuient nos spécialistes de l'investissement en y apportant leur expertise; il s'agit des services juridiques, de la fiscalité, de l'évaluation d'entreprises, des études de marché, de la revue diligente, des relations avec les travailleurs et des marchés publics. Un comité de vérification diligente passe en revue les dossiers afin de déterminer les risques associés à ceux-ci, compte tenu de la mission du Fonds. De plus, dans le but de faire face aux situations plus difficiles, la vice-présidence à la revue diligente, au marché et aux mandats spéciaux suit très étroitement les dossiers qui présentent des risques accrus, et ce, en collaboration avec la vice-présidence aux affaires juridiques.

Afin de remplir sa mission de développement économique et de création d'emplois au Québec, le Fonds investit de manière importante sous forme de capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises. Pour avoir une idée juste des efforts déployés par le Fonds en matière de développement économique du Québec, il ne faut pas s'arrêter au portrait du portefeuille à une date donnée mais regarder plutôt les montants investis sous forme de capital risqué non garanti (capital de développement) sur une certaine période.

Comme le montre le graphique ci-dessous, pour les exercices financiers 2008 à 2017, soit sur une période de 10 ans, le Fonds a engagé 5,8 milliards \$ en capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises. De cette somme, 2,0 milliards \$ ont été investis dans du capital de risque⁹, soit directement dans des entreprises privées (pour 1,1 milliard \$), soit indirectement dans des fonds privés (0,9 milliard \$), au Québec et au Canada. Les investissements réalisés par le Fonds dans des fonds privés ont eu un effet structurant sur l'industrie du capital de risque au Québec et ont permis à ces fonds privés de recueillir plusieurs milliards de dollars additionnels.



⁹ Le capital de risque regroupe les investissements à haut risque effectués directement ou indirectement par le Fonds dans des entreprises en phase de démarrage ou dans les premiers stades de leur développement, plus particulièrement dans le secteur de la nouvelle économie.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Autres investissements

Dans sa gestion des actifs non investis auprès des entreprises partenaires (présentés sous la rubrique « Autres investissements » aux états financiers), le secteur Placements est régi par la *Politique du portefeuille autres investissements*, qui fait partie intégrante de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique du portefeuille autres investissements* vise à optimiser le ratio rendement-risque du Fonds, à diversifier les investissements en capital de développement et à assurer un niveau de liquidité permettant au Fonds de respecter tous ses engagements.

Au 31 mai 2017, le portefeuille des autres investissements est constitué des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations, d'actions et des portefeuilles de fonds internationaux d'infrastructures. Les actifs du portefeuille des autres investissements sont gérés à l'interne par une équipe de spécialistes et à l'externe par des gestionnaires spécialisés. L'équipe interne de spécialistes gère le portefeuille d'encaisse et de marché monétaire. La gestion du portefeuille obligataire interne, qui compte des actifs de 2,1 milliards \$ au 31 mai 2017, a été confiée sur une base intérimaire à un gestionnaire externe. Par ailleurs, afin de bonifier la performance totale de ces portefeuilles, les spécialistes du Fonds disposent d'une certaine latitude pour mettre en place des stratégies tactiques sur les marchés; ces opérations doivent respecter la *Politique du portefeuille autres investissements* et les encadrements autorisés par le comité de gestion des actifs financiers.

Le Fonds retient les services de gestionnaires externes spécialisés pour la gestion de la majeure partie des actions et pour la gestion active des obligations, y compris le mandat de gestion intérimaire. Une approche active est adoptée par les gestionnaires externes pour les actions canadiennes, tandis qu'une approche passive, y compris la réplique d'indices de bêta alternatif, est préconisée pour la gestion des actions mondiales. Les fonds internationaux d'infrastructures sont aussi gérés à l'externe.

Le Fonds n'utilise pas d'instruments financiers dérivés dans un but de spéculation. Toutefois, des instruments dérivés peuvent être utilisés afin de faciliter la gestion du portefeuille des autres investissements, d'augmenter les revenus du Fonds, de gérer ses risques de marché, d'effectuer des changements dans la répartition de l'actif et de gérer la couverture des devises étrangères. De plus, le gestionnaire de placements interne est autorisé à gérer des portefeuilles de répartition tactique et d'opportunités de marché en gestion superposée selon des budgets de risque prédéterminés et approuvés par les instances responsables.

NORME D'INVESTISSEMENT

La norme d'investissement, qui est prescrite par la loi constitutive du Fonds, prévoit que les investissements en capital de développement admissibles doivent respecter le seuil minimum de la norme d'investissement à la fin de chaque exercice financier. Au 31 mai 2017, ce seuil minimum se situait à 62 % de l'actif net moyen du Fonds de l'exercice précédent. Le Fonds peut placer le solde dans d'autres véhicules financiers, dans le but de diversifier ses actifs et d'assurer une saine gestion. La méthode de calcul de la norme d'investissement repose sur la valeur des actifs du Fonds, qui est tributaire, entre autres, de l'évolution des taux d'intérêt ainsi que de la performance des marchés boursiers et de l'économie en général. On se rappellera qu'il avait été annoncé que le seuil de la norme d'investissement serait graduellement rehaussé (à raison de 1 % par année à partir de 2016) pour atteindre 65 % en 2020.

Si le Fonds n'atteint pas le seuil minimum de la norme d'investissement, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises au cours de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 mai 2017, la valeur des investissements moyens admissibles¹⁰ s'élevait à 7,5 milliards \$, soit 65,7 % de l'actif net moyen de l'exercice précédent (comparativement à 65,4 % au 31 mai 2016). Puisque le seuil minimum de la norme d'investissement était atteint au 31 mai 2017, les règles régissant celle-ci ne limitent pas le montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice 2017-2018.

Au 31 mai 2017, le Fonds respectait, en plus des règles régissant la norme d'investissement, l'ensemble des autres limites et règles énoncées dans sa loi constitutive. Le Fonds prévoit respecter l'ensemble des limites et règles énoncées dans sa loi constitutive au cours des prochaines années.

¹⁰ Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Aucun événement significatif n'a eu de répercussions sur le Fonds depuis la publication du dernier rapport de gestion annuel en date du 31 mai 2016.

RENDEMENT PASSÉ

Afin de simplifier l'information présentée, il est à noter que, depuis le semestre terminé le 30 novembre 2016, le Fonds ne présente dans son rapport de gestion que le rendement à l'actionnaire. Ces rendements ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

RENDEMENTS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

Le graphique ci-dessous montre le rendement annuel à l'actionnaire et fait ressortir la variation de ce rendement d'un exercice à l'autre, pour les 10 derniers exercices terminés les 31 mai.



Le rendement annuel à l'actionnaire est calculé en tenant compte de la variation non annualisée de la valeur de l'action pour l'exercice en question.

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

À la valeur actuelle de l'action de 37,88 \$, un actionnaire ayant investi au début de chacune des périodes indiquées ci-dessous obtient les rendements composés annuels suivants :

10 ans	5 ans	3 ans	1 an
4,1%	7,3%	7,7%	9,1%

Le rendement composé annuel à l'actionnaire est calculé en tenant compte de la variation annualisée de la valeur de l'action pendant chacune des périodes indiquées.

Le rendement composé annuel à l'actionnaire depuis la création du Fonds est de 4,2 %.

RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE (INCLUANT LES CRÉDITS D'IMPÔT)

L'actionnaire qui aurait investi, grâce à des retenues sur le salaire, le même montant chaque année aurait obtenu, à la valeur actuelle de l'action (37,88 \$) et compte tenu des crédits d'impôt du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour fonds de travailleurs (de 15 % au Québec et 15 % au fédéral, sauf pour l'année d'imposition 2015, où le taux a été de 10 % au fédéral), un rendement composé annuel de 17,6 % et de 13,3 % sur une période de 7 ans et de 10 ans, respectivement. En plus de ce rendement, l'actionnaire peut bénéficier d'avantages fiscaux supplémentaires s'il transfère les actions du Fonds dans un REER.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

APERÇU DU PORTEFEUILLE

Au 31 mai 2017, les actifs sous gestion du Fonds se répartissaient entre les catégories suivantes des portefeuilles d'investissements en capital de développement et des autres investissements :

Catégories d'actifs	% de l'actif net
Investissements en capital de développement	
Titres privés	31,7
Fonds spécialisés	11,3
Titres cotés	9,8
	52,8
Autres investissements	
Encaisse et marché monétaire	2,1
Obligations	21,1
Actions	24,1
Fonds internationaux d'infrastructures	0,4
	47,7

Au 31 mai 2017, les émetteurs des 25 principales positions détenues par le Fonds, dont 20 proviennent du portefeuille d'investissements en capital de développement et 5 du portefeuille des autres investissements, sont présentés dans le tableau ci-dessous. Lorsque le Fonds détient plus d'une catégorie des titres d'un émetteur dans le portefeuille d'investissements en capital de développement, les catégories détenues sont regroupées. Toutefois, pour le portefeuille des autres investissements, les titres de créance et les titres de capitaux propres ne sont pas regroupés.

Émetteurs	% de l'actif net
Investissements en capital de développement (20 émetteurs)*	34,4
Autres investissements (5 émetteurs)**	11,2
	45,6

* Les 20 émetteurs représentant collectivement 34,4 % de l'actif net du Fonds (présentés en ordre alphabétique) sont :

Acquisition Glacier II inc.
Agropur Coopérative
Camso inc.
Cogeco Communications inc.
Corporation Financière L'Excellence Itée
Entreprises québécoises publiques¹¹
Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c.¹¹
Fonds immobilier de solidarité FTQ inc.¹¹
Fonds régionaux de solidarité FTQ, s.e.c.¹¹
Gestion TForce inc.
Groupe Canam inc.
Groupe TMX Limitée
La Coop fédérée
Metro inc.
Société de gestion d'actifs forestiers Solifor, société en commandite¹¹
Société en commandite, Groupe CH
SSQ Groupe financier¹²
Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c.¹¹
Transcontinental inc.
Trencap, s.e.c.

** Les 5 émetteurs représentant collectivement 11,2 % de l'actif net du Fonds sont :

Province de l'Ontario 5,2 %
Province de Québec 2,2 %
Canada Housing Trust No 1 1,6 %
Gouvernement du Canada 1,4 %
Financement- Québec 0,8 %

Cet aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds.

¹¹ Malgré leur poids relativement important dans le portefeuille global du Fonds, ces émetteurs ne constituent pas un risque de concentration élevé étant donné le grand nombre d'entreprises dans lesquelles ceux-ci ont investi.

¹² Inclut l'ensemble des investissements du Fonds dans SSQ, Société d'assurance-vie inc. et dans SSQ, Société de participation mutualiste inc.

TENDANCES ET PERSPECTIVES

TENDANCES DE L'INDUSTRIE DU CAPITAL DE RISQUE¹³

Selon l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, 2016 est la septième année consécutive de croissance pour l'investissement en capital de risque au Canada et est également l'année au cours de laquelle ce secteur a connu sa croissance la plus élevée depuis 2001. Les montants investis ont totalisé 3,2 milliards \$ en 2016, ce qui représente une hausse de 41 % par rapport à l'année précédente (2,3 milliards \$).

Compte tenu de la forte croissance du marché canadien du capital de risque, l'activité d'investissement dans ce secteur au Québec a encore largement progressé en 2016. En effet, le Québec a maintenu sa part de marché à 31 % avec des investissements de 1,0 milliard \$, soit une augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente. L'année 2015 avait pourtant déjà été marquée par une augmentation de 102 % par rapport à l'année précédente. La contribution du Québec arrive derrière celle de l'Ontario, qui se chiffre à 47 % (investissements de 1,5 milliard \$). Il faut toutefois noter que, comme le PIB de l'Ontario est le double de celui du Québec, la part du Québec dans le capital de risque est encore plus significative. Plusieurs observateurs du marché attribuent cette performance particulière du Québec à la présence de fonds d'investissement en capital de développement tel que le Fonds; ceux-ci ayant quasiment disparu dans le reste du Canada.

Le secteur des technologies de l'information et des communications est celui dans lequel le plus grand nombre de transactions ont été effectuées (90 transactions au Québec totalisant 501 millions \$), suivi du secteur des sciences de la vie (38 transactions au Québec totalisant 313 millions \$). Ces deux secteurs ont totalisé 81 % des montants investis en capital de risque au Québec (la proportion pour ces deux secteurs est de 85 % pour l'ensemble du Canada).

Selon l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, en 2016, le Fonds a été le premier investisseur en capital de risque au Québec au chapitre des sommes investies (307 millions \$ dans 27 transactions) et a aussi été l'investisseur le plus actif au Québec en capital de développement, tant sur le plan des montants investis que du nombre de transactions (avec les Fonds régionaux de solidarité FTQ, il a participé à 139 transactions totalisant 942 millions \$).

TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ÉPARGNE ET LE REER

Au Canada, le dernier budget fédéral, déposé le 22 mars 2017, démontre la préoccupation du gouvernement en place à l'égard des écarts de revenus entre les Canadiens. En effet, celui-ci continuera d'améliorer les allègements fiscaux pour la classe moyenne dans la prochaine année, l'objectif étant entre autres de permettre aux citoyens de prendre en charge leurs épargnes personnelles.

Ces mesures viennent à point nommé puisque, ces dernières années, l'accès à la propriété et la croissance des prix des résidences ont contribué à augmenter les engagements financiers des Canadiens et, par conséquent, à accroître leur niveau d'endettement. Au quatrième trimestre de 2015, celui-ci a atteint un taux historique de 166,5 % pour l'ensemble des Canadiens et de 155,0 % pour les Québécois. La différence marquée entre ces résultats s'explique principalement par le prix des maisons, qui est plus élevé dans l'ensemble du Canada qu'au Québec. Toutefois, cette situation n'a pas empêché les ménages canadiens et québécois d'épargner davantage. En effet, pour l'année 2015, ceux-ci ont affiché leur plus haut taux d'épargne en 20 ans, qui s'établit à 5,0 % au Canada (3,7 % en 2014) et 5,4 % au Québec (4,0 % en 2014).

Cette situation semble se répercuter plus particulièrement sur le nombre de cotisants au CELI au Québec. En effet, selon un sondage annuel mené par la firme SOM, environ 1,6 million de personnes ont cotisé à un tel type de compte en 2015, ce qui représente une hausse marquée de 11,5 % par rapport à 2014. Toutefois, selon Statistique Canada, le nombre de cotisants au REER est demeuré quant à lui plutôt constant en 2015 (autour de 1,5 million) par rapport à 2014. Par ailleurs, toujours selon le sondage mené par SOM, les fonds communs de placement et les actions du Fonds ont été les plus populaires comme choix dans leur REER. Dans ce contexte, il est clair que les efforts déployés par le Fonds pour sensibiliser et inciter les Québécois à épargner davantage, deux aspects qui font partie intégrante de la mission du Fonds, restent au cœur de ses priorités, et en particulier en

¹³ Les données présentées sont compilées par l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement depuis 2016, ce qui explique les différences avec les années précédentes, pour lesquelles les résultats étaient compilés par Thomson Reuters. Par ailleurs, la plupart des données présentées dans cette section couvrent l'année civile 2016, qui diffère de l'exercice du Fonds.

ce qui a trait aux jeunes. Pour l'exercice financier 2017–2018, tout porte à croire que le Fonds sera encore un choix avantageux pour toute personne désirant effectuer une cotisation à un REER. En effet, les crédits d'impôts supplémentaires, le rendement concurrentiel de son action et la mobilisation de son réseau RL permettront au Fonds de présenter au marché une offre distinctive et très intéressante.

PERSPECTIVES POUR LE FONDS¹⁴

En fonction des perspectives économiques et financières actuelles, et compte tenu de sa mission et de ses stratégies d'investissement, le Fonds anticipe un rendement annuel, net de frais, de 2,5 % à 3 % en moyenne sur un horizon à long terme. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés aux actionnaires lors de l'achat d'actions du Fonds, et est sujet à de la volatilité sur une base semestrielle et annuelle.

Bien que le Fonds soit confiant de réaliser son objectif de rendement sur une longue période, le rendement annuel dépend quant à lui de la conjoncture économique du moment ainsi que des aléas des marchés boursiers et financiers. Ainsi, le rendement du Fonds au cours de l'exercice 2017–2018 sera influencé par les rendements des marchés boursiers et financiers. Le rendement des titres privés est également tributaire de la performance de l'économie en général, et il pourrait être inférieur à leur rendement historique moyen, notamment en raison d'une augmentation du coût du crédit, de contrecoups liés au contexte économique, de la volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain et des effets de la concurrence étrangère. Tel que mentionné précédemment, le déploiement des orientations stratégiques du Fonds permettra à celui-ci, à moyen terme, de continuer à accroître son impact socio-économique et d'optimiser ses activités actuelles et, à long terme, de faire évoluer son modèle d'affaires; cela pourrait faire augmenter le ratio des charges opérationnelles totales sur l'actif net moyen pour l'exercice 2017–2018, comparativement à celui obtenu pour l'exercice 2016–2017.

GESTION DES RISQUES

De saines pratiques en matière de gestion des risques sont essentielles à la réussite du Fonds. Notre gestion des risques se fait à l'intérieur d'un cadre qui tient compte de la nature de nos activités ainsi que des risques qu'il est raisonnable d'assumer en prenant en considération le rapport rendement–risque souhaité et les attentes de nos parties prenantes. À cette fin, nous tablons sur une démarche structurée afin de déterminer, de mesurer et de contrôler les risques significatifs avec lesquels nous devons composer.

Note aux lecteurs : les paragraphes suivants ainsi que les sections portant sur le risque de marché, le risque de crédit et de contrepartie et le risque de liquidité font partie intégrante des états financiers sur lesquels une opinion non modifiée a été exprimée dans un rapport des auditeurs indépendants daté du 29 juin 2017.

Le Fonds gère l'ensemble de ses instruments financiers de façon intégrée et globale selon des normes établies par la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Toutes ces politiques sont chapeautées par la *Politique cadre de développement durable* et la *Politique de gestion intégrée des risques*. Ces politiques adoptées par le conseil d'administration fixent les objectifs, les balises et plusieurs limites qui permettent à la direction du Fonds de s'assurer que le profil rendement–risque visé est respecté. Le Fonds n'utilise pas d'instruments financiers dérivés dans un but de spéculation. Toutefois, le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de faciliter la gestion des portefeuilles, d'augmenter ses revenus, de gérer ses risques de marché, d'effectuer des changements dans la répartition de l'actif et de gérer la couverture des devises étrangères.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017, le Fonds a poursuivi la mise en place de son cadre de gestion intégrée des risques. Cette démarche, entreprise il y a quelques années, a principalement pour objectif de doter la direction du Fonds d'une vision globale de l'ensemble des risques, pour lui permettre de s'assurer qu'ils sont tous gérés selon leur degré d'importance. Le

¹⁴ Les perspectives énoncées au présent rapport de gestion reflètent l'analyse du Fonds quant à des événements futurs, se fondent sur l'information dont le Fonds disposait au 29 juin 2017 et supposent certains risques, incertitudes et hypothèses. Bon nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels du Fonds diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou de réalisations futurs exprès ou implicites anticipés.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

profil de risque intégré du Fonds a été mis à jour en mai 2016. Cette mise à jour a permis le classement par ordre de priorité des principaux risques financiers et non financiers touchant le Fonds, avant et après la prise en considération de l'efficacité des contrôles mis en place pour atténuer l'exposition du Fonds à ces risques. Par suite de la mise à jour du profil de risque intégré, une stratégie d'atténuation a été déterminée pour certains de ces risques, et des plans d'action ont été élaborés et ont commencé à être déployés. Dans le cadre des travaux effectués, la *Politique de gestion intégrée des risques* a notamment été mise à jour au cours de l'exercice. De plus, le Fonds produit, sur une base trimestrielle, un tableau de bord portant sur ces risques. Ce tableau de bord, intégré à son tableau de bord d'entreprise, permet à la direction de suivre l'évolution des risques en lien avec les objectifs d'affaires et les stratégies.

Dans la poursuite de ses activités, le Fonds s'expose à différents risques, dont les principaux sont présentés dans les rubriques suivantes.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte financière provenant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers en raison de leur exposition aux marchés financiers. De façon plus précise, ce risque varie en fonction de la conjoncture des marchés financiers et de certains paramètres de ces marchés, telle la volatilité, qui peuvent causer des fluctuations à la baisse de la valeur des actifs financiers du Fonds et ainsi avoir une incidence négative sur son bilan et ses résultats. Une conjoncture économique ou financière difficile peut donc avoir un impact défavorable sur la valeur de l'action du Fonds.

Le Fonds tient compte de trois types de risque de marché, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de marchés boursiers et le risque de devises, dans le choix de sa répartition intégrée et globale d'actifs financiers. Plus précisément, le Fonds gère le risque de marché en répartissant ses actifs financiers entre plusieurs catégories. Il s'engage également dans une diversité de secteurs d'activité économique et de secteurs géographiques, dans la mesure permise par sa loi constitutive.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent à cause des variations des taux d'intérêt du marché obligataire (taux des obligations du Canada et écarts de crédit).

Le Fonds est exposé à ce risque étant donné que la variation des taux d'intérêt influe directement sur la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille des autres investissements et celle de certaines obligations détenues dans le portefeuille d'investissements en capital de développement. Ce risque est toutefois partiellement contrôlé au moyen de la gestion active d'une partie du portefeuille obligataire, qui permet notamment d'en réviser régulièrement la composition au chapitre des échéances et des émetteurs en fonction de l'évolution anticipée des taux d'intérêt et des écarts de crédit.

Le Fonds fait des analyses de sensibilité pour permettre à la direction d'être informée spécifiquement de l'atteinte d'un niveau significatif d'exposition au risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour le risque de taux d'intérêt auquel sont exposés les actifs financiers du Fonds.

Sensibilité des résultats du Fonds au risque de taux d'intérêt

(en millions de dollars)	31 mai 2017	31 mai 2016
Variation des taux d'intérêt du marché obligataire*		
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt du marché obligataire	(234)	(213)
Diminution de 1 % des taux d'intérêt du marché obligataire	234	213

* Cette analyse est effectuée sur les obligations détenues par le Fonds présentées aux états financiers sous Autres investissements et sur certaines obligations présentées aux états financiers sous Investissements en capital de développement. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur taux d'intérêt visant la préservation des actifs, le cas échéant.

Toujours afin de permettre à la direction d'être informée de l'atteinte d'un niveau significatif d'exposition au risque de taux d'intérêt, le Fonds classe ses instruments financiers qui sont sensibles à une variation des taux d'intérêt selon leur durée jusqu'à l'échéance. Ce classement est fondé sur les échéances contractuelles. Pour obtenir des informations sur ce classement, veuillez vous reporter à la section « Répartition par échéance » de la note 6, « Autres investissements », des états financiers dans laquelle sont présentées des répartitions par échéances distinctes pour les obligations, les instruments du marché monétaire et les

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

instruments financiers dérivés et à la section « Répartition par échéance des prêts, obligations et avances à la juste valeur » de la note 7, « Investissements en capital de développement ».

RISQUE DE MARCHÉS BOURSIERS

Le risque de marchés boursiers représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations de prix sur les marchés boursiers. L'évolution des marchés boursiers a un effet sur les actifs financiers du Fonds puisqu'elle influe directement sur l'évaluation à la juste valeur des actions cotées.

Le Fonds retient les services de gestionnaires spécialisés pour la gestion de la majeure partie des actions cotées détenues dans le portefeuille des autres investissements et de certaines actions cotées du portefeuille d'investissements en capital de développement. Une approche active est adoptée par les gestionnaires externes pour les actions canadiennes, tandis qu'une approche passive, y compris la réplique d'indices de bêta alternatif, est préconisée pour la gestion des portefeuilles d'actions mondiales.

Le Fonds fait des analyses de sensibilité pour permettre à la direction d'être informée spécifiquement de l'atteinte d'un niveau significatif d'exposition au risque de marchés boursiers. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour le risque de marchés boursiers auquel sont exposées les actions cotées du Fonds.

Sensibilité des résultats du Fonds au risque de marchés boursiers

(en millions de dollars)	31 mai 2017	31 mai 2016
Variation du cours des actions cotées*		
Augmentation de 10 % du cours des actions cotées	441	372
Diminution de 10 % du cours des actions cotées	(441)	(372)

* Cette analyse est effectuée sur les actions cotées détenues par le Fonds présentées aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme normalisés sur indices boursiers, le cas échéant.

RISQUE DE DEVICES

Le risque de devises représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier libellé en devises fluctue à cause des variations de taux de change.

Les fluctuations de taux de change ont des répercussions sur les titres libellés en devises étrangères que détient le Fonds et qui sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur. Les fluctuations de taux de change ont également des répercussions sur les résultats de certaines entreprises dans lesquelles le Fonds a investi. L'impact net d'une appréciation ou d'une dépréciation de la monnaie canadienne par rapport aux autres devises peut être négatif ou positif pour ces entreprises, selon qu'elles sont importatrices ou exportatrices de biens ou de services.

De façon générale, le Fonds ne couvre pas son exposition aux devises étrangères depuis quelques années. Pour le Fonds, le ratio de couverture des devises d'un portefeuille donné est déterminé selon une approche axée sur la gestion des risques et non sur la bonification des rendements. De manière générale, une exposition aux devises apporte un effet de diversification qui procure une réduction de la volatilité et une protection du capital des actifs financiers en situation de marchés baissiers. Toutefois, lorsque la protection du capital est limitée dans un environnement de forte sous-évaluation du dollar canadien par rapport au dollar américain, le Fonds met en œuvre une stratégie de couverture complémentaire et en superposition sur les actifs financiers libellés en dollars américains détenus dans les portefeuilles d'actions mondiales du secteur Placements. L'ensemble de la stratégie de gestion du risque de devises permet au Fonds d'atteindre ses objectifs financiers actuels et de respecter son appétit et sa tolérance aux risques, tels qu'ils sont précisés dans la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Le Fonds fait des analyses de sensibilité pour permettre à la direction d'être informée spécifiquement de l'atteinte d'un niveau significatif d'exposition au risque de devises. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour le risque de devises auquel est exposé le Fonds relativement aux titres libellés en devises qu'il détient.

Sensibilité des résultats du Fonds au risque de devises

(en millions de dollars)	31 mai 2017	31 mai 2016
Variation des taux de change*		
Appréciation de 10 % du dollar canadien	(285)	(247)
Dépréciation de 10 % du dollar canadien	285	247

* Cette analyse est effectuée sur les titres libellés en devises étrangères détenus par le Fonds présentés aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur devises, le cas échéant.

Toujours afin de permettre à la direction d'être informée de l'atteinte d'un niveau significatif d'exposition au risque de devises, le Fonds calcule son exposition nette aux devises, en pourcentage de l'actif sous gestion.

Exposition nette du Fonds aux devises*

	31 mai 2017	31 mai 2016
	%	%
Dollar canadien	78,0	78,5
Dollar américain	13,8	13,5
Euro	2,7	2,6
Autres	5,5	5,4
	100,0	100,0

* Ce classement tient compte de l'ensemble des titres détenus par le Fonds présentés aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. Il tient compte également de l'utilisation de contrats à terme sur devises, le cas échéant. Cependant, il ne tient pas compte des fonds engagés mais non déboursés d'un montant de 189 millions \$ (180 millions \$ au 31 mai 2016) libellés en devises, principalement en dollars américains.

SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS DU FONDS AU RISQUE DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS NON COTÉS DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

L'évaluation des instruments financiers non cotés des investissements en capital de développement repose sur l'utilisation de techniques d'évaluation approuvées et reconnues. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'hypothèses qui tiennent compte des conditions de marché à la date d'évaluation, telles que la croissance économique et les écarts de crédit, mais également d'autres hypothèses propres à chacun des investissements. Pour obtenir des informations sur les analyses de sensibilité des instruments financiers non cotés des investissements en capital de développement, veuillez vous reporter à la section « Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 » de la note 9, « Juste valeur des instruments financiers », des états financiers.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est lié à l'éventualité de subir une perte de valeur dans le cas où une entreprise partenaire (instruments financiers présentés sous Investissements en capital de développement), ou encore un émetteur ou une contrepartie à une transaction (instruments financiers présentés sous Autres investissements) n'honorerait pas ses engagements contractuels ou verrait sa situation financière se dégrader. Le Fonds inclut également dans ce risque le risque de concentration.

Le Fonds est exposé au risque de crédit en raison, principalement, de ses investissements dans le domaine du capital de développement lié à sa mission, des investissements qui ne sont généralement pas garantis. En ce qui concerne les activités touchant les autres investissements, ce risque est généralement moindre, car les émetteurs concernés (gouvernements, banques, etc.) présentent généralement une solidité financière supérieure. Par ailleurs, le Fonds est également exposé au risque de crédit en raison de ses débiteurs. Cependant, l'impact éventuel de l'exposition à ce risque est faible compte tenu des montants en cause. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux instruments financiers décrits ci-dessus correspond à leur juste valeur au bilan, à laquelle il faut ajouter les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Le Fonds gère le risque de crédit pour ses investissements en capital de développement grâce à divers moyens, notamment, par l'entremise d'un processus de revue diligente qui permet de veiller à ce que le niveau du risque de crédit soit acceptable, en accompagnant les entreprises partenaires tout au long de leur évolution et par un suivi constant des investissements détenus directement dans les entreprises ou par l'intermédiaire de fonds spécialisés.

De façon régulière, le Fonds réévalue l'état de ses investissements en capital de développement afin de s'assurer de leur classement adéquat dans l'une des trois catégories suivantes : conformes aux critères internes, sous surveillance, en situation de redressement. Afin de faire face aux situations plus difficiles, un comité interne suit étroitement les dossiers qui présentent des risques de crédit accrus.

Classement du portefeuille d'investissements en capital de développement (incluant les fonds engagés mais non déboursés)

(juste valeur en millions de dollars)	31 mai 2017	31 mai 2016
Conformes aux critères internes	8 002	7 195
Sous surveillance	438	340
Situation de redressement	32	25
	8 472	7 560

Dans le cas du portefeuille des autres investissements, la cote de crédit des émetteurs et des contreparties ainsi que le respect des limites d'exposition par emprunteur ou contrepartie contribuent à une saine gestion du risque de crédit et de contrepartie de ce portefeuille et à la diversification des actifs. Ces critères (limites de concentration par cote de crédit), que l'on retrouve dans la *Politique du portefeuille autres investissements*, sont établis en fonction des risques propres à chaque catégorie d'actifs, et atténuent les risques qu'un défaut de paiement influe de manière significative sur nos résultats. Au 31 mai 2017 et au 31 mai 2016, la répartition des obligations, des instruments du marché monétaire et des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré du portefeuille des autres investissements par cote de crédit se présente comme suit.

Classement des obligations, des instruments du marché monétaire et des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré du portefeuille des autres investissements

(juste valeur en millions de dollars)	31 mai 2017*			31 mai 2016*		
	Obligations	Instruments du marché monétaire	Instruments financiers dérivés négociés de gré à gré	Obligations	Instruments du marché monétaire	Instruments financiers dérivés négociés de gré à gré
AAA/R- 1 (élevé)	510	37		423	64	
AA/R- 1 (moyen)	1 010	180	-	865	157	-
A/R- 1 (faible)	1 005	46	1	955	66	(1)
BBB/R- 2	235			231		
	2 760	263	1	2 474	287	(1)
Moyenne pondérée	AA-	R- 1 (moyen)	A	AA-	R- 1 (moyen)	A

* Présente la qualité du crédit selon l'échelle de notation Dominion Bond Rating Services (DBRS).

Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré détenus dans le portefeuille des autres investissements exposent le Fonds à un risque de contrepartie.

Afin de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Fonds s'assure que les transactions visant les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré détenus dans son portefeuille des autres investissements soient exécutées aux termes d'une entente-cadre de l'International Swaps & Derivatives Association inc. (ISDA) et conclues avec des institutions financières reconnues.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration correspond au risque qu'une partie importante des engagements financiers du Fonds soit attribuable à un émetteur particulier, à un produit financier particulier ou à un secteur économique ou géographique particulier, ce qui pourrait placer le Fonds dans une situation de vulnérabilité advenant le cas où cet émetteur, ce produit ou ce secteur connaîtrait des difficultés.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Le Fonds assure une diversification de ses actifs grâce à la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, qui est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Le respect de ces politiques permet ainsi une gestion du risque de concentration lié à l'exposition à un émetteur ou à un groupe d'émetteurs présentant des caractéristiques communes (secteurs de l'économie, catégorie de titres, cotes de crédit, etc.).

Concentration par émetteur

(juste valeur en pourcentage de l'actif net)	31 mai 2017	31 mai 2016
Poids des cinq plus importantes participations (Investissements en capital de développement)	19,8*	19,1*
Poids des cinq plus importants émetteurs ou contreparties (autres investissements)	11,2**	11,1**

* La part attribuable à des participations qui ne constituent pas un risque de concentration élevé étant donné le grand nombre d'entreprises dans lesquelles celles-ci ont investi représentait 11,9 % au 31 mai 2017 (10,8 % au 31 mai 2016).

** La totalité de ces titres sont émis ou garantis par des émetteurs gouvernementaux (Canada ou provinces).

L'aperçu du portefeuille présenté précédemment fournit également des informations pertinentes quant au risque de concentration.

Afin de favoriser une diversification de ses actifs, le Fonds s'assure de répartir son portefeuille d'investissements en capital de développement entre différents secteurs de l'économie. Plus précisément, le Fonds approuve, sur une base annuelle, des cibles par secteur de l'économie, en lien avec sa structure interne. La détermination de ces cibles sectorielles se fait dans le cadre d'une gestion par enveloppe de risque. Il est à noter que le résultat réel peut toutefois différer des cibles sectorielles établies en fonction des occasions d'investissement qu'offre le marché. À partir d'un risque optimal que le Fonds définit pour l'ensemble de ce portefeuille en tenant compte de sa mission, la gestion par enveloppe de risque facilite un suivi et un contrôle plus efficaces du profil et de la répartition sectorielle du portefeuille par niveau de risque. De cette façon, l'adéquation rendement-risque de ce portefeuille se fait grâce à une répartition sectorielle des enveloppes de risque qui tient compte du niveau de risque plus élevé de nos investissements dans certains secteurs. L'allocation des enveloppes de risque et la répartition sectorielle du portefeuille d'investissements en capital de développement sont établies en tenant compte des fonds engagés mais non déboursés. Dans certaines situations, les modalités prévues aux conventions pourraient permettre au Fonds de ne pas déboursier ces fonds engagés, ce qui protège le Fonds contre des risques additionnels.

Compte tenu de sa mission de développement économique du Québec, le portefeuille d'investissements en capital de développement du Fonds est essentiellement constitué d'entreprises situées au Québec. Le rendement du portefeuille d'investissements en capital de développement est donc fortement influencé par le contexte économique québécois. Ainsi, le Fonds recherche une certaine diversification géographique par l'entremise de son portefeuille des autres investissements régis par la *Politique du portefeuille autres investissements*, qui fait partie intégrante de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. En plus de permettre une diversification des investissements en capital de développement, la *Politique du portefeuille autres investissements* vise notamment à optimiser le ratio rendement-risque du Fonds et à assurer un niveau de liquidité permettant au Fonds de respecter tous ses engagements.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Fonds doit faire quotidiennement des sorties d'argent – notamment, quand il rachète des actions détenues par ses actionnaires, quand il débourse les sommes qu'il s'est engagé à investir dans des entreprises partenaires, quand il rembourse des billets à payer ou quand il paie des charges. Rappelons que le Fonds n'est tenu de racheter ses actions que dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou de les acheter de gré à gré dans des situations exceptionnelles prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec.

Le Fonds doit être en mesure d'obtenir les liquidités nécessaires pour satisfaire à ses engagements, et le risque de liquidité est donc lié à la possibilité de subir une perte s'il n'est pas en mesure de les respecter. Dans certains cas, des titres achetés sur le marché peuvent faire l'objet de restrictions relativement à leur vente, ce qui peut diminuer d'autant la liquidité de ces actifs.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

La loi constitutive du Fonds fait en sorte qu'une partie de ses actifs financiers peut être investie dans des titres négociables de marchés organisés, tels les marchés boursiers et obligataires, afin qu'il puisse obtenir facilement des liquidités. Par ailleurs, le Fonds dispose d'une marge de crédit bancaire qui lui accorde un accès supplémentaire à des liquidités.

Au 31 mai 2017, les actifs financiers liquides, constitués des titres à revenu fixe (encaisse, marché monétaire et obligations) ainsi que des actions cotées du portefeuille des autres investissements et de certaines actions cotées du portefeuille d'investissements en capital de développement totalisent 7,5 milliards \$ (6,6 milliards \$ au 31 mai 2016). Ce montant représente 56,6 % des actifs sous gestion au 31 mai 2017 (56,1 % au 31 mai 2016), ce qui démontre, de l'avis de la direction, que le Fonds dispose des liquidités nécessaires pour faire face à toutes ses obligations et à tous ses engagements, même dans l'éventualité de scénarios qui lui seraient moins favorables.

De plus, afin de gérer son risque de liquidité, le Fonds effectue des simulations de scénarios sur plusieurs horizons et procède à l'étude d'événements qui peuvent conduire à une crise de liquidité. Ces simulations de scénarios permettent au Fonds de s'assurer de la suffisance des liquidités en toutes circonstances.

L'analyse des échéances contractuelles est également une composante de la gestion des liquidités et du financement. Toutefois, il est à noter que cette répartition par échéance n'est pas nécessairement représentative de la manière dont le Fonds gère son risque de liquidité et ses besoins de financement.

Le tableau suivant présente les échéances des flux contractuels des passifs financiers non dérivés, des passifs financiers dérivés et d'autres éléments.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Échéances contractuelles

(en millions de dollars)	À vue	Moins de 1 an	Total
31 mai 2017			
Passifs financiers non dérivés			
Billets*	630		630
Créditeurs**		151	151
Rachats d'actions à payer***		26	26
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		411	411
	630	588	1 218
Passifs financiers dérivés			
		-	-
Autres éléments			
Fonds engagés mais non déboursés****			
Investissements en capital de développement	996		996
Autres investissements	20		20
Garanties et cautionnements*****	10		10
	1 026		1 026
	1 656	588	2 244
31 mai 2016			
Passifs financiers non dérivés			
Billets*	438		438
Créditeurs**		171	171
Rachats d'actions à payer***		23	23
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		349	349
	438	543	981
Passifs financiers dérivés			
		1	1
Autres éléments			
Fonds engagés mais non déboursés****			
Investissements en capital de développement	1 008		1 008
Autres investissements	20		20
Garanties et cautionnements*****	10		10
	1 038		1 038
	1 476	544	2 020

* Les billets provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux, locaux et immobilier ainsi que de certains autres fonds spécialisés sont remboursables sur demande et sont classés à vue. Le solde des billets augmente ou diminue au gré des activités d'investissement et de désinvestissement de ces fonds et n'a pas exposé le Fonds à des déboursés nets annuels importants jusqu'à présent.

** Les créiteurs excluent les passifs financiers dérivés.

*** Les rachats d'actions à payer représentent l'ensemble des montants payables aux actionnaires pour lesquels une demande de rachat d'actions était en cours de traitement et dont le déboursement n'avait pas encore été effectué à la date de fin d'exercice ou de fin de semestre.

**** Les fonds engagés mais non déboursés comportent en majorité une date d'échéance maximale de déboursement, mais ils peuvent être appelés sur demande et sont de ce fait classés à vue. Dans certaines situations, les modalités prévues aux conventions pourraient permettre au Fonds de ne pas déboursier ces fonds engagés. Bien que la totalité des montants des fonds engagés mais non déboursés soit classée à vue, les montants que le Fonds devra déboursier au cours des 12 prochains mois seront moindres, car les appels de versement des fonds spécialisés à l'égard desquels le Fonds s'est engagé s'échelonnent habituellement sur plusieurs années. Par exemple, les fonds engagés mais non déboursés ont donné lieu à des déboursés de 313 millions \$ au cours des 12 derniers mois.

***** Les garanties et cautionnements sont des engagements irrévocables et sont classés à vue. Toutefois dans les conditions actuelles, la direction estime qu'il est improbable que le Fonds ait à déboursier des sommes relativement aux garanties et cautionnements.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Fonds : c'est le risque de subir des pertes en raison de l'inadéquation ou de l'échec de certains processus ou systèmes mis en place, de facteurs humains ou d'événements externes. Ce risque comprend également le risque juridique, le risque de conformité réglementaire et le risque de cybersécurité.

Le Fonds gère le risque opérationnel en assurant la mise en place et l'efficacité des politiques, normes et procédures nécessaires. Dans un souci d'amélioration continue, les principes et mécanismes de contrôle sont surveillés et révisés périodiquement. Les principes directeurs suivants appuient la gestion du risque opérationnel et l'efficacité du cadre de gestion dont s'est doté le Fonds :

- une culture d'intégrité;
- un personnel compétent et bien formé;
- l'identification de la relève pour les postes critiques et les programmes de transfert de connaissance;
- la séparation des fonctions incompatibles;
- l'adoption d'un concept d'indépendance inspiré des lignes directrices des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ainsi que du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, faisant en sorte qu'un membre indépendant est indépendant du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés;
- la délégation de pouvoirs décisionnels à des comités d'investissement dont la majorité des membres sont indépendants;
- l'encadrement du processus d'évaluation des investissements en capital de développement;
- l'encadrement du processus de revue diligente;
- le programme-cadre de conformité financière;
- le programme-cadre de conformité réglementaire;
- une fonction audit interne;
- l'encadrement du développement technologique et de la sécurité de l'information;
- un processus de planification de la reprise des activités advenant une interruption des affaires;
- une vigie continue concernant l'évolution de la législation, de la réglementation et des normes applicables, incluant la conformité du Fonds à leur égard, et une vigie continue des meilleures pratiques du marché;
- la détermination et l'évaluation des risques au moment de la mise en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Des codes d'éthique et de déontologie définissent, entre autres, les règles de conduite du personnel cadre et syndiqué ainsi que des administrateurs, afin d'éviter, par exemple, les situations de conflit d'intérêts. Chaque employé doit, dans le cadre de ses fonctions, accorder priorité aux intérêts du Fonds par rapport à ses intérêts personnels et à ceux de tierces parties. Il doit également éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent. Les codes d'éthique et de déontologie prohibent, entre autres, la réalisation de certaines transactions personnelles jugées conflictuelles, incluant la réception de certains cadeaux et l'utilisation d'un avantage, d'une information ou d'un intérêt quelconque lié au Fonds et qui serait incompatible avec les fonctions et responsabilités professionnelles d'un employé. Les codes proscrirent également la divulgation par les administrateurs et les employés, à des fins autres que celles qu'implique l'exercice de leurs fonctions, des informations confidentielles obtenues dans le cadre de cet exercice. Tous les employés et tous les administrateurs doivent remplir chaque année une déclaration d'intérêts détenus et une déclaration sur la conformité de leur conduite au code. Le code des employés fait état d'une ligne téléphonique gérée par un cabinet d'experts-comptables permettant aux employés de signaler des situations considérées comme non conformes au code et ayant trait aux informations financières ou comptables ou à des illégalités.

En raison de l'émergence des risques liés à la sécurité de l'information, le Fonds a mis en place plusieurs mécanismes de surveillance et de contrôle pour gérer les menaces liées à la cybersécurité. Un plan directeur de sécurité informationnelle a été créé à cet effet et une équipe d'experts s'assure de son évolution et de sa réalisation.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique, lequel comprend également le risque de concurrence et le risque lié à des modifications de la réglementation, correspond à l'éventualité de subir une perte résultant de l'application de stratégies inefficaces, de l'absence de stratégies d'affaires intégrées ou de l'incapacité d'adapter les stratégies à l'évolution de la conjoncture des affaires.

Étant donné que le Fonds exerce ses activités dans un environnement très réglementé, ce risque est géré à l'aide de processus de vigie et de planification stratégique et opérationnelle qui font appel à tous les secteurs de l'organisation; les planifications sont ensuite approuvées par le conseil d'administration. Le comité de direction assure pour sa part un suivi périodique des plans d'affaires et des objectifs stratégiques du Fonds ainsi que de tous les secteurs. Toute décision stratégique ou modification des orientations déjà adoptées qui pourrait avoir une incidence significative sur le Fonds est préalablement autorisée par les instances appropriées, en fonction de leur autorité déléguée.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond à la possibilité qu'une information négative, fondée ou non, entraîne des charges, des pertes de revenus, une baisse des liquidités ou un effritement de la clientèle.

Le Fonds gère et contrôle son risque de réputation notamment par les moyens suivants : des programmes de formation appropriés, une revue diligente légale et financière de tous ses dossiers d'investissements en capital de développement, de saines pratiques de gouvernance, l'application d'un ensemble de politiques et procédures, la présence d'un comité consultatif de gestion intégrée des risques, et l'appropriation des codes d'éthique et de déontologie par l'ensemble des employés ainsi que des administrateurs. Le Fonds a pour pratique d'être un citoyen corporatif responsable qui tient compte des considérations d'ordres éthique, social et environnemental dans ses décisions d'investissement. À ce titre, le Fonds a mis en place en août 2014 la *Politique cadre de développement durable*. Le Fonds a aussi une politique guidant l'exercice du droit de vote dans ses entreprises cotées ainsi qu'un code de conduite à l'international. Il veille également à ce que toute information financière communiquée à l'externe soit véridique et ait été préalablement validée.

Le Fonds est doté depuis quelques années d'une *Politique de divulgation*, qui touche l'ensemble des informations financières et non financières qui sont publiées ou communiquées à l'externe, ainsi que celles qui font l'objet d'une diffusion à l'interne à un grand nombre d'employés. La politique a pour principaux objectifs de fournir un cadre de référence et des normes en matière de communication de l'information; d'assurer que les informations communiquées ont été préparées et validées avec rigueur; de sensibiliser les employés du Fonds aux principes applicables en matière de divulgation; et de préciser les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de divulgation.

L'application de cette politique est encadrée par un comité de divulgation, lequel est composé d'employés du Fonds. Ce comité a pour principales responsabilités d'établir des balises en matière de communication de l'information; de mettre en œuvre, de tenir à jour et d'assurer le respect de la *Politique de divulgation*; et de s'assurer de l'existence, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information. Le comité de divulgation rend compte de ses activités au comité d'audit.

Étant donné l'utilisation de plus en plus grande des médias sociaux par le Fonds et ses employés, le Fonds est doté depuis quelques années d'une *Politique sur l'utilisation des médias sociaux*. Cette politique sert à encadrer l'utilisation de ces outils, afin d'éviter que cela porte atteinte ou nuise à l'image et à la réputation du Fonds.

GOVERNANCE

Le Fonds porte une attention particulière aux règles de gouvernance tant au niveau de ses investissements, pour lesquels il exige un cadre tant en matière de transparence, d'intégrité et de bonne gouvernance, qu'au niveau de sa propre gouvernance d'entreprise. Le Fonds est d'avis que la mise en œuvre et le maintien de saines pratiques de gouvernance sont primordiaux dans la gestion d'une organisation et renforcent la confiance des investisseurs et de ses différentes parties prenantes, notamment les actionnaires, les gouvernements fédéral et provincial, l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), les acteurs socio-économiques des différentes régions du Québec et les entreprises à impact économique québécois.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

La gestion générale des opérations du Fonds est assurée par un comité de direction, composé du président et chef de la direction et de hauts dirigeants. La structure de gouvernance sur laquelle s'appuie le Fonds est la suivante :



PRINCIPALES INSTANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration exerce les fonctions suivantes :

- s'assurer du respect de la mission du Fonds, de la loi constitutive du Fonds et de toute autre loi qui lui est applicable, le tout dans le respect de ses valeurs de solidarité et de responsabilité;
- approuver les grandes orientations, politiques et stratégies d'affaires du Fonds, notamment en ce qui a trait à la gestion intégrée des actifs financiers et à la gestion intégrée des risques;
- s'assurer de l'existence de contrôles relativement à la gestion du Fonds, incluant celle de ses risques, et d'une culture d'intégrité;
- approuver les recommandations en matière d'investissement qui relèvent de sa responsabilité et leur suivi;
- s'assurer que le Fonds, en tant qu'investisseur, se comporte en entreprise socialement responsable;
- évaluer la performance du Fonds sur une base régulière.

Les membres du conseil d'administration sont nommés ou élus selon les règles énoncées dans la loi constitutive du Fonds. Dans la réalisation de son mandat, le conseil délègue une partie de ses responsabilités à des conseils et comités afin de l'appuyer dans le maintien des normes les plus élevées. Les comités du Fonds rendent compte régulièrement de leurs activités au conseil d'administration.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est composé d'un minimum de sept administrateurs incluant (i) le président du conseil d'administration, (ii) le premier vice-président du conseil d'administration, (iii) le président et chef de la direction, (iv) un membre nommé par la FTQ, (v) les présidents des comités d'investissements des secteurs traditionnel, nouvelle économie et immobilier.

Ce comité ne peut délibérer ou prendre de décisions qu'en présence d'une majorité de membres indépendants. Il peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration pourvu qu'il n'ait en aucun temps le pouvoir de répartir les actions ou d'octroyer des options sur ces actions, de destituer ou de remplacer les administrateurs, de déclarer ou d'autoriser les versements de dividendes ou d'adopter, de modifier ou de révoquer les règlements. De façon exceptionnelle, par exemple si l'urgence l'exige, le comité exécutif peut autoriser tout investissement après que celui-ci a fait l'objet d'une recommandation favorable d'un comité d'investissement.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé d'un minimum de trois membres nommés par le conseil d'administration du Fonds, incluant un membre nommé par la FTQ, et dont la majorité doit être indépendante. Le président du comité, lequel doit être indépendant, est choisi par le conseil d'administration. Le vice-président du comité, également choisi par le conseil d'administration, doit être l'un des membres nommés par la FTQ.

Ce comité a pour responsabilité de soutenir le conseil d'administration dans le déploiement d'un programme de formation continue et d'auto-évaluation en plus des aspects globaux de gouvernance générale du Fonds, notamment quant aux nominations aux instances du Fonds. Plus spécifiquement, il détermine les modalités encadrant l'élection des membres du conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires. Il veille également, avec la direction du Fonds, au maintien en continu d'une culture et de pratiques éthiques par les administrateurs, les membres des instances, la direction et tous les employés du Fonds. Le comité de gouvernance et d'éthique examine aussi certains documents d'information continue à être déposés auprès de l'AMF ou transmis aux actionnaires.

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le comité de ressources humaines est composé d'un minimum de trois membres nommés par le conseil d'administration du Fonds, incluant un membre nommé par la FTQ, et dont la majorité doit être indépendante. Le président du comité, lequel doit être indépendant, est choisi par le conseil d'administration. Le vice-président du comité, également choisi par le conseil d'administration, doit être l'un des membres nommés par la FTQ.

Ce comité a pour mandat de superviser les pratiques générales en matière des ressources humaines et de voir à l'orientation de la rémunération, de la performance et de la planification de la relève du Fonds et de son réseau, notamment au fonds immobilier, aux fonds régionaux et aux fonds locaux. Plus particulièrement, le comité i) propose au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction, ses conditions d'emploi et de rémunération ainsi que d'en évaluer sa performance, ii) examine avec le chef de la direction les questions relatives à la rémunération de la direction du Fonds et par ailleurs assure un rôle d'évaluation et de planification de la relève de celle-ci, iii) encadre la négociation de la convention collective des employés du Fonds.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé d'un minimum de trois membres du conseil d'administration, qui doivent tous être indépendants en vertu de la loi constitutive du Fonds et du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Ce comité a notamment pour mandat de recommander pour approbation par le conseil d'administration les états financiers audités et le rapport de gestion; d'approuver les principes d'évaluation des investissements en capital de développement et de recevoir le rapport du comité d'évaluation; de s'enquérir de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction; de s'enquérir du processus de conformité et de gestion des risques visant la préparation des états financiers du Fonds et de formuler des commentaires; et de veiller au déploiement du programme de prévention de la fraude. Le comité s'assure aussi de la conformité du Fonds aux lois, règlements et ententes qui régissent ses opérations et qui peuvent avoir une incidence financière significative. Le comité d'audit fait des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire. Une fonction d'audit interne, qui reçoit son mandat du comité d'audit, est en place, ce qui permet de disposer d'une fonction d'assurance indépendante.

COMITÉ DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Le comité de gestion intégrée des risques est composé d'un minimum de cinq personnes nommées par le conseil d'administration du Fonds, dont la majorité doit être indépendante, incluant un minimum de i) trois membres indépendants du conseil d'administration, dont l'un doit être le président du comité de gestion des actifs financiers, et ii) deux membres nommés par la FTQ. Le président du comité, lequel doit être un administrateur indépendant, est choisi par le conseil d'administration du Fonds. Le vice-président du comité doit être l'un des deux membres nommés par la FTQ.

Ce comité a comme mandat principal de superviser les pratiques générales du Fonds en matière de gestion des risques et de supporter le conseil d'administration en lui formulant des recommandations pour que le Fonds observe de bonnes pratiques de surveillance et de gestion des risques. Son mandat consiste principalement à s'assurer que le Fonds se dote d'une vue intégrée

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

et globale sur l'ensemble des risques, qu'il considère l'interrelation et l'interdépendance entre ces risques et qu'il gère tous ces risques selon leur degré d'importance; à surveiller la mise en œuvre de la *Politique de gestion intégrée des risques* et à revoir périodiquement les orientations et les politiques d'encadrement en matière de gestion des risques; à s'assurer que les risques auxquels fait face le Fonds sont clairement identifiés et à examiner les mesures que la direction prend pour les gérer adéquatement; et à examiner et à recommander au conseil d'administration les énoncés quantitatifs et qualitatifs d'appétit pour le risque ainsi que les niveaux de tolérance aux risques et en faire le suivi.

COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS FINANCIERS

Le comité de gestion des actifs financiers est composé d'un minimum de cinq personnes, dont le président-directeur général, nommées par le conseil d'administration du Fonds. La majorité de ses membres doivent être indépendants. Le président du comité de gestion des actifs financiers est choisi par le conseil d'administration du Fonds.

Ce comité est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, du maintien à jour ainsi que du contrôle et du suivi de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, y compris de la *Politique d'investissement* et de la *Politique du portefeuille autres investissements*. Son principal mandat est d'assurer la coordination et l'harmonisation de la gestion de ces actifs. À ce titre, il informe le conseil d'administration des grandes orientations en matière d'investissement. Il s'assure également du suivi de la performance et de l'évolution du rapport rendement-risque, veille à ce que la gestion des actifs du Fonds soit conforme à toutes ses politiques et approuve les directives requises pour la gestion de ses actifs financiers. Ce comité fait des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire.

COMITÉS D'INVESTISSEMENT SECTORIELS

Les comités d'investissement sectoriels sont constitués des trois comités d'investissement des secteurs économiques dits Traditionnel, Nouvelle économie et Minier ainsi que des conseils du Fonds immobilier de solidarité FTQ (qui sont considérés, à des fins opérationnelles, comme un comité d'investissement) et sont composés majoritairement de membres indépendants.

Ces comités d'investissement assurent les décisions relatives aux investissements et désinvestissements en capital de développement en plus de suivre l'évolution du portefeuille autorisé et d'être en lien avec la direction sur les grandes orientations d'investissement du Fonds.

L'autorisation du conseil d'administration, ou à défaut de pouvoir se réunir en temps opportun, celle du comité exécutif, est requise, sur recommandation du comité d'investissement correspondant au secteur économique visé, lorsque le dossier d'investissement en capital de développement dépasse les seuils suivants :

- 15 M\$ dans les secteurs économiques Nouvelle économie et Minier;
- 20 M\$ dans les secteurs économiques Traditionnel et Immobilier.

Tout dossier d'investissement en deçà de ces seuils relève de l'autorité du comité d'investissement correspondant. Par ailleurs, tous les dossiers de participation majoritaire sont soumis à l'autorisation du conseil d'administration sur recommandation des comités d'investissement appropriés.

COMITÉ D'ÉVALUATION

Le comité d'évaluation est composé majoritairement d'évaluateurs qualifiés indépendants. Ce comité a pour mandat de réviser le processus d'évaluation des investissements privés et de fournir une assurance raisonnable que le processus utilisé pour l'évaluation du portefeuille d'investissements en capital de développement est conforme aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Le comité d'évaluation rend compte semestriellement de ses activités au comité d'audit.

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Le comité consultatif de gestion intégrée des risques, composé de membres internes, appuie le comité de direction dans la mise en place du cadre de gestion intégrée des risques et dans ses décisions, conformément aux exigences de la *Politique de gestion intégrée des risques*.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

COMITÉ DÉCISIONNEL D'ACHAT DE GRÉ À GRÉ

Le comité décisionnel d'achat de gré à gré, composé de membres internes, a été mis en place conformément à l'article 8 de la loi constitutive du Fonds. Il a pour principale fonction d'autoriser l'achat de gré à gré d'actions et de fractions d'actions du Fonds conformément à la *Politique d'achat de gré à gré* adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances du Québec.

GOVERNANCE DES RISQUES

La gestion intégrée des actifs financiers étant une composante essentielle de la gouvernance des risques du Fonds, ce dernier s'est muni d'un cadre de gestion visant à assurer que l'application des stratégies de gestion et de contrôle des risques ainsi que les décisions opérationnelles qui en découlent tiennent compte du niveau du risque acceptable établi.

Le comité de gestion intégrée des risques précité, principal comité responsable de l'ensemble des risques du Fonds, examine et qualifie les risques importants qui se présentent dans la mise en œuvre de la stratégie du Fonds. À l'interne, le Comité consultatif de gestion intégrée des risques identifie et analyse les paramètres intrants de la gestion intégrée des risques dans le but d'appuyer le comité de direction dans la définition du cadre de gestion intégrée des risques et dans ses décisions. La structure de gouvernance du Fonds, sur le plan des risques, s'appuie sur un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Le Fonds réévalue régulièrement les politiques, normes, directives et procédures afin qu'elles intègrent les meilleures pratiques qui soient.



L'adoption de la *Politique cadre de développement durable* s'inscrit dans l'approche de gestion intégrée des risques du Fonds, qui lui permet de systématiser la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance et de développement durable au même titre que les facteurs financiers. Le Fonds favorise le maintien d'une approche responsable d'investissement et de placement et prend en compte ces facteurs et les principes d'investissement socialement responsable dans l'encadrement des risques qu'il entend assumer.

La démarche qui vise la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des risques, lancée il y a quelques années et qui a conduit à l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques* par le conseil d'administration (voir à ce sujet la section « Gestion des risques »), a également eu des effets sur la structure de gouvernance des risques. Les rôles et responsabilités des instances du Fonds, des comités à l'interne et des principaux intervenants concernés ont été précisés dans cette politique. Le conseil d'administration du Fonds a reconfirmé sa responsabilité à l'égard de la gestion intégrée des risques, tout en déléguant au comité de gestion intégrée des risques le suivi de certains travaux et de leurs résultats. La *Politique de gestion intégrée des risques* permet également d'établir les exigences pour l'organisation en matière de gestion intégrée de tous les types de risques; d'assurer que la gestion des risques est intimement liée à l'appétit « total » pour le risque; et d'établir une approche où tous les risques importants et leurs interrelations sont pris en considération dans l'évolution de l'organisation et le maintien de l'équilibre rendement-risque. La responsabilité de la gestion intégrée des risques relève du premier vice-président aux finances, qui est le « chef des risques » et qui préside le comité consultatif de gestion intégrée des risques, composé de membres internes, et qui est appuyé dans l'exercice de ses fonctions par le vice-président Gestion intégrée des risques et stratégies financières.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Sous la *Politique de gestion intégrée des risques*, on retrouve la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, laquelle est une pièce maîtresse du cadre de gouvernance des risques. Cette politique vise à gérer les actifs financiers de façon intégrée et globale afin d'assurer une saine diversification et un profil rendement-risque optimal en respectant la mission du Fonds et les attentes de ses parties prenantes. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Les politiques ont pour objet de formuler les principes et les règles d'investissement des actifs financiers, de définir les rôles et responsabilités des intervenants ainsi que la procédure de suivi à appliquer. Des directives complètent les politiques afin de préciser la façon dont les gestionnaires de placements doivent procéder, y compris, mais sans s'y limiter, les limites discrétionnaires, les exigences de diversification, les normes de qualité et les objectifs de rendement et risque.

CADRE D'ÉVALUATION

Les investissements en capital de développement et les autres investissements sont présentés au bilan à leur juste valeur¹⁵. Toutefois, la majorité des investissements en capital de développement réalisés par le Fonds sont faits dans des entreprises privées ou des fonds spécialisés pour lesquels une juste valeur doit être établie, puisque les titres émis par ces entreprises ou ces fonds ne font pas l'objet de transactions sur un marché public organisé. Des évaluateurs qualifiés à l'emploi du Fonds déterminent la juste valeur de ces investissements. Au plan hiérarchique, ils relèvent de la première vice-présidence aux finances, et leurs travaux sont appuyés par un processus structuré comportant plusieurs étapes de vérification et de validation. Ce cadre permet d'attester la qualité, l'uniformité et l'intégrité du travail effectué, et ainsi la juste valeur établie.

Le cadre de gestion qui s'applique au processus d'évaluation des investissements en capital de développement est précisé dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Le Règlement précise entre autres les qualifications minimales exigées des évaluateurs qualifiés à l'emploi du Fonds, ainsi que l'instance responsable de l'approbation des principes d'évaluation utilisés. Le Règlement exige aussi que toute information pertinente concernant les évaluations (à l'exclusion des entreprises publiques évaluées à la cote) soit soumise à un comité d'évaluation indépendant. De plus, la réglementation exige que le directeur général et le chef de la direction financière d'un fonds d'investissement signent une attestation semestrielle selon laquelle le processus d'évaluation précisé dans le Règlement a été respecté et confirmant la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement. Cette attestation est signée et déposée au comité d'audit sur une base semestrielle depuis le 31 mai 2009. Pour le semestre terminé le 31 mai 2017, l'attestation a été signée par le président et chef de la direction ainsi que par le premier vice-président aux finances du Fonds.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun changement dans les principes d'évaluation du Fonds. Les principes d'évaluation ont été approuvés par le comité d'audit en mai 2017.

GOVERNANCE FINANCIÈRE

Bien qu'il ne soit pas assujéti à l'application du *Règlement 52-109* des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Fonds a choisi de s'inspirer des principes édictés dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Notre programme-cadre de conformité financière, communément nommé Confor, vise les contrôles fournissant une assurance raisonnable que l'information financière produite et communiquée est fiable, et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction a pour responsabilité de concevoir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information. Elle doit également évaluer périodiquement la conception et l'efficacité.

Au cours de l'exercice, le Fonds a réalisé les travaux nécessaires à l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son contrôle interne à partir de cadres référentiels reconnus, soit i) COSO 2013 (publié par The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information, ii) et la version 5 du cadre COBIT (Control Objectives for Information and Related Technologies)

¹⁵ L'utilisation de la juste valeur est la pratique reconnue par les sociétés de capital de risque et les fonds de capitaux privés. La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de présentation de l'information financière.

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

publié par l'ISACA (Information Systems Audit and Control Association) pour les contrôles généraux des technologies de l'information. La réglementation exige que le président et chef de la direction et le chef des finances confirment leur responsabilité à l'égard des contrôles en signant une attestation à cet effet. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 mai 2017, une attestation a été signée par le président et chef de la direction et le premier vice-président aux finances du Fonds, confirmant leur responsabilité à cet égard. Ces attestations ont été déposées sur SEDAR. Un mécanisme de sous-attestation par plusieurs des dirigeants et gestionnaires du Fonds est également venu appuyer la signature de ces attestations.

Les conclusions de la direction sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information sont présentées ci-après.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend l'ensemble des processus et contrôles en place, incluant les politiques et procédures, qui encadrent la tenue des registres comptables et la préparation des états financiers, de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été préparés selon les IFRS. La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du premier vice-président aux finances, a évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 mai 2017 le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante. Toutefois, étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas permettre de prévenir ou de déceler certaines inexactitudes en temps opportun. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2017, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière n'a été apporté qui aurait eu, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ceux-ci.

CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication incluent les processus et mécanismes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière publiée à l'externe est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais requis pour révision et approbation par la direction; et qu'elle est communiquée à l'externe en respectant les échéances prévues par la réglementation et la législation applicables. La direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du premier vice-président aux finances, a évalué la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 mai 2017 les contrôles et procédures de communication de l'information étaient adéquatement conçus et efficaces.

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MAI 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) qui comprennent les bilans aux 31 mai 2017 et 2016 et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mai 2017 et 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) aux 31 mai 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mai 2017 et 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Signé,
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A110972

Signé,
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.²

² CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n°A120795

Montréal, le 29 juin 2017

BILANS

AUX 31 MAI

(en millions de dollars canadiens, sauf l'actif net par action)	Notes	2017	2016
Actif			
Encaisse		37	13
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		411	349
Débiteurs	5	213	244
Autres investissements	6	6 200	5 574
Investissements en capital de développement	7	7 476	6 553
Autres actifs	12	78	82
		14 415	12 815
Passif			
Billets	13	630	438
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		411	349
Créditeurs	15	151	172
Autres passifs	16	107	106
		1 299	1 065
Actif net	17	13 116	11 750
Actif net par action de catégorie A		37,88	34,73

Engagements et éventualités (notes 6, 7 et 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Robert Parizeau »

Robert Parizeau, administrateur

(signé) « Gaétan Morin »

Gaétan Morin, administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)	Notes	2017	2016
Produits			
Intérêts		158	164
Dividendes et distributions		239	204
Loyers, honoraires et autres		14	15
		<u>411</u>	<u>383</u>
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement			
Réalisés		152	172
Non réalisés		728	156
Frais de transaction		(2)	(2)
		<u>878</u>	<u>326</u>
Intérêts sur billets		(20)	(18)
		<u>1 269</u>	<u>691</u>
Charges opérationnelles totales	20		
Corporatif		80	72
Investissements en capital de développement et autres investissements		38	34
Développement du marché de l'épargne et formation économique		54	50
		<u>172</u>	<u>156</u>
Résultat avant impôts		1 097	535
Impôts	21	16	22
Résultat net		1 081	513
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	22	4	(15)
Résultat global		1 085	498
Information supplémentaire			
Résultat net par action de catégorie A	17	3,17	1,52

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens)	Note	Capital-actions de catégorie A			Surplus d'apport	Résultats nets non distribués	Cumul de l'autre élément du résultat global	Actif net
	17	Série 1	Série 2	Souscrit				
2017								
Solde au début		8 435	82	1	745	2 494	(7)	11 750
Résultat net						1 081		1 081
Autre élément du résultat global							4	4
Émissions d'actions		887	13					900
Variation nette des souscriptions d'actions				-				-
Rachats d'actions		(438)	(5)		(38)	(133)		(614)
Variation des rachats en attente		(3)			-	(2)		(5)
Virements		65				(65)		-
Solde à la fin		8 946	90	1	707	3 375	(3)	13 116
2016								
Solde au début		8 043	79	2	791	2 227	8	11 150
Résultat net						513		513
Autre élément du résultat global							(15)	(15)
Émissions d'actions		764	10					774
Variation nette des souscriptions d'actions				(1)				(1)
Rachats d'actions		(493)	(7)		(47)	(131)		(678)
Variation des rachats en attente		6			1	-		7
Virements		115				(115)		-
Solde à la fin		8 435	82	1	745	2 494	(7)	11 750

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Activités opérationnelles		
Résultat net	1 081	513
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dividendes et distributions en actions	(15)	-
Intérêts capitalisés sur investissements en capital de développement	(2)	(1)
Intérêts capitalisés sur billets	20	18
Amortissement des primes et escomptes	11	12
(Gains) pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement		
Réalisés	(152)	(172)
Non réalisés	(728)	(156)
Avantages postérieurs à l'emploi	8	8
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8	7
Impôts différés	(4)	8
	<u>227</u>	<u>237</u>
Variation des éléments hors-caisse		
Débiteurs	-	(4)
Impôts sur le résultat	(2)	13
Créditeurs	(1)	(9)
Autres	9	(4)
	<u>233</u>	<u>233</u>
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(956)	(720)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	444	591
Acquisitions d'autres investissements	(5 027)	(6 441)
Produits de cessions d'autres investissements	4 879	6 242
Augmentations de billets	426	298
Remboursements de billets	(254)	(297)
	<u>(255)</u>	<u>(94)</u>
Activités de financement		
Émissions et souscriptions d'actions	900	773
Actions rachetées	(616)	(680)
	<u>284</u>	<u>93</u>
Activité d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5)	(4)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	24	(5)
Encaisse au début	13	18
Encaisse à la fin	37	13
Informations supplémentaires (montants inclus aux activités opérationnelles)		
Intérêts reçus	156	171
Dividendes et distributions reçus	223	202
Impôts sur le résultat payés	25	14

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. DESCRIPTION DU FONDS

STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le Fonds), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social dont le bureau principal est situé au 545, boulevard Crémazie Est, Bureau 200, Montréal (Québec), Canada et ayant pour objectifs :

- de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
- de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
- de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers ont été approuvés pour publication le 29 juin 2017 par le conseil d'administration du Fonds.

2. BASE D'ÉVALUATION

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées sur la base du coût historique, ainsi que certains instruments financiers tel qu'indiqué au point 6 de la présente note. Ces états financiers individuels sont les seuls états financiers présentés par le Fonds.

3. ENTITÉ D'INVESTISSEMENT

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10, *États financiers consolidés* car les conditions suivantes sont rencontrées :

- le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectif de générer du rendement et procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission; et
- le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Ainsi le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

4. PRÉSENTATION DU BILAN

Le Fonds présente son bilan par ordre de liquidité décroissant. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, compte tenu qu'ils ne sont principalement pas détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : Encaisse, Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, Débiteurs (sauf ce qui est mentionné sous le tableau de la note 5), Impôts sur le résultat compris dans Autres actifs ou Autres passifs selon le cas, Billets, Titres vendus en vertu de conventions de rachat, Créditeurs et Rachats d'actions à payer compris dans Autres passifs. La portion courante des obligations et instruments du marché monétaire des Autres investissements est présentée à la note 6 et celles des prêts, obligations et avances des Investissements en capital de développement est présentée à la note 7.

5. FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur via le résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET CLASSEMENT

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction, lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le coût présenté pour les investissements en capital de développement et les autres investissements correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, sans tenir compte des frais de transaction. Les frais de transaction sont constatés au résultat net lorsqu'ils sont engagés. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif.

Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur acquisition et de leur émission. Les investissements en capital de développement, les autres investissements, les débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les prêts inclus dans les débiteurs autres, l'encaisse, les instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat, les crédateurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements, les instruments financiers dérivés ainsi que les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont tous des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré et dont la performance est évaluée à la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion intégrée des actifs financiers documentée et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Les autres éléments des débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Les billets et les autres éléments des crédateurs sont classés dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs natures et leurs courtes échéances.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit la date où l'obligation est éteinte, annulée ou échue.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de présentation de l'information financière.

a) Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs

Pour établir la juste valeur des actifs et des passifs financiers cotés sur des marchés actifs, tels que les actions cotées, les obligations, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés cotés, le Fonds retient le cours le plus représentatif de la juste valeur dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, compte tenu des faits et circonstances en cause, à la date de présentation de l'information financière.

b) Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des actifs et passifs financiers, qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (y compris les instruments financiers dérivés non cotés), est déterminée au moyen de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation utilisées se basent sur des principes d'évaluation inspirés des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés semestriellement par le comité d'audit du Fonds. La technique d'évaluation utilisée pour un instrument financier est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement de technique d'évaluation résulte en des estimations plus précises de la juste valeur.

i) Actions et parts non cotées

Lorsqu'une méthode de rendement est utilisée, la juste valeur des actions non cotées est principalement déterminée par la technique de capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux monétaire caractéristique reflète la façon selon laquelle l'entité émettrice pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue sous certaines conditions. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique d'évaluation basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers. Le jugement est nécessaire afin de déterminer si le prix issu de cette transaction récente ou de cette offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date de présentation de l'information financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

b) Juste valeur des actifs et passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (SUITE)

i) Actions et parts non cotées (SUITE)

La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque situation.

Dans certaines circonstances ou selon la nature des activités, le potentiel de gain futur est mieux reflété par la valeur des actifs et la méthode de l'actif net redressé est privilégiée. La même méthode est également retenue pour déterminer la juste valeur des parts non cotées détenues dans des fonds d'investissement. Dans ce cas, cette méthode consiste à retenir la quote-part de l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité émettrice à leur juste valeur et à y appliquer les ajustements requis. Les principaux ajustements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité émettrice et la date de présentation de l'information financière.

La juste valeur de certaines parts non cotées est déterminée selon la cote établie par leur administrateur respectif.

ii) Prêts et avances

La juste valeur des prêts et avances, garantis et non garantis, est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par le Fonds en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement que le Fonds exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité émettrice. Certains prêts et avances faits à une société en propriété exclusive sont considérés comme de la quasi-équité et leur juste valeur est déterminée selon la technique de l'actif net redressé.

iii) Garanties et cautionnements

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par le Fonds relativement à une garantie ou un cautionnement qu'il a accordé, une approche fondée sur l'actif selon une technique de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

iv) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés non cotés est déterminée selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

v) Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement

La juste valeur des débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépendent d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

8. PRÊTS DE TITRES, TITRES ACHETÉS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son dépositaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Les conventions de revente sont inscrites au bilan à leur juste valeur et les conventions de rachat sont inscrites au bilan au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés au résultat net sous Loyers, honoraires et autres. Le Fonds n'a pas de solde de titres achetés en vertu de convention de revente aux 31 mai 2017 et 2016.

9. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Fonds à des fins locatives et d'appréciation de valeur. L'immeuble de placement est occupé par des locataires. Le Fonds présente son immeuble de placement selon le modèle de la juste valeur. Une évaluation de la juste valeur est effectuée à chaque date de présentation de l'information financière. Toute variation de juste valeur est comptabilisée au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

9. IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

La juste valeur retenue est établie selon la technique d'actualisation des flux monétaires qui représente la sommation de la valeur actuelle des flux monétaires projetés et de sa valeur de réversion à la fin de la période de projection. Afin de s'assurer que la juste valeur retenue est appropriée, le résultat est comparé avec d'autres techniques telles que la technique de l'actualisation directe qui consiste à appliquer un taux global d'actualisation au revenu net d'opération normalisé ainsi que la technique de la méthode de comparaison directe qui consiste à estimer le prix de vente le plus probable par la comparaison et l'analyse de transactions immobilières impliquant des propriétés semblables.

10. ENCAISSE

L'encaisse comprend tous les comptes bancaires d'opération, de traitement des transactions sur le capital-actions et de gestion des investissements en capital de développement et autres investissements.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Les éléments de coût ultérieur d'une immobilisation sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques en découlant reviendront au Fonds et que le coût peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés aux charges opérationnelles totales via le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, durées et taux annuels suivants :

	Méthodes	Durées / taux
Corporelles		
Bâtisses	linéaire	de 15 ans à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	solde dégressif	20 %
Équipement informatique	linéaire	4 ans
Incorporelles		
Développement informatique	linéaire	3 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et les amortit séparément. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

À chaque date de présentation de l'information financière, les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, les immobilisations sont regroupées au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont indépendants des flux de trésorerie d'autres groupes d'immobilisations. Le Fonds évalue les reprises de valeur possibles lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

12. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires du personnel est comptabilisé via le résultat net et se compose du coût des services courants et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisées sous Autre élément du résultat global. Elles ne seront pas reclassées ultérieurement au résultat net et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs des régimes à l'exclusion des revenus d'intérêt. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

Le passif net au titre des prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

13. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et sont classées dans l'actif net car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation contractuelle pour le Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en vigueur, et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

14. DEVISE FONCTIONNELLE ET CONVERSION DE DEVISES

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates de transaction. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre d'écart de conversion sur la trésorerie et les autres écarts de conversion sont présentés au résultat net sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement.

15. CONSTATATION DES PRODUITS

a) Intérêts

Les produits d'intérêt sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et escomptes selon cette méthode est comptabilisé sous Intérêts.

b) Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

c) Loyers, honoraires et autres

Les loyers sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée du bail et les produits d'honoraires et autres produits sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

d) Gains et pertes sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen.

Les gains et les pertes non réalisés, résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers et de l'immeuble de placement, sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et sont présentés au résultat net.

16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigible et la charge d'impôts différée. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net; en pareil cas, l'impôt est aussi comptabilisé directement sous Autre élément du résultat global ou dans l'actif net respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le résultat payable au titre du résultat imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à l'égard des périodes antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière, dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporaires pourront être imputées, sera disponible.

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt du Québec. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Pour les fins de l'impôt fédéral, le Fonds peut entre autres obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital, en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Le Fonds se considère en substance exempté des impôts fédéraux sur le résultat reliés aux gains en capital pour les fins de l'application des IFRS, et par conséquent ne constate aucun passif d'impôt différé relativement aux gains nets latents sur les investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement, ni d'actif d'impôt différé équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

17. RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice.

18. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES AU 31 MAI 2017, MAIS NON ENCORE ADOPTÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) mais ne sont pas encore en vigueur. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers du Fonds est fournie ci-après.

a) IFRS 9 – Instruments financiers

L'IASB a publié la norme définitive sur les instruments financiers portant sur le classement, l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds analyse actuellement les incidences de l'application de cette norme.

b) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace les normes IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et IAS 11 *Contrats de construction*. La nouvelle norme établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Fonds analyse actuellement les incidences de l'application de cette norme.

c) IFRS 16 – Contrats de location

L'IASB a publié la norme IFRS 16 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'informations relatives aux contrats de location de preneurs et des bailleurs qui remplace IAS 17 *Contrats de location*. La norme enlève la nécessité actuelle pour les preneurs de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un modèle de comptabilisation pour les preneurs qui impose la comptabilisation, au bilan, d'actifs liés aux droits d'utilisation et d'obligations locatives aux passifs pour tous les contrats de location (sous réserve de quelques exceptions à l'égard de la location à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les preneurs devront par la suite constater au résultat net une charge d'amortissement à l'égard des actifs liés aux droits d'utilisation et une charge d'intérêts à l'égard des obligations locatives. IFRS 16 n'apporte pas de changements significatifs au traitement comptable exigé des bailleurs. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Le Fonds analyse actuellement les incidences de l'application de cette norme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application de certaines méthodes comptables. Des modifications apportées à certaines hypothèses peuvent avoir une incidence sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. Le Fonds estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière ainsi que de sa performance financière. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations comptables et des jugements critiques les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation de ses états financiers.

1. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS NÉGOCIÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation.

Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données non observables sur le marché qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs qualifiés du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses, s'il y a lieu, que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances.

Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants qui participent activement au marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs qualifiés du Fonds effectue semestriellement le suivi de la performance des sociétés composant le portefeuille et sont constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des sociétés prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs qualifiés effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les sociétés comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments de sociétés similaires.

À l'exception des entreprises dont les instruments financiers sont négociés sur un marché actif, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, tel que prévu au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Ce comité passe en revue les informations et remet un rapport écrit au comité d'audit qui doit revoir la conformité des états financiers. Le président et chef de la direction ainsi que le premier vice-président aux finances signent une attestation pour le comité d'audit concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement.

2. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'IMMEUBLE DE PLACEMENT

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur de son immeuble de placement. Ces hypothèses incluent entre autres le taux de rendement interne et le taux de capitalisation. L'immeuble de placement est évalué en fonction de son utilisation optimale. Le Fonds mandate une firme d'experts indépendants en évaluation immobilière pour l'établissement de la juste valeur et approuve le caractère raisonnable des hypothèses utilisées.

3. ÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer le passif net au titre des prestations définies. Ces hypothèses incluent entre autres le taux d'actualisation de l'obligation de retraite et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux de croissance attendu des salaires ainsi que la table de mortalité utilisée. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat global sous Autre élément du résultat global ainsi que du passif net au titre des prestations définies présenté au bilan.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

4. RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers audités et sont traités dans la section audité « Gestion des risques » du *Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2017*. Ce rapport est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondstfq.com ou au sedar.com.

5. DÉBITEURS

(en milliers \$)	31 mai 2017	31 mai 2016
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	118 894	148 567
Dividendes et intérêts courus	74 831	63 005
Autres	19 909	32 208
	213 634	243 780

Le montant des débiteurs dont l'échéance prévue est de plus de douze mois est de 43,4 M\$ (31 mai 2016 : 35,4 M\$).

6. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des Autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au fondstfq.com ou au sedar.com.

(en milliers \$)	31 mai 2017			31 mai 2016		
	Plus-value (moins-value)		Juste valeur	Plus-value (moins-value)		Juste valeur
	Coût	non réalisée		Coût	non réalisée	
Actions cotées et parts non cotées	2 299 106	875 614	3 174 720	2 273 546	537 724	2 811 270
Obligations	2 643 320	116 879	2 760 199	2 369 722	104 743	2 474 465
Instruments du marché monétaire	263 025	306	263 331	287 064	170	287 234
	5 205 451	992 799	6 198 250	4 930 332	642 637	5 572 969
Instruments financiers dérivés	-	1 290	1 290	55	617	672
	5 205 451	994 089	6 199 540	4 930 387	643 254	5 573 641

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 2 400,4 M\$ (31 mai 2016 : 2 061,0 M\$), dont principalement 1 440,8 M\$ (31 mai 2016 : 1 231,1 M\$) en dollars américains, 249,6 M\$ (31 mai 2016 : 194,3 M\$) en euros, 233,4 M\$ (31 mai 2016 : 194,2 M\$) en yens et 157,2 M\$ (31 mai 2016 : 155,8 M\$) en livres sterling.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

OBLIGATIONS

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
31 mai 2017							
Juste valeur	38 610	889 531	773 634	394 645	525 767	138 012	2 760 199
Coût	38 605	877 591	750 786	356 740	485 645	133 953	2 643 320
Valeur nominale	38 560	856 746	730 509	309 558	433 542	129 940	2 498 855
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,8	2,5	3,6	3,5	4,2	2,7
Taux moyen nominal (%)	1,6	2,7	3,0	5,0	4,2	4,4	3,4
31 mai 2016							
Juste valeur	33 314	836 076	739 940	323 403	403 590	138 142	2 474 465
Coût	33 154	824 619	716 321	291 242	370 870	133 516	2 369 722
Valeur nominale	33 000	811 757	692 401	246 212	331 341	134 990	2 249 701
Taux moyen effectif (%)	2,5	1,9	2,6	3,9	3,5	3,8	2,7
Taux moyen nominal (%)	3,2	2,6	3,2	5,5	4,3	3,7	3,4

INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
31 mai 2017				
Juste valeur	102 956	158 221	2 154	263 331
Taux moyen effectif (%)	0,7	0,7	0,9	0,7
31 mai 2016				
Juste valeur	137 816	149 418		287 234
Taux moyen effectif (%)	0,8	0,7		0,7

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
31 mai 2017				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			354	354
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	540			540
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	(74)			(74)
	<u>466</u>		<u>354</u>	<u>820</u>
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	67 952			67 952
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	87 802			87 802
31 mai 2016				
Juste valeur ¹				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			364	364
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente	12			12
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	(695)			(695)
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		148		148
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	-			-
	<u>(683)</u>	<u>148</u>	<u>364</u>	<u>(171)</u>
Valeur notionnelle				
Contrats d'options sur actions				
Achats d'options d'achat			1	1
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente	4 270			4 270
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Ventes	51 091			51 091
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt		66 681		66 681
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	4 639			4 639

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 1,3 M\$ (31 mai 2016 : 0,7 M\$) et est présentée sous *Autres investissements*. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 0,5 M\$ (31 mai 2016 : 0,8 M\$) et est présentée sous *Créditeurs*.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

6. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommuni- cations et santé	Gouverne- ments et organismes gouverne- mentaux	Total
31 mai 2017							
Actions cotées et parts non cotées	540 541	323 105	625 926	843 592	841 556		3 174 720
Obligations	95 729	47 445	64 399	635 751	64 498	1 852 377	2 760 199
Instruments du marché monétaire		36 491		77 270		149 570	263 331
Juste valeur	<u>636 270</u>	<u>407 041</u>	<u>690 325</u>	<u>1 556 613</u>	<u>906 054</u>	<u>2 001 947</u>	<u>6 198 250</u>
Fonds engagés mais non déboursés ¹				19 822			19 822
	<u>636 270</u>	<u>407 041</u>	<u>690 325</u>	<u>1 576 435</u>	<u>906 054</u>	<u>2 001 947</u>	<u>6 218 072</u>
31 mai 2016							
Actions cotées et parts non cotées	478 528	253 342	599 602	751 600	728 198		2 811 270
Obligations	74 308	48 863	80 202	651 170	55 324	1 564 598	2 474 465
Instruments du marché monétaire		19 987		116 190		151 057	287 234
Juste valeur	<u>552 836</u>	<u>322 192</u>	<u>679 804</u>	<u>1 518 960</u>	<u>783 522</u>	<u>1 715 655</u>	<u>5 572 969</u>
Fonds engagés mais non déboursés ¹				20 424			20 424
	<u>552 836</u>	<u>322 192</u>	<u>679 804</u>	<u>1 539 384</u>	<u>783 522</u>	<u>1 715 655</u>	<u>5 593 393</u>

1. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 3,8 ans (31 mai 2016 : 4,6 ans), sont en dollars américains.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au *fondsftq.com* ou au *sedar.com*.

(en milliers \$)	31 mai 2017			31 mai 2016		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
Non garantis						
Actions cotées	1 025 178	262 006	1 287 184	800 077	153 346	953 423
Actions et parts non cotées	3 731 024	1 192 396	4 923 420	3 073 001	978 764	4 051 765
Prêts, obligations et avances	1 206 738	19 852	1 226 590	1 512 647	428	1 513 075
Garantis						
Prêts	45 217	(6 205)	39 012	40 250	(5 828)	34 422
	6 008 157	1 468 049	7 476 206	5 425 975	1 126 710	6 552 685

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 521,5 M\$ (31 mai 2016 : 456,9 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers.

RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables			Taux fixes			Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
31 mai 2017							
Non garantis	3 075	168 754	7 192	149 682	415 154	482 733	1 226 590
Taux moyen effectif (%)	10,3	3,7	8,0	6,8	7,4	6,8	
Garantis		25 000		2 262	11 750		39 012
Taux moyen effectif (%)		6,5		12,0	7,2		
31 mai 2016							
Non garantis		140 650		291 643	585 358	495 424	1 513 075
Taux moyen effectif (%)		3,7		0,6 ¹	7,4	6,8	
Garantis					34 422		34 422
Taux moyen effectif (%)					8,6		

1. Ce taux moyen inclut des avances remboursables à demande ne portant pas intérêt faites à une société en propriété exclusive au montant de 271,9 M\$ et en excluant ces avances, le taux moyen effectif serait de 8,5 %. Au cours de l'exercice, les avances ont été converties en actions non cotées.

Selon les conventions en vigueur, les encaissements de capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 184,5 M\$ (31 mai 2016 : 52,7 M\$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Énergie et matériaux	Industries	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Finance, immobilier et services aux collectivités	Technologies de l'information, télécommunications et santé	Total
31 mai 2017						
Coût	689 548	1 031 184	1 222 895	2 182 244	882 286	6 008 157
Plus-value (moins-value) non réalisée	96 742	180 231	366 732	756 031	68 313	1 468 049
Juste valeur	786 290	1 211 415	1 589 627	2 938 275	950 599	7 476 206
Fonds engagés mais non déboursés ¹	89 842	250 121	141 173	235 424	279 624	996 184
Garanties et cautionnements ²			10 411			10 411
	876 132	1 461 536	1 741 211	3 173 699	1 230 223	8 482 801
31 mai 2016						
Coût	627 421	1 000 018	1 068 805	1 992 116	737 615	5 425 975
Plus-value (moins-value) non réalisée	43 345	87 871	312 334	641 148	42 012	1 126 710
Juste valeur	670 766	1 087 889	1 381 139	2 633 264	779 627	6 552 685
Fonds engagés mais non déboursés ¹	105 944	180 694	112 582	265 694	342 825	1 007 739
Garanties et cautionnements ²			10 089			10 089
	776 710	1 268 583	1 503 810	2 898 958	1 122 452	7 570 513

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Ils comportent en majorité une date d'échéance maximale et les contreparties peuvent appeler les montants sur demande. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. De ces fonds engagés mais non déboursés, un montant de 310,5 M\$ (31 mai 2016 : 253,4 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 14 mois (31 mai 2016 : 18 mois) et un montant de 685,7 M\$ (31 mai 2016 : 754,3 M\$) représente des engagements, qui seront déboursés par tranches, auprès d'entités d'investissement, dont l'échéance moyenne pondérée est de 7,0 ans (31 mai 2016 : 8,9 ans). Des engagements d'un montant de 169,2 M\$ (31 mai 2016 : 159,7 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains.

2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements à des fins d'exploitation et pour des marges de crédit d'exploitation sans recours qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. Aux 31 mai 2017 et 2016, il n'y a aucune provision relativement aux garanties et cautionnements.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges significatives.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

8. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des conventions-cadres de compensation exécutoire de l'International Swaps & Derivatives Association Inc. (ISDA) avec les contreparties avec lesquelles il réalise des transactions de gré à gré d'instruments financiers dérivés. Ces conventions-cadres peuvent rendre possible la pleine compensation des transactions de gré à gré visant des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés faisant l'objet de conventions-cadres de compensation exécutoire sont présentés aux états financiers sans compensation. La juste valeur des actifs d'instruments financiers dérivés visés est de 0,8 M\$ (31 mai 2016 : 0,2 M\$) et la juste valeur des passifs d'instruments financiers dérivés visés est de 0,5 M\$ (31 mai 2016 : 0,8 M\$).

Pour les titres vendus en vertu de conventions de rachat, le Fonds reçoit de la contrepartie, ou remet à celle-ci, un bien en garantie afin de gérer le risque de crédit. En cas de défaillance, les montants liés à une contrepartie donnée peuvent être réglés sur une base nette aux termes de la convention-cadre de rachat de la Global Master Repurchase Agreement. Aux 31 mai 2017 et 2016, aucun montant n'a fait l'objet d'une compensation au bilan.

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur le cours le plus représentatif dans l'écart cours acheteur et cours vendeur, observé sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2017				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	1 267 890	19 294		1 287 184
Actions et parts non cotées			4 923 420	4 923 420
Prêts, obligations et avances		435 488	791 102	1 226 590
Garantis				
Prêts			39 012	39 012
	1 267 890	454 782	5 753 534	7 476 206
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	3 119 035		55 685	3 174 720
Obligations		2 760 199		2 760 199
Instruments du marché monétaire		263 331		263 331
Instruments financiers dérivés		1 290		1 290
	3 119 035	3 024 820	55 685	6 199 540
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		118 894		118 894
Encaisse	37 320			37 320
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		411 145		411 145
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(106 008)		(106 008)
Instruments financiers dérivés		(470)		(470)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(411 145)		(411 145)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 mai 2016				
Actifs financiers				
Investissements en capital de développement				
Non garantis				
Actions cotées	953 194	229		953 423
Actions et parts non cotées			4 051 765	4 051 765
Prêts, obligations et avances		446 383	1 066 692	1 513 075
Garantis				
Prêts			34 422	34 422
	953 194	446 612	5 152 879	6 552 685
Autres investissements				
Actions cotées et parts non cotées	2 758 960		52 310	2 811 270
Obligations		2 462 737	11 728	2 474 465
Instruments du marché monétaire		287 234		287 234
Instruments financiers dérivés	13	659		672
	2 758 973	2 750 630	64 038	5 573 641
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements		148 567		148 567
Encaisse	12 787			12 787
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat		349 195		349 195
Passifs financiers				
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements		(125 882)		(125 882)
Instruments financiers dérivés		(843)		(843)
Titres vendus en vertu de conventions de rachat		(349 195)		(349 195)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des justes valeurs de niveau 3. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice. Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	Actions et parts non cotées	Prêts, obligations et avances		Total
		Non garantis	Garantis	
31 mai 2017				
Juste valeur au 31 mai 2016	4 051 765	1 066 692	34 422	5 152 879
Achats	860 383	105 835	10 167	976 385
Ventes et règlements	(227 002)	(385 190)	(5 200)	(617 392)
Gains (pertes) réalisés	24 642	(5 008)		19 634
Gains (pertes) non réalisés	213 632	8 773	(377)	222 028
Juste valeur au 31 mai 2017	4 923 420	791 102	39 012	5 753 534
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2017	231 072	(2 599)	(377)	228 096
31 mai 2016				
Juste valeur au 31 mai 2015	3 601 742	1 089 597	2 638	4 693 977
Achats	479 975	196 221	37 750	713 946
Ventes et règlements	(260 098)	(244 088)	(138)	(504 324)
Gains (pertes) réalisés	6 716	8 827		15 543
Gains (pertes) non réalisés	223 430	(700)	(5 828)	216 902
Transfert d'instrument financier vers le niveau 3		16 835 ¹		16 835
Juste valeur au 31 mai 2016	4 051 765	1 066 692	34 422	5 152 879
Gains (pertes) non réalisés des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2016	224 868	(396)	(5 828)	218 644

1. Le transfert du niveau 2 vers le niveau 3 a été réalisé puisque la méthode d'évaluation ne repose plus sur des informations de marché observables.

Les achats et les ventes et règlements peuvent inclure des échanges non monétaires d'instruments financiers résultant de conversions effectuées dans le cours normal des activités du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	Parts non cotées	Obligations	Total
31 mai 2017			
Juste valeur au 31 mai 2016	52 310	11 728	64 038
Achats	1 852		1 852
Ventes et règlements	(798)	(12 114)	(12 912)
Gains (pertes) réalisés	36	(54)	(18)
Gains (pertes) non réalisés	2 285	440	2 725
Juste valeur au 31 mai 2017	55 685	-	55 685
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 31 mai 2017	2 255	-	2 255
31 mai 2016			
Juste valeur au 31 mai 2015	50 907	11 334	62 241
Achats	1 148		1 148
Ventes et règlements	(21 991)		(21 991)
Gains (pertes) réalisés	18 722		18 722
Gains (pertes) non réalisés	3 524	394	3 918
Juste valeur au 31 mai 2016	52 310	11 728	64 038
Gains (pertes) non réalisés des autres investissements détenus au 31 mai 2016	3 524	394	3 918

NOTES COMPLÉMENTAIRES

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

UTILISATION DE DONNÉES NON OBSERVABLES POUR ÉVALUER LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui peuvent incorporer des hypothèses provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

	Juste valeur (en milliers \$)	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
31 mai 2017				
Investissements en capital de développement				
Actions et parts non cotées	878 397	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA ¹	5,1 % – 15,7 % (7,9 %)
	470 833	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,6 % – 38,6 % (16,1 %)
	3 258 200	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o²
	284 255	Transactions récentes		
	31 735	Autres ³		
Prêts, obligations et avances	809 620	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 19,0 % (7,0 %)
	20 494	Autres		
	5 753 534			
Autres investissements				
Parts non cotées	55 685	Cote de l'administrateur		

31 mai 2016

Investissements en capital de développement

Actions et parts non cotées	621 909	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation % de marge BAIIA ¹	5,0 % – 15,0 % (8,2 %)
	334 093	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	4,4 % – 39,4 % (16,5 %)
	2 611 457	Actif net redressé	Actif net redressé	5,0 % – 20,3 % (9,8 %)
	324 981	Transactions récentes		
	159 325	Autres ³		
Prêts, obligations et avances	811 575	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,0 % – 15,0 % (7,2 %)
	271 884	Actif net redressé	Actif net redressé	s/o ²
	17 655	Autres		
	5 152 879			

Autres investissements

Parts non cotées	52 310	Cote de l'administrateur		
Obligations	11 728	Autres		
	64 038			

- En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage du bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement (BAIIA) sur les ventes.
- Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de nature et de taille très différentes selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
- Les autres techniques d'évaluation regroupent les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat, de la valeur de liquidation et d'offre d'achat.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de transactions récentes et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité, étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intermédiaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées soit, la valeur de transaction escomptée, la valeur de liquidation et l'offre d'achat. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 31,6 M\$ au 31 mai 2017 (31 mai 2016 : 116,7 M\$) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

Nos analyses de sensibilité sur les prêts, obligations et avances évalués selon la technique de l'actualisation des flux monétaires, nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de +/- 0,50 % résulterait en une variation non significative de la juste valeur en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires et de l'actualisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées au BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation ou au taux d'actualisation pourrait entraîner une augmentation ou une diminution significative de la juste valeur. Puisque les hypothèses comportent un degré important d'interaction entre elles, une analyse de sensibilité isolant l'effet d'une seule de ces hypothèses sur le portefeuille d'actions et de parts non cotées ne fournirait pas une représentation fidèle de la sensibilité des résultats.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu pour les fins de préparation des états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer globalement l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables. Compte tenu de la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activités, de maturité et de taille, il n'est pas raisonnable d'estimer la sensibilité aux diverses hypothèses retenues en cumulant l'ensemble des pires et des meilleurs scénarios. Il est en effet improbable que le recours à des hypothèses alternatives se traduise par une sous-évaluation ou une surévaluation de l'ensemble des investissements. En utilisant une approche probabiliste, la direction a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

10. PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la direction a déterminé que le Fonds détient le contrôle ou qu'il exerce une influence notable sur des sociétés en exploitation et des entités d'investissement :

	31 mai 2017		31 mai 2016	
	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)	Nombre	Juste valeur (en milliers \$)
Filiales				
Sociétés en exploitation	17	1 229 070	19	1 245 114
Entités d'investissement	12	1 268 052	12	1 027 752
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	76	1 017 620	63	863 408
Entités d'investissement	27	395 201	28	340 784

NOTES COMPLÉMENTAIRES

10. PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (SUITE)

L'établissement principal des filiales et des entreprises associées est en majorité situé au Québec. Les filiales sont des entités que le Fonds contrôle lorsqu'il exerce un pouvoir sur l'entité, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Généralement, le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds dans les filiales est de plus de 50 % et il se situe de 20 % à 49 % pour les entreprises associées.

Les participations dans le capital-actions des sociétés en exploitation sont constituées d'actions ordinaires et celles des entités d'investissement sont constituées de parts. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds : par exemple, le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires. Le Fonds considère cependant qu'il n'y a aucune limite importante à ces transferts, à l'exception du cas d'une filiale dans le domaine de l'assurance. Dans ce cas, la loi et la réglementation ne permettent pas au Fonds de recevoir des dividendes ou de faire racheter ses actions ou de faire rembourser ses prêts sans l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque le Fonds contrôle une entité d'investissement, il doit également considérer dans son périmètre de filiales et entreprises associées, celles de cette entité d'investissement. Ainsi, le Fonds a de façon indirecte en date du 31 mai 2017, 85 filiales et 173 entreprises associées supplémentaires en vertu de ce critère (31 mai 2016 : 85 filiales et 147 entreprises associées).

11. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, le Fonds obtient, en échange des titres prêtés, des garanties ou des éléments d'actif, principalement des obligations gouvernementales et corporatives, représentant un montant minimal prescrit par toute loi ou entente applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage se situe au moins à 102 % aux 31 mai 2017 et 2016. La juste valeur des titres prêtés s'établit à 728,3 M\$ (31 mai 2016 : 563,9 M\$).

12. AUTRES ACTIFS

(en milliers \$)	Notes	31 mai 2017	31 mai 2016
Impôts sur le résultat		979	-
Immeuble de placement	12.1	29 374	30 375
Immobilisations corporelles	12.2	40 955	44 061
Immobilisations incorporelles	12.3	5 553	5 564
Impôts différés	21	898	2 432
		77 759	82 432

1. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement détenu par le Fonds est constitué d'espaces destinés à la location. Le tableau suivant présente les changements de juste valeur de l'immeuble de placement pour les exercices terminés les 31 mai :

(en milliers \$)	2017	2016
Solde au début	30 375	31 376
Augmentation des espaces destinés à la location	-	375
Variation de juste valeur comptabilisée au résultat net	(1 001)	(1 376)
Solde à la fin	29 374	30 375

NOTES COMPLÉMENTAIRES

12. AUTRES ACTIFS (SUITE)

1. IMMEUBLE DE PLACEMENT (SUITE)

DONNÉES NON OBSERVABLES

L'immeuble de placement évalué à la juste valeur est un actif classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, car des données d'entrée non observables significatives sont utilisées dans les techniques d'évaluation appliquées. Les principales données d'entrée non observables utilisées aux fins de l'évaluation de l'immeuble de placement s'établissent comme suit :

	Juste valeur (en milliers \$)	Techniques d'évaluation	Données non observables	Valeur des données
31 mai 2017				
Immeuble de placement	29 374	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,25 %
			Taux de capitalisation	6,50 %
31 mai 2016				
Immeuble de placement	30 375	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement interne	7,25 %
			Taux de capitalisation	6,50 %

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers \$)	Bâtisses	Mobilier et équipement de bureau	Équipement informatique	Total
31 mai 2017				
Coût	42 560	12 330	18 831	73 721
Cumul des amortissements	(7 075)	(10 157)	(15 534)	(32 766)
Valeur comptable nette	35 485	2 173	3 297	40 955
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2016	38 521	2 338	3 202	44 061
Acquisitions		326	1 638	1 964
Amortissements	(3 036)	(491)	(1 543)	(5 070)
Valeur comptable nette au 31 mai 2017	35 485	2 173	3 297	40 955
31 mai 2016				
Coût	42 560	12 004	17 461	72 025
Cumul des amortissements	(4 039)	(9 666)	(14 259)	(27 964)
Valeur comptable nette	38 521	2 338	3 202	44 061
Variation de l'exercice				
Valeur comptable nette au 31 mai 2015	39 918	2 841	3 766	46 525
Acquisitions	360	114	1 181	1 655
Dispositions	(375)	-	(110)	(485)
Amortissements	(1 382)	(617)	(1 635)	(3 634)
Valeur comptable nette au 31 mai 2016	38 521	2 338	3 202	44 061

Aux 31 mai 2017 et 2016, aucune immobilisation corporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, aux 31 mai 2017 et 2016, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

12.AUTRES ACTIFS (SUITE)

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers \$)	Développement informatique	
	31 mai 2017	31 mai 2016
Coût	32 136	28 952
Cumul des amortissements	(26 583)	(23 388)
Valeur comptable nette	5 553	5 564
Variation de l'exercice		
Valeur comptable nette au début	5 564	6 467
Acquisitions	3 184	2 394
Amortissements	(3 195)	(3 297)
Valeur comptable nette à la fin	5 553	5 564

Aux 31 mai 2017 et 2016, aucune immobilisation incorporelle n'a subi de perte de valeur. De plus, aux 31 mai 2017 et 2016, le Fonds n'a conclu aucun engagement contractuel important pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles. L'amortissement est présenté aux charges opérationnelles totales sous Corporatif aux états du résultat global.

13.BILLETS

Les billets, provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux, locaux et immobilier ainsi que de certains autres fonds spécialisés, sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement moyen prévu à long terme des Autres investissements. Le taux d'intérêt aux 31 mai 2017 et 2016 est de 4 %.

14.MARGE DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'une marge de crédit aux 31 mai 2017 et 2016 d'un montant de 60 M\$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable annuellement. La marge de crédit n'a pas été utilisée au cours des exercices terminés les 31 mai 2017 et 2016.

15.CRÉDITEURS

(en milliers \$)	31 mai 2017	31 mai 2016
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	106 008	125 882
Charges à payer et autres	45 009	45 582
Instruments financiers dérivés	470	843
	151 487	172 307

16.AUTRES PASSIFS

(en milliers \$)	Notes	31 mai 2017	31 mai 2016
Rachats d'actions à payer		25 828	23 109
Impôts sur le résultat		3 299	3 995
Passif net au titre des prestations définies	22	72 379	69 168
Impôts différés	21	5 045	9 433
		106 551	105 705

NOTES COMPLÉMENTAIRES

17.ACTIF NET

1. CAPITAL-ACTIONS

a) Autorisé

i) Actions de catégorie A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Cependant, les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

ii) Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégorie A.

b) Souscrit

Le capital souscrit représente des sommes encaissées pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de lois, de politiques ou de règlements. Le cas échéant, ces sommes feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A lorsqu'elles satisferont les lois, politiques ou règlements, à la valeur de l'action en vigueur à cette date.

c) Modalités de rachat

Le Fonds est tenu de racheter les actions dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

d) Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

e) Virements

Au cours l'exercice, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 65 M\$ par virements des résultats nets non distribués (31 mai 2016 : 115 M\$).

Au 31 mai 2017, le Fonds a, depuis sa constitution, procédé aux virements cumulatifs suivants : virements des résultats nets non distribués au capital-actions de 2 162 M\$, virements du capital-actions au surplus d'apport de 1 500 M\$ et virements du surplus d'apport aux résultats nets non distribués de 291 M\$.

2. RÉSULTAT NET PAR ACTION DE CATÉGORIE A

Le résultat net par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A qui est de 341 456 807 (31 mai 2016 : 336 355 483).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

17. ACTIF NET (SUITE)

3. ACTIF NET DE CATÉGORIE A

(en milliers)	Série 1		Série 2		Souscrit	Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
31 mai 2017						
Actif net au 31 mai 2016	335 008	11 633 662	3 312	115 011	885	11 749 558
Résultat net		1 070 753		10 839		1 081 592
Autre élément du résultat global		3 770		38		3 808
Émissions d'actions	25 013	886 806	374	13 179		899 985
Variation nette des souscriptions d'actions					277	277
Rachats d'actions	(17 134)	(606 586)	(216)	(7 624)		(614 210)
Variation des rachats en attente	(93)	(4 643)				(4 643)
Actif net au 31 mai 2017	342 794	12 983 762	3 470	131 443	1 162	13 116 367
31 mai 2016						
Actif net au 31 mai 2015	331 878	11 037 998	3 319	110 378	1 312	11 149 688
Résultat net		507 474		5 096		512 570
Autre élément du résultat global		(14 448)		(143)		(14 591)
Émissions d'actions	22 961	764 816	292	9 657		774 473
Variation nette des souscriptions d'actions					(427)	(427)
Rachats d'actions	(20 064)	(668 343)	(299)	(9 977)		(678 320)
Variation des rachats en attente	233	6 165				6 165
Actif net au 31 mai 2016	335 008	11 633 662	3 312	115 011	885	11 749 558

18. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements en capital de développement conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachat d'actions présentées par les actionnaires et pour satisfaire à ses engagements. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son exploitation et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

1. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES ÉMISSIONS D' ACTIONS

Norme d'investissement

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, à la fin de chaque exercice financier, les investissements en capital de développement admissibles doivent respecter le seuil minimum de la norme d'investissement tel que prescrit par la loi constitutive du Fonds. Au 31 mai 2017, le seuil minimum de la norme d'investissement est de 62 % (31 mai 2016 : 61 %). La norme d'investissement est augmentée graduellement au rythme de 1 % par année à partir de l'exercice financier terminé le 31 mai 2016, pour atteindre 65 % à l'exercice financier se terminant le 31 mai 2020.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent. Le pourcentage de la norme d'investissement se situe à 65,7 % au 31 mai 2017 (31 mai 2016 : 65,4 %). Puisque le pourcentage minimal de la norme d'investissement est atteint au 31 mai 2017, il n'y a aucune limite au montant des émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

18. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL (SUITE)

2. EXIGENCES EXTERNES RÉGISSANT LES RACHATS D' ACTIONS

La Loi sur les impôts du Québec prévoit que le Fonds doit payer une pénalité lorsque la totalité des sommes payées à la suite d'achats de gré à gré effectués au cours d'un exercice financier excède 2 % du capital versé, certains critères d'achat de gré à gré étant exclus du calcul. Depuis l'entrée en vigueur de cette disposition, le Fonds a toujours respecté cette limite.

19. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des autres pertes éventuelles n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

20. CHARGES OPÉRATIONNELLES TOTALES

(en milliers \$)	31 mai 2017	31 mai 2016
Traitements et charges sociales	97 102	88 711
Publicité et information	20 759	19 252
Honoraires professionnels	11 520	11 079
Frais d'occupation et loyers	11 465	11 345
Honoraires de gestion	8 065	5 820
Fournitures et matériel de bureau	6 702	5 667
Déplacements, voyages et représentation	3 672	3 467
Communication de l'information aux actionnaires	3 203	3 178
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	954	950
Amortissement des immobilisations corporelles	5 070	3 634
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 195	3 297
	171 707	156 400

21. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté aux états du résultat global mais plutôt en réduction des impôts sur le résultat à payer.

Le Fonds, ayant le statut de société privée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite de virements des résultats nets non distribués. Cet impôt a été appliqué en réduction des impôts sur le résultat à payer à la suite de virements approuvés par les administrateurs au cours de l'exercice.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

21. IMPÔTS (SUITE)

Les impôts sur le résultat avant impôts se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2017	31 mai 2016
Exigibles	19 576	14 515
Différés	(3 776)	7 585
	15 800	22 100

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si on appliquait le taux d'imposition de base combiné (Québec et fédéral) au résultat avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	31 mai 2017	31 mai 2016
Résultat avant impôts	1 097 392	534 670
Taux d'impôt auquel le Fonds est assujéti	50,5 %	48,2 %
Impôts sur le résultat	554 183	257 711
Dividendes et distributions non imposables	(91 919)	(71 566)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(23 793)	(39 362)
Gains (pertes) en capital réalisés et non réalisés		
Partie non imposable et écart de taux au fédéral	(259 953)	(71 958)
Impôt fédéral remboursable	(112 202)	(35 625)
Déduction d'impôt du Québec	(50 387)	(15 141)
Autres éléments	(129)	(1 959)
	15 800	22 100

Les éléments donnant lieu aux actifs (passifs) d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2017		31 mai 2016	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Investissements en capital de développement	(4 287)	(8 304)	(2 309)	(12 362)
Immeuble de placement	(1 154)	(922)	(1 074)	(875)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 764)	(1 456)	(2 119)	(1 713)
Passif net au titre des prestations définies	8 324	5 790	7 954	5 533
Autres	(221)	(153)	(20)	(16)
	898	(5 045)	2 432	(9 433)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

22. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le 1^{er} janvier 2001, le Fonds a mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart de ses employés le paiement de prestations de retraite. De plus, depuis le 1^{er} juillet 2003, le Fonds maintient un régime facultatif d'assurance individuelle pour les employés retraités.

Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 31 mai 2017.

1. RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Les prestations déterminées de ces régimes de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée. La responsabilité de ces régimes incombe au Fonds. Le Fonds a mis sur pied des comités de retraite pour gérer les régimes et ces comités ont retenu les services professionnels de gestionnaires de placements, d'actuaires et de fiduciaires indépendants.

Les variations de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes au cours de l'exercice sont établies comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2017			31 mai 2016		
	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies	Valeur actualisée de l'obligation de retraite	Juste valeur des actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
Solde au début	(298 460)	234 291	(64 169)	(257 112)	217 302	(39 810)
Coût des services rendus	(16 440)		(16 440)	(14 513)		(14 513)
Intérêts	(11 899)		(11 899)	(11 016)		(11 016)
Revenus d'intérêt		8 931	8 931		8 848	8 848
Incidence sur le résultat net	(28 339)	8 931	(19 408)	(25 529)	8 848	(16 681)
Réévaluations						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des revenus d'intérêt		19 309	19 309		(4 691)	(4 691)
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(14 380)		(14 380)	(11 361)		(11 361)
Gain (perte) liée à l'expérience				(1 055)		(1 055)
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(14 380)	19 309	4 929	(12 416)	(4 691)	(17 107)
Cotisations du Fonds		11 706	11 706		9 429	9 429
Cotisations des employés	(5 443)	5 443	-	(8 753)	8 753	-
Prestations versées	4 907	(4 907)	-	5 350	(5 350)	-
	(536)	12 242	11 706	(3 403)	12 832	9 429
Solde à la fin	(341 715)	274 773	(66 942)	(298 460)	234 291	(64 169)

Au 31 mai 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite à prestations définies est de 18,3 années (31 mai 2016 : 17,9 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit cotiser environ 11,9 M\$ à ces régimes de retraite à prestations définies.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

22. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

2. RÉGIMES D'ASSISTANCE MÉDICALE POSTÉRIEURE À L'EMPLOI

Le Fonds offre des régimes d'assistance médicale postérieure à l'emploi qui couvrent le coût de l'hospitalisation et des médicaments des retraités admissibles. Ces régimes sont non capitalisés. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies qui constituent le passif au titre des prestations définies, au cours de l'exercice sont établies comme suit :

(en milliers \$)	31 mai 2017	31 mai 2016
	Valeur actualisée de l'obligation et passif net au titre des prestations définies	
Solde au début	(4 999)	(3 188)
Coût des services rendus	(182)	(124)
Coûts des services passés		(627)
Intérêts	(192)	(139)
Incidence sur le résultat net	(374)	(890)
Réévaluation		
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses démographiques		(986)
Gain (perte) découlant de changements dans les hypothèses financières	(199)	(139)
Gain (perte) liée à l'expérience		106
Incidence sur l'autre élément du résultat global	(199)	(1 019)
Prestations versées	135	98
Solde à la fin	(5 437)	(4 999)

Au 31 mai 2017, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies des régimes d'assistance médicale postérieure à l'emploi est de 15,4 années (31 mai 2016 : 15,1 années). Au cours des douze prochains mois, le Fonds prévoit cotiser environ 0,1 M\$ à ces régimes d'assistance médicale postérieure à l'emploi.

3. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations définies et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

(en %)	31 mai 2017		31 mai 2016	
	Régimes			
	de retraite	d'assistance médicale	de retraite	d'assistance médicale
Obligations au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice</i>				
Taux d'actualisation	3,50	3,50	3,75	3,75
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014
Coûts constatés au titre des prestations définies				
<i>Taux à la fin de l'exercice précédent</i>				
Taux d'actualisation	3,75	3,75	4,00	3,75
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
Table de mortalité	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014	CPM 2014

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurance. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur pour ce montant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

22. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

4. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies ont été établies en fonction des changements raisonnablement possibles à chacune des principales hypothèses actuarielles, sans tenir compte de la modification de plusieurs des principales hypothèses actuarielles simultanément. Toute modification d'une hypothèse actuarielle pourrait entraîner la modification d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de la variation de ces hypothèses sur la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 mai 2017		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(25 300)	28 808
Taux de croissance des salaires	0,50 %	7 009	(6 972)
Espérance de vie	1 an	7 056	(7 043)
	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 mai 2016		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse (incidence en milliers \$)	Diminution de l'hypothèse (incidence en milliers \$)
Taux d'actualisation	0,50 %	(23 792)	27 192
Taux de croissance des salaires	0,50 %	6 198	(6 176)
Espérance de vie	1 an	6 170	(6 174)

5. COMPOSITION DE L'ACTIF DES RÉGIMES DE RETRAITE

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	31 mai 2017	31 mai 2016
Fonds commun d'actions	62,3	62,2
Fonds commun d'obligations	37,3	37,4
Encaisse et autres	0,4	0,4
	100,0	100,0

6. EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

De par ses régimes à prestations définies, le Fonds est exposé à un certain nombre de risques, les plus importants étant décrits ci-après.

a) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt des obligations à taux fixe, qui aura pour effet de réduire le taux d'actualisation utilisé, accroîtra la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette augmentation sera toutefois partiellement atténuée par une augmentation de la valeur des actifs des régimes.

b) Risque de longévité et de taux de croissance des salaires

Comme la majorité des obligations des régimes consistent à verser des prestations pendant la durée de vie du retraité, l'accroissement de l'espérance de vie fera augmenter les passifs des régimes. De la même façon, une augmentation du taux de croissance des salaires des participants aux régimes ferait augmenter les passifs des régimes.

7. RÉÉVALUATION DU PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES

(en milliers \$)	31 mai 2017	31 mai 2016
Gain (perte) actuariel découlant des avantages postérieurs à l'emploi	4 730	(18 126)
Impôts différés	(922)	3 535
	3 808	(14 591)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

1. TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Fonds sont les membres du conseil d'administration ainsi que les membres du comité de direction. Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants du Fonds :

(en milliers \$)	31 mai 2017	31 mai 2016
Salaires et avantages à court terme	2 686	3 000
Avantages postérieurs à l'emploi	1 537	1 364
Rémunération et jetons de présence aux administrateurs	1 220	1 244
	5 443	5 608

2. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES FAISANT PARTIE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des transactions avec ses parties liées, qui sont des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il a une influence notable. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des parties liées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Le nombre de participations dans des filiales et des entreprises associées est présenté à la note 10. Le tableau suivant présente les montants des transactions réalisées avec l'ensemble des filiales et entreprises associées du Fonds au cours l'exercice, ainsi que les soldes de fin au bilan.

(en milliers \$)	31 mai 2017			31 mai 2016		
	Filiales	Entreprises associées	Total	Filiales	Entreprises associées	Total
Transactions						
Intérêts	10 247	8 792	19 039	9 922	9 749	19 671
Dividendes et distributions	21 892	33 551	55 443	18 027	27 425	45 452
Loyers, honoraires et autres	3 238	1 463	4 701	3 052	1 177	4 229
Intérêts sur billets	19 312	1 012	20 324	16 836	791	17 627
Charges opérationnelles totales	5 880	2 895	8 775	5 489	1 364	6 853
Augmentations de billets	421 436	4 740	426 176	292 591	3 780	296 371
Remboursements de billets	253 649	775	254 424	289 955	810	290 765
Déboursés d'investissements en capital de développement	217 052	218 382	435 434	146 022	167 805	313 827
Encaissements d'investissements en capital de développement	68 850	52 071	120 921	39 352	50 851	90 203
Soldes						
Investissements en capital de développement au coût	1 811 363	1 087 269	2 898 632	1 678 857	964 860	2 643 717
Débiteurs	4 563	4 297	8 860	4 843	3 577	8 420
Créditeurs	258	91	349	103	150	253
Billets	602 732	26 890	629 622	415 633	21 913	437 546
Autre information						
Fonds engagés mais non déboursés	121 005	234 762	355 767	130 964	237 744	368 708

Le Fonds a confié à deux de ses entreprises associées un mandat de gestion de portefeuille pour des actifs totalisant 764,9 M\$ (31 mai 2016 : 678,0 M\$). De plus, des actifs d'un montant de 2 075,6 M\$ (31 mai 2016 : zéro) ont été confiés en gestion, sur une base intérimaire, à l'une de ces entreprises.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (SUITE)

3. AUTRES TRANSACTIONS

Le Fonds, dont des administrateurs sont nommés par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a convenu de verser 2,8 M\$ à cette dernière pour l'exercice terminé le 31 mai 2017 (31 mai 2016 : 2,4 M\$) en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de développement du marché de l'épargne, de présences aux instances du Fonds et de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêt de 15 M\$ d'une juste valeur de 11,5 M\$ (31 mai 2016 : 11,7 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

Le Fonds a consenti un prêt sans intérêt de 5 M\$ d'une juste valeur de 3,4 M\$ (31 mai 2016 : 3,4 M\$) à Fiducie Montréal inc., une entité apparentée au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs de l'entité.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs.

24. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au fondsftq.com ou au sedar.com.

Le comité de direction



1



2



3



4



5



6



7

1 GAÉTAN MORIN^{A,C}
Président et chef de la direction

2 NORMAND CHOUINARD^{A,L}
Premier vice-président aux investissements

3 CHANTAL DORÉ
Vice-présidente aux technologies de l'information,
à la gestion de projets et à l'administration

4 GEOFFREY BAINBRIDGE
Vice-président aux ressources humaines

5 DENIS LECLERC
Premier vice-président au développement du marché
de l'épargne et président de SÉCURIFONDS inc.

6 SYLVAIN PARÉ
Premier vice-président aux finances

7 MARIO TREMBLAY
Vice-président aux affaires publiques et corporatives,
secrétaire corporatif et chef de conformité

Le syndicat

Au 31 mai 2017

EXÉCUTIF SYNDICAL

Daniel Champagne, président
Marie-Claude Rouleau,
première vice-présidente
Guillaume Lemire,
deuxième vice-président
Nathalie Garcia, trésorière
Samia Aklil, secrétaire
Peyman Eslami, conseiller

DÉLÉGUÉS SYNDICAUX, SOCIAUX, RESPONSABLES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RESPONSABLES LOCAUX

Guillaume Benoît
Louise Bergeron
Cédric Brabant
Tania D'Anjou
Richard Garneau
Mélanie Gauthier
André Godin
Jacques Grégoire

Lucie Hamiaux
Gaétan Hudon
Diane Lacharité
Mathieu Larocque
Patricia Larocque
Youssef Lemgendez
Jean Martel
Lyne Paquin

Robert Paradis
Marie-Noëlle Perrier
Michel Sabourin
Sylvain Tellier

A Membre du comité exécutif
B Membre du comité de gestion des actifs financiers
C Membre du comité de gestion des actifs financiers
D Membre du comité d'évaluation
E Membre du comité de gouvernance et d'éthique
F Membre du comité de ressources humaines
G Membre du comité d'investissement - Secteur traditionnel
L Membre du comité consultatif des Fonds régionaux de solidarité FTQ s.e.c.

Le conseil d'administration



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19

1 CHRISTINE BEAUBIEN^{A,B,E,G,I}
Présidente du Groupe BSC
et administratrice de sociétés

2 RICHARD BELHUMEUR^G
Président du Syndicat québécois
des employées et employés de
service (SQEES), section locale 298,
et vice-président FTQ

3 DENIS BOLDUC
Président du Syndicat canadien de
la fonction publique (SCFP) Québec
et vice-président FTQ

4 DANIEL BOYER^{A,E,F,G,K}
Président de la Fédération des
travailleurs et travailleuses du Québec
(FTQ) et premier vice-président du
conseil d'administration du Fonds
de solidarité FTQ

5 SERGE CADIEUX^{A,E,F,J,K,L,M}
Secrétaire général de la Fédération
des travailleurs et travailleuses du
Québec (FTQ) et troisième
vice-président du conseil
d'administration du Fonds de
solidarité FTQ

6 LOUISE CHABOT
Présidente de la Centrale des syndicats
du Québec (CSQ)

7 ANOUK COLLET^I
Adjointe exécutive au président
national des Travailleurs et travailleuses
unis de l'alimentation et du commerce
(TUAC) et vice-présidente FTQ

8 MICHÈLE COLPRON^{B,C,E,G,K}
Administratrice de sociétés

9 ALAIN CROTEAU^H
Directeur québécois du Syndicat des
Métallos et vice-président FTQ

10 RENAUD GAGNÉ^J
Directeur québécois d'Unifor
et vice-président FTQ

11 DENIS LABRÈCHE^{B,D,G,J,K}
Administrateur de sociétés

12 KATERI LEFEBVRE
Directrice exécutive du Syndicat
des employées et employés
professionnels-les et de bureau
(SEPB-Québec) et vice-présidente FTQ

13 GAÉTAN MORIN^{A,C}
Président et chef de la direction du
Fonds de solidarité FTQ

14 YVES OUELLET
Directeur général de la
FTQ-Construction et premier
vice-président FTQ

15 ROBERT PARIZEAU^{A,E,F}
Administrateur de sociétés et
président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ

16 MAGALI PICARD^I
Vice-présidente exécutive régionale –
Québec de l'Alliance de la Fonction
publique du Canada (AFPC) et
vice-présidente FTQ

17 JEAN-CLAUDE SCRAIRE^{A,E,H,J,K}
Administrateur de sociétés

18 CLAUDE SÉGUIN^{B,C,E,F}
Conseiller du président exécutif
du conseil d'administration du Groupe
CGI inc. et administrateur de sociétés

19 PIERRE-AURICE VACHON^{A,F,G,H,L,M}
Administrateur de sociétés et
deuxième vice-président du conseil
d'administration du Fonds de
solidarité FTQ

A Membre du comité exécutif
B Membre du comité d'audit
C Membre du comité de gestion des actifs financiers
D Membre du comité d'évaluation
E Membre du comité de gouvernance et d'éthique
F Membre du comité de ressources humaines
G Membre du comité d'investissement - Secteur traditionnel
H Membre du comité d'investissement - Secteur minier

I Membre du comité d'investissement - Nouvelle économie
J Membre du comité consultatif, Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c.
et du conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ inc.
K Membre du comité de gestion intégrée des risques
L Membre du comité consultatif des Fonds régionaux de solidarité FTQ s.e.c.
M Membre du comité consultatif des Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c. (seuls les membres désignés
par le Fonds de solidarité FTQ, seul ou conjointement, sont indiqués dans la présente liste)

Les membres indépendants du Fonds et de la FTQ siégeant à nos conseils et comités

Au 14 juillet 2017



1 CHRISTINE BEAUBIEN^{A, B, E, G, I}
Présidente du Groupe BSC
et administratrice de sociétés

2 LYNE BOUCHARD^K
Professeure agrégée de la Faculté
des sciences de l'administration,
Université Laval

3 MICHÈLE COLPRON^{B, C, E, G, K}
Administratrice de sociétés

4 MARCEL GAGNON^G
Administrateur de sociétés

5 MARC-ANDRÉ GIRARD^D
Associé chez KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

6 CHANTAL LABERGE^I
Administratrice de sociétés
et consultante en gestion

7 DENIS LABRÈCHE^{B, D, G, J, K}
Administrateur de sociétés

8 DENIS LANDRY^H
Conseiller en financement
d'entreprises minières

9 MARIO LAVALLÉE^C
Professeur, département de
finance, Faculté d'administration,
Université de Sherbrooke

10 DENIS LESSARD^L
Président-directeur général,
A & R Belley inc.

11 MICHEL M. LESSARD^{G, J}
Administrateur de sociétés

12 PIERRE MAILLÉ^D
Consultant, PwC Canada

13 HUBERT MANSEAU^I
Administrateur de sociétés

14 ANDRÉ MONETTE^{L, J}
Conseiller en gestion

15 JOSÉE MORIN^I
Administratrice de sociétés
et consultante

16 MICHEL NADEAU^D
Directeur général, Institut sur
la gouvernance d'organisations
privées et publiques (IGOPP)

17 MARIE HÉLÈNE NOISEUX^C
Professeure titulaire, École des
sciences de la gestion, Université
du Québec à Montréal

18 CLAUDE NORMANDEAU^J
Consultant en immobilier
et administrateur de sociétés

19 MARTINE PAIEMENT^L
Administratrice de sociétés

20 ROBERT PARIZEAU^{A, E, F}
Administrateur de sociétés et
président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ

21 LOUISE PELLERIN-LACASSE^K
Spécialiste en gestion des risques

22 JEAN-CLAUDE PÉRIGNY^L
Directeur de territoire,
CIA Informatique, division de
Informatique Côté, Coulombe inc.

23 CHRISTIAN PICHETTE^H
Administrateur de sociétés

24 MARTIN RIVARD^H
Administrateur de sociétés

25 JULIE SALVAIL^J
Directrice des affaires juridiques,
McMahon Distributeur
Pharmaceutique Inc.

26 MICHELLE SAVOIE^I
Administratrice de sociétés

27 JEAN-CLAUDE SCRAIRE^{A, E, H, J, K}
Administrateur de sociétés

28 CLAUDE SÉGUIN^{B, C, E, F}
Conseiller du président exécutif
du conseil d'administration du Groupe
CGI inc. et administrateur de sociétés

29 JACQUES SIMARD^I
Professeur titulaire, Université Laval,
et directeur, Laboratoire de
génomique des cancers du Centre
de recherche du CHUQ/CHUL

30 YVON TESSIER^J
Administrateur de sociétés

31 MICHEL THÉRIEN^C
Administrateur de sociétés

32 PIERRE-AURICE VACHON^{A, F, G, H, L, M}
Administrateur de sociétés et
deuxième vice-président du conseil
d'administration du Fonds de
solidarité FTQ

A Membre du comité exécutif
B Membre du comité d'audit
C Membre du comité de gestion des actifs financiers
D Membre du comité d'évaluation
E Membre du comité de gouvernance et d'éthique
F Membre du comité de ressources humaines
G Membre du comité d'investissement - Secteur traditionnel
H Membre du comité d'investissement - Secteur minier

I Membre du comité d'investissement - Nouvelle économie
J Membre du comité consultatif, Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c.
et du conseil d'administration du Fonds immobilier de solidarité FTQ inc.
K Membre du comité de gestion intégrée des risques
L Membre du comité consultatif des Fonds régionaux de solidarité FTQ s.e.c.
M Membre du comité consultatif des Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c. (seuls les membres désignés
par le Fonds de solidarité FTQ, seul ou conjointement, sont indiqués dans la présente liste)

Les instances du Fonds de solidarité FTQ

Au 14 juillet 2017

Outre le conseil d'administration et le comité exécutif, le Fonds compte les instances suivantes :

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Robert Parizeau, président²
Christine Beaubien²
Daniel Boyer
Serge Cadieux
Michèle Colpron²
Jean-Claude Scraire²
Claude Séguin²

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Robert Parizeau, président²
Daniel Boyer
Serge Cadieux
Claude Séguin²
Pierre-Maurice Vachon²

COMITÉ D'AUDIT

Denis Labrèche, président²
Christine Beaubien²
Michèle Colpron²
Claude Séguin²

COMITÉ D'ÉVALUATION

Denis Labrèche, président²
Marc-André Girard²
Pierre Maillé²
Michel Nadeau²

COMITÉ D'INVESTISSEMENT – SECTEUR TRADITIONNEL¹

Pierre-Maurice Vachon, président²
Daniel Boyer
Christine Beaubien²
Richard Belhumeur
Michèle Colpron²
Marcel Gagnon²
Denis Labrèche²
Michel M. Lessard²

COMITÉ D'INVESTISSEMENT – SECTEUR NOUVELLE ÉCONOMIE¹

Christine Beaubien, présidente²
Magali Picard
Anouk Collet
Chantal Laberge²
Hubert Manseau²
André Monette²
Josée Morin²
Michelle Savoie²
Jacques Simard²

COMITÉ D'INVESTISSEMENT – SECTEUR MINIER¹

Pierre-Maurice Vachon, président²
Alain Croteau
Denis Landry²
Christian Pichette²
Martin Rivard²
Jean-Claude Scraire²

COMITÉ DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Jean-Claude Scraire, président²
Lyne Bouchard²
Daniel Boyer
Serge Cadieux
Michèle Colpron²
Denis Labrèche²
Louise Pellerin-Lacasse²

COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS FINANCIERS

Michèle Colpron, présidente²
Mario Lavallée²
Gaétan Morin
Marie-Hélène Noiseux²
Michel Parenteau
Claude Séguin²
Michel Thérien²

CONSEILS DÉCISIONNELS DU FONDS IMMOBILIER DE SOLIDARITÉ FTQ¹

Jean-Claude Scraire, président²
Serge Cadieux
Normand Chouinard
Renaud Gagné
Denis Labrèche²
Michel M. Lessard²
André Monette²
Claude Normandea²
René Roy
Julie Salvail²
Yvon Tessier²

COMITÉ CONSULTATIF DES FONDS RÉGIONAUX DE SOLIDARITÉ FTQ s.e.c.

Luc Pinard, président
Serge Cadieux
Normand Chouinard
Denis Lessard²
Martine Paiement²
Jean-Claude Périgny²
Pierre-Maurice Vachon²

COMITÉ CONSULTATIF DES FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ S.E.C.³

Luc Pinard, président
Serge Cadieux
Pierre-Maurice Vachon²

1. Tout investissement doit être autorisé par une instance selon le secteur économique approprié. Dans le cas où le montant atteint un minimum de 15 millions \$ pour les secteurs minier et nouvelle économie et 20 millions \$ pour les secteurs traditionnel et immobilier, il doit, de plus, être soumis au conseil d'administration du Fonds.
2. Réfère aux administrateurs indépendants du Fonds et de la FTQ.
3. Seuls les membres désignés par le Fonds de solidarité FTQ, seul ou conjointement, sont indiqués dans la présente liste.

VOS COMMENTAIRES SONT APPRÉCIÉS

Ce rapport annuel et de développement durable a été produit par la vice-présidence aux affaires publiques et corporatives et la première vice-présidence aux finances. Il contient les informations financières et extrafinancières liées aux activités du Fonds de solidarité FTQ pour le dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mai 2017.

Pour tout commentaire ou question, nous vous invitons à communiquer avec nous. Vous pouvez le faire par la poste ou par téléphone, ou par courriel à l'adresse :

vpaffairespubliques@fondsftq.com

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce document.

Note : lorsqu'il y a lieu, le genre masculin inclut le féminin.

Selon les produits Rolland sélectionnés, en comparaison à la moyenne de l'industrie pour des produits faits à 100 % de fibres vierges, nos sauvegardes environnementales sont* :

69	arbres
3 089 kg	de déchets
60	gigajoules
251 976	litres d'eau
10 149 kg	gaz carbonique
13 kg	oxyde d'azote

*Calculé avec l'Éco-Calculateur Rolland
au www.rollandinc.com

Imprimé par des travailleuses et des travailleurs syndiqués d'Imprimerie Transcontinental sur le papier Rolland Enviro Satin (fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz, certifié ÉcoLogo, procédé sans chlore et FSC® Recyclé et contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC®).

